

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(60^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 9 novembre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 6651).

M. le président.

INONDATIONS (p. 6651)

MM. Guy Hermier, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS (p. 6652)

MM. Maxime Gremetz, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

INONDATIONS (p. 6652)

MM. Jacques Godfrain, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

PERSONNEL PÉNITENTIAIRE (p. 6653)

Mme Thérèse Aillaud, M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

PROFANATION D'UNE SYNAGOGUE (p. 6654)

MM. Pierre Lellouche, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

ACCÈS AUX SOINS (p. 6654)

M. Philippe Legras, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL (p. 6655)

MM. Arsène Lux, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

CHÔMAGE (p. 6656)

Mme Martine David, M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

POLITIQUE EUROPÉENNE DU GOUVERNEMENT (p. 6657)

MM. Laurent Fabius, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

PERSONNEL PÉNITENTIAIRE (p. 6658)

MM. Julien Dray, Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

INONDATIONS (p. 6659)

MM. Rudy Salles, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

DÉPÔT DE BILAN DU GROUPE DISCO (p. 6659)

Mme Françoise de Veyrinas, M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

CONTAMINATION PAR LE VIRUS DE L'HÉPATITE C (p. 6660)

M. Daniel Picotin, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

MÉDICAMENTS CONTRE LA MIGRAINE (p. 6661)

Mmes Françoise Hostalier, Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (p. 6662)

MM. Arnaud Cazin d'Honinchtun, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

SANS-ABRI (p. 6662)

MM. Jean-Pierre Soisson, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À LA RÉUNION (p. 6663)

MM. Paul Vergès, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

Suspension et reprise de la séance (p. 6663)

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

2. Loi de finances pour 1995 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6664).

ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS ET TOURISME

Tourisme

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean Tardito,
Michel Bouvard,
Alain Le Vern,
Léonce Deprez,
Patrick Ollier,
André Trigano.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Réponses de M. le ministre aux questions de : M. Bernard de Froment, Mme Thérèse Aillaud, MM. Henri de Richemont, Jean-Luc Reitzer, Gérard Larrat, Joël Sarlot, Thierry Cornillet, Jacques Le Nay, Yvon Bonnot, François Calvet, Paul-Louis Tenaillon.

Les crédits inscrits à la ligne « tourisme » seront appelés à la suite de l'examen des crédits de l'équipement et des transports.

Après l'article 48 (p. 6687)

Amendement n° 168 de M. de Courson, avec les sous-amendements n° 185 rectifié et 186 du Gouvernement : MM. Charles de Courson, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre. - Adoption des sous-amendements et de l'amendement modifié.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 6689).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Mes chers collègues, M. le Premier ministre m'a fait savoir qu'il ne pourrait assister à notre séance hebdomadaire de questions au Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) en raison de ses obligations liées au dix-huitième sommet franco-africain et à la commémoration de la mort du général de Gaulle. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'avait qu'à y aller ce matin !

M. le président. Il m'a chargé de faire part à l'Assemblée de ses vifs regrets. Je lui en donne acte bien volontiers.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

INONDATIONS

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, le Midi de la France vient à nouveau d'être frappé par des inondations catastrophiques. A nouveau, des vies ont été emportées, des villages, des villes, des équipements publics, comme l'aéroport de Nice, ont été dévastés, des familles, des agriculteurs, des commerçants ont tout perdu, des entreprises ont dû fermer leurs portes.

On ne peut évidemment pas tout contre la force des éléments, mais j'ai tiré de ma participation aux travaux qui s'achèvent, de la commission d'enquête parlementaire sur les inondations, dont le groupe communiste fut l'un des initiateurs, la conclusion qu'il y avait une carence flagrante de l'Etat en matière de connaissance des risques, de prévention, d'entretien des cours d'eau, d'aménagement du territoire, d'annonces des crues, d'organisation des secours, d'indemnisation.

Un grand pays comme le nôtre ne peut chaque année être confronté à de tels drames. L'Etat doit aujourd'hui prendre ses responsabilités. Quelles dispositions immédiates et urgentes le Gouvernement compte-t-il prendre pour une déclaration rapide des zones sinistrées, le maintien sur place de moyens de secours importants, une aide exceptionnelle et de grande ampleur aux sinistrés et aux communes ?

Il est par ailleurs évident que le plan décennal de restauration et d'entretien des cours d'eau, adopté par le Gouvernement en janvier 1994, comme le projet de loi sur la protection de l'environnement, adopté par le Sénat, ne sont pas à la mesure des problèmes posés.

La commission d'enquête parlementaire sur les inondations rend son rapport public demain. Elle a fait un travail par certains aspects discutable mais incontestablement utile.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. La question !

M. Robert-André Vivien. Ne le laissez pas lire, monsieur le président !

M. Guy Hermier. Je demande à votre gouvernement de s'en saisir et de proposer dans les meilleurs délais à la discussion du Parlement une politique de prévention rigoureuse et ambitieuse, ainsi que la programmation des moyens de l'Etat à mettre en œuvre pour que la France puisse enfin faire effectivement face à de telles catastrophes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, les inondations qui ont touché plusieurs régions de France, dont le Sud-Est, ont eu un certain nombre de conséquences catastrophiques.

Ces dernières ont pour première cause le laxisme dont ont fait preuve depuis plus de quarante ans ceux qui étaient en charge des responsabilités du pays dans ce domaine. (*Applaudissements sur divers bancs.*) Autre explication, le laxisme dont on a également fait preuve pour l'attribution des permis de construire dans des zones inondables. Par ailleurs, en raison de la désertification d'une partie du territoire, l'entretien d'un certain nombre de zones et de cours d'eau n'est plus assuré.

Le Gouvernement est bien conscient de cet état de fait. C'est pourquoi le budget du ministère de l'environnement progresse de 140 p. 100. De plus, en vertu de la loi sur l'entretien et la protection des cours d'eau, des investissements de plus de 10 milliards de francs en dix ans sont prévus. J'espère que ces mesures permettront d'éviter à l'avenir les conséquences d'événements que nous déplorons tous.

A cette occasion, je veux adresser les remerciements du Gouvernement aux équipes de la sécurité civile et à tous ceux qui sont intervenus, et dire aux personnes durement touchées que le Premier ministre a donné des instructions afin que la solidarité nationale s'exprime dans les plus brefs délais. L'état de catastrophe naturelle sera constaté très rapidement. Une réunion aura lieu le 18 novembre, au cours de laquelle ces décisions seront prises. Ensuite, les personnes sinistrées disposeront d'un délai de dix jours pour remettre leur dossier et nous veillerons à ce que toute diligence soit faite. Par ailleurs, l'Etat prendra les mesures nécessaires pour apporter aux collectivités départementales et locales durement touchées le soutien dont

elles ont besoin pour assurer la remise à niveau de leurs équipements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

M. le président. La parole est à M. Maxime Grometz.

M. Maxime Grometz. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Je tiens tout d'abord à saluer le succès des salariés de l'entreprise Pechiney Aluminium à Dunkerque qui, après treize jours de grève, ont obtenu dans l'unité une augmentation de salaire de 600 francs, une prime de 1 000 francs et une réduction de leur temps de travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Michel Fourgous. Sur quel budget ?

M. Maxime Grometz. Cette victoire, après celle des salariés de Radio France et les nombreuses luttes qui se développent, comme celle d'Alsthom à Belfort, pour une augmentation substantielle des salaires, témoigne de l'exigence forte d'obtenir les moyens de vivre décemment.

Les salariés se rendent compte que les moyens existent.

M. Jean-Michel Fourgous. Où prend-on l'argent ?

M. Maxime Grometz. Les profits sont en nette progression. L'entreprise L'Oréal, par exemple, a vu ses profits augmenter au premier semestre de 14 p. 100, et la présidente du groupe, Mme Bettencourt, a une fortune professionnelle de 25 milliards de francs, soit un gain de huit fois le SMIC à la minute.

Vous avez par ailleurs accordé 160 milliards de francs de fonds publics au grand patronat en 1993 et 1994 et le nombre de chômeurs s'est accru de 300 000.

En luttant pour l'augmentation de leurs salaires, les salariés sont solidaires des chômeurs. Comme le disent Louis Viannet, Marc Blondel ou d'autres dirigeants syndicaux, on ne peut opposer salaire et emploi. Vous essayez de culpabiliser les salariés face à l'explosion du chômage. C'est d'autant plus inacceptable qu'elle est le résultat de votre politique. (*Protestations sur plusieurs bancs de groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Votre credo, c'est l'argent pour l'argent, contre les hommes. Augmenter le pouvoir d'achat, c'est relancer la consommation et donc l'emploi. C'est contribuer à une croissance économique sur des bases saines. M. le Premier ministre a invité les Français à consommer davantage, mais le budget pour 1995 prévoit une diminution du pouvoir d'achat des familles et vous envisagez une nouvelle augmentation de la CSG après l'élection présidentielle. Quand allez-vous répondre enfin à la légitime revendication des salariés et des familles d'augmenter le niveau du SMIC, des salaires, du RMI, des retraites et des prestations familiales ?

M. Arthur Dohaino. Et de baisser les impôts !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur le député, je tiens d'abord à excuser auprès de vous l'absence de M. Michel Giraud, qui accompagne M. le Premier ministre.

Il n'est pas exact de dire que le pouvoir d'achat des salariés en France a baissé. Dans le cadre des accords d'entreprise, les salaires ont augmenté de 1,2 p. 100 au

premier semestre de 1994. Sur une année complète, de juillet 1993 à juillet 1994, l'augmentation est de 2,1 p. 100. Sachant que l'inflation a été de 1,5 p. 100, le pouvoir d'achat des salariés a donc augmenté en moyenne de 0,9 p. 100.

Cela dit, vous n'auriez pas posé votre question au Gouvernement il y a dix-huit mois.

M. Maxime Grometz. Si ! De la même façon !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. A l'époque, en effet, il y avait des grèves pour essayer de préserver l'emploi, pas pour augmenter le pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est donc à une reconnaissance implicite de la reprise économique que vous êtes en train de vous livrer devant l'Assemblée nationale et, sous cet angle, nous vous remercions de votre question. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Georges Hage. Sophisme ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Regardez les chiffres. Il y a un an, 40 p. 100 des grèves visaient à préserver l'emploi. Aujourd'hui, 40 p. 100 des grèves visent à obtenir une augmentation du pouvoir d'achat. Enfin, lorsqu'il y a une grève pour l'emploi, les revendications sont plus qualitatives qu'auparavant. Elles portent par exemple sur l'individualisation du temps de travail. Ainsi, à l'évidence, la reprise économique est également visible à travers les conflits sociaux. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

INONDATIONS

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Je la pose au nom du groupe du RPR, mais en particulier en collaboration avec les députés des départements sinistrés du fait des inondations de la fin de la semaine dernière, M. Danilet, député du Gard, M. Franco et Mme Sauvaigo, députés des Alpes-Maritimes, ainsi que M. Baretty, qui est resté à Nice volontairement pour poursuivre son action en faveur des sinistrés.

Tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, vous nous avez indiqué que vous connaissiez la situation catastrophique dans laquelle se trouvaient des particuliers, des entreprises, des services publics, des routes, des chemins de fer et même un aéroport.

Je voudrais d'abord avoir une pensée pour les familles qui ont été frappées par des décès survenus dans des conditions dramatiques en Lozère et dans l'Aveyron.

Je voudrais également saluer les grands services départementaux ou de l'Etat (« La question ! » sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste) qui ont immédiatement répondu à l'appel de la population - les télécommunications, EDF, l'équipement bien entendu -...

M. Jean-Pierre Michel. Démagogie !

M. Jacques Godfrain. ... mais également les gendarmes et les sapeurs-pompiers.

Il faut aussi saluer les personnels municipaux dont certains ont passé trois jours sans dormir pour secourir des sinistrés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre d'Etat, nous avons enregistré avec une très grande satisfaction la rapidité de votre réaction face à ces événements dramatiques. Cela étant, l'expérience de 1982, en particulier dans les Cévennes, en Lozère, dans le Gard et dans l'Aveyron, nous fait craindre une trop grande lenteur dans le processus de déclaration de zone sinistrée. Toutefois, aujourd'hui, vous nous avez rassurés, et je vous en remercie.

M. Jean-Pierre Michel. La question !

M. Jacques Godfrain. Par ailleurs, monsieur le ministre d'Etat, je sollicite votre intervention auprès du ministère de la défense pour que son intervention, qui a été rapide, soit la moins coûteuse possible pour les collectivités locales. En effet, en l'état actuel de leurs finances, elles ne peuvent pas prendre en charge ce qui leur est demandé par ce ministère.

Au-delà de la déclaration d'utilité publique, je voudrais, monsieur le ministre d'Etat, que la solidarité nationale bénéficie pleinement à tous les sinistrés du Midi de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, le Sud-Est et votre propre région ont été durement touchés : quatre personnes sont mortes en Lozère, une est portée disparue dans l'Aveyron, sans compter les dégâts considérables causés tant aux biens privés qu'aux équipements publics.

La solidarité nationale a déjà eu l'occasion de s'affirmer : l'an dernier, l'Etat a engagé plus d'un milliard de francs pour remettre en état les équipements publics et pour venir en aide aux personnes sinistrées.

Je confirme que des instructions ont été données par le Premier ministre pour que la commission interministérielle chargée de constater l'état de catastrophe naturelle se réunisse dès le 18 novembre prochain. Les préfets ont reçu les instructions nécessaires afin que les premières évaluations soient transmises sans délai. Comptez sur nous pour accélérer au maximum les procédures !

Je vous remercie d'avoir rendu hommage non seulement aux services de l'Etat mais aussi à tous ceux qui, volontaires ou requis, ont participé aux opérations de secours et qui, en cette occasion, ont fait preuve du plus grand dévouement. Ils méritent les remerciements de la nation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

M. le personnel. La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

Mme Thérèse Aillaud. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

Monsieur le ministre d'Etat, l'actualité révèle à nouveau le mécontentement et l'amertume du personnel de l'administration pénitentiaire. Certes, votre budget présente un programme ambitieux de création d'emplois et

de revalorisation salariale dans le cadre du plan pluriannuel pour la justice. Néanmoins, ces mesures ne paraissent pas répondre aux attentes du personnel pénitentiaire qui a un légitime besoin de reconnaissance et de considération.

Ma question, monsieur le ministre, comportera trois volets.

Premièrement, pouvez-vous garantir personnellement la création effective de 550 postes affectés aux établissements existants ainsi que l'aménagement significatif du statut du personnel dans un sens globalement conforme aux vœux de leurs syndicats ?

Deuxièmement, pouvez-vous garantir personnellement, dans le cadre de la nouvelle politique pénale, l'ouverture prochaine de centres pénitentiaires très spécialisés, ainsi que la mise en œuvre d'autres peines de substitution - pourquoi pas en collaboration avec le ministère du travail et celui des affaires étrangères ? - pour lutter contre la surpopulation carcérale, notamment d'origine étrangère ?

Troisièmement, enfin, pouvez-vous garantir personnellement la réalisation des nouvelles cités judiciaires, prévue et annoncée par la délégation générale aux programmes prévisionnels d'équipement, réalisation à laquelle vous le comprendrez très bien, monsieur le ministre, je suis attaché en tant que maire de Tarascon ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Comme vous, madame le député, je mesure parfaitement le légitime besoin de considération et de reconnaissance du personnel de l'administration pénitentiaire. Il exerce en effet un métier difficile qui exige, d'une part, de garantir la sécurité vingt-quatre heures sur vingt-quatre et, d'autre part, de contribuer à la nécessaire réinsertion des détenus pour limiter la récurrence.

A ce besoin de reconnaissance, le Gouvernement a répondu non seulement par des paroles, mais aussi par des actes, comme vous l'avez vous-même rappelé.

Je rappelle que, pour 55 000 détenus dans les prisons françaises, on compte actuellement 23 000 postes dans l'administration pénitentiaire dont 19 000 de surveillants.

Le budget pour 1995 prévoit que 34 p. 100 de la totalité des postes supplémentaires créés dans l'ensemble des administrations du pays, le seront en faveur de la justice, dont 550 pour améliorer le taux d'encadrement des prisons.

Quant aux investissements, Tarascon est inscrit sur la liste des projets à réaliser. Nous aurons une concertation avec l'ensemble des élus de votre région, madame le député, pour définir les priorités et la place qui doit être celle de Tarascon dans le schéma d'ensemble.

M. Jean-Pierre Michel. Tartarin !

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. S'agissant des améliorations statutaires, mesdames, messieurs les députés, je rappelle à ceux qui ont des responsabilités locales que les enveloppes financières consacrées aux salaires ont progressé dans toutes les collectivités, comme au niveau national beaucoup plus vite que l'inflation. Or, au-delà d'un certain pourcentage, cela constitue une menace pour l'emploi. Les gestionnaires d'un budget, local ou départemental, savent très bien que, depuis trois ans, et à effectifs constants, la masse salariale augmente entre 4 et 5 p. 100 par an.

M. Christian Bataille. Et alors ! Quel est le rapport avec la question ?

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. Ce qui se fait parfois, je suis désolé de le dire, au détriment de l'emploi.

Pour ma part, je suis très ouvert à la poursuite des discussions avec les personnels de l'administration pénitentiaire et leurs syndicats, mais j'accorderai toujours la priorité à l'emploi par rapport aux améliorations statutaires dans la fonction publique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Et à Thonon, qu'allez-vous faire ?

PROFANATION D'UNE SYNAGOGUE

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, ma question, qui s'adresse au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, mérite une certaine solennité. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Mesdames, messieurs les députés de l'opposition, ce n'est pas la peine de faire preuve d'ironie, car ma question n'est en aucune façon polémique.

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, la synagogue de Garges-lès-Gonesse a été l'objet d'un saccage de grande envergure par un groupe d'individus qui s'est attaqué aux bureaux, aux salles de prière ainsi qu'aux objets de culte. La grande arche contenant les rouleaux de prière a été forcée mais, fort heureusement, les textes sacrés n'ont pas été endommagés.

Plus inquiétant encore, on a retrouvé, en divers endroits de cet édifice, des inscriptions rédigées en français et en arabe et signées du FIS intimant à la communauté israélite l'ordre de partir sous peine de « sauter ».

Bien entendu - et je sais que vous en conviendrez avec moi, monsieur le ministre d'Etat -, il est totalement inacceptable que, dans la France de 1994, puisse se produire de genre d'acte qui rappelle les pires heures de l'hystérie raciste.

Devant l'ampleur des dégâts, qui font eux-mêmes suite à toute une série d'agressions contre ce lieu, contre le cimetière et contre les fidèles, la communauté israélite, ainsi d'ailleurs que toute la population de Garges-lès-Gonesse et des alentours, est évidemment en émoi. J'espère, pour ma part, que cette affaire n'est qu'une provocation de quelques individus utilisant le sigle du FIS pour terroriser la population et faire monter la tension entre les différentes communautés de cette ville.

J'ai évidemment appelé chacun à conserver son calme et à garder confiance en les lois de la République et envers ceux qui ont la charge de les faire appliquer. J'ai également demandé au recteur Boubakeur, qui a immédiatement accepté, de venir sur les lieux et de témoigner ainsi de la fraternité qui existe entre les différentes communautés religieuses qui vivent dans notre pays.

Cela étant, monsieur le ministre d'Etat, devant l'insécurité croissante qui règne dans certaines banlieues, dont ma circonscription, devant l'attaque dont sont l'objet des lieux de culte de notre pays, tout en sachant tous les efforts que vous déployez, je voudrais connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour mettre fin à cette insécurité croissante et pour protéger ces lieux de façon sérieuse. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Christian Bataille et M. Jean-Pierre Kucholda. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur Lellouche, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à cette question, il y a quelques jours, lors de l'examen du budget de l'intérieur. Mais je le fais à nouveau très volontiers.

Premièrement, ainsi que vous le savez, des cellules de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ont été installées dans chaque département, et les services de police sont particulièrement sensibilisés à cette question.

Deuxièmement, s'agissant de l'insécurité, je vous ai déjà indiqué que l'objectif du Gouvernement était d'affecter près de 2 000 policiers supplémentaires à la sécurisation des quartiers difficiles, sans compter l'utilisation des forces mobiles : les CRS participent aux deux tiers à des actions de sécurisation ; et la gendarmerie nationale - que je remercie - a mis à ma disposition une quinzaine d'escadrons à cette fin. Ainsi l'ilotage et la surveillance de ces quartiers vont-ils se trouver sérieusement renforcés.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Troisièmement, les actes tels que celui qui vient d'être commis contre la synagogue de Garges-lès-Gonesse doivent être dénoncés et leurs auteurs doivent être recherchés et châtiés. Mais, dans le même temps, il ne s'agit pas de tomber dans le piège de la provocation, car trop de gens ont intérêt à dresser les communautés les unes contre les autres.

Le rôle de la police est donc d'essayer de déceler et de mettre hors d'état de nuire, le plus rapidement possible, les auteurs de tels actes.

Je vous rappelle que le ministère de l'intérieur a la responsabilité d'assurer la protection des intérêts israéliens en France et celle de tous les lieux de culte de la communauté israélite dans notre pays.

Vous avez probablement entendu parler des actions qui ont été conduites par la police au cours des dernières vingt-quatre heures et du démantèlement de réseaux terroristes. *(Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Nous savons qu'il s'agit de réseaux de soutien au GIA, et nous avons aussi de bonnes raisons de penser qu'ils auraient pu perpétrer dans notre propre pays certaines actions contre les intérêts israéliens ou la communauté israélite.

Vous pouvez compter sur notre vigilance. Nous n'avons pas l'intention, bien au contraire, de laisser se développer ce type d'agissements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

ACCÈS AUX SOINS

M. le président. La parole est à M. Philippe Legras.

M. Philippe Legras. Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville et je la pose au nom de nombreux collègues ruraux. Elle me permettra d'aborder le problème de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, non en termes globaux et budgétaires, mais en termes humains et de façon individualisée, c'est-à-dire tel que le vivent au quotidien les malades et les acteurs de proximité de la santé.

Nous ne pouvons oublier, madame le ministre d'Etat, que, derrière les décisions et les milliards, il y a des hommes et des femmes malades, âgés ou isolés, qui ne méritent pas toujours les sanctions qui leur sont froidement infligées par des médecins-conseils de certaines caisses dont la rigueur s'avère, dans certains cas, excessive, discutable et incomprise.

Ne plus rembourser des visites au seul motif que l'état de santé ne le justifie pas, c'est faire peu de cas de l'isolement géographique et social de certains malades. Ne plus rembourser les actes médicaux à domicile, c'est oublier un peu vite que tous les malades - les diabétiques, par exemple - n'ont pas tous l'autonomie nécessaire et l'environnement familial et médical idéal. Enfin, exiger *a posteriori* le remboursement par le malade de déplacements au CHU, c'est oublier que certains opérés ou certains cancéreux qui doivent recevoir, souvent loin de chez eux, des soins spécifiques ne disposent pas de moyens de déplacement.

Aussi, madame le ministre d'Etat, parce que des assurés habitent encore dans nos campagnes, parce que tous ne peuvent pas vivre en ville à côté des CHU, vous devriez au plus vite rappeler à l'ordre certains médecins-conseils, injustes censeurs, pour qu'ils agissent de façon plus adaptée, plus réaliste et plus humaine pour qu'ils élargissent à l'environnement social et à l'isolement géographique la notion d'état du malade justifiant la visite ou le déplacement, pour qu'ils recourent enfin davantage à la procédure d'entente préalable dès lors que le principe de contrôle *a posteriori* est source de contestation.

Toutes ces restrictions abusives constituent une atteinte au libre et égal accès de tous les Français aux soins. Qu'en pensez-vous ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, je vous rappelle que l'article L. 162-3 du code de la sécurité sociale est consacré aux visites à domicile. Selon ce texte, que les médecins ont l'obligation d'appliquer, les malades doivent se rendre au cabinet du médecin, sauf lorsqu'ils ne peuvent pas se déplacer en raison de leur état, auquel cas la visite à domicile est autorisée.

Telles sont les conditions dans lesquelles les médecins contrôleurs de la sécurité sociale sont appelés à appliquer la loi. On ne peut pas à la fois leur demander de contrôler le respect des textes, les critiquer pour ne pas faire suffisamment bien leur travail et leur réclamer de ne pas appliquer ces mêmes textes.

L'interprétation de ceux-ci est facile le fait qu'une visite à domicile s'impose montre bien qu'il s'agit d'une situation d'urgence, que l'on ne pouvait pas prévoir. Une maladie continue, nécessitant une série de visites, ne pose pas de problème mais une situation d'urgence, à laquelle il faut répondre de façon impromptue, peut difficilement donner lieu à une entente préalable.

Il est vrai, en revanche, qu'un problème se pose pour les transports sanitaires et l'entente préalable est expressément prévue par le texte dans deux hypothèses : si un transport sanitaire de plus de 150 kilomètres est nécessaire, et dans le cas de visites en série, par exemple lorsqu'un malade doit se rendre régulièrement à des séances

de chimiothérapie. Dans ce cas, la procédure de l'entente préalable permet d'éviter les difficultés auxquelles vous avez fait allusion.

Je reconnais que je reçois parfois des lettres de personnes qui protestent parce qu'elles estiment qu'on a été trop sévère à leur égard. J'ai ainsi reçu, il y a quelques jours, une personne habitant l'Est de la France, qui entend aller chaque semaine voir son kinésithérapeute à Toulon, et qui avait pris, sans entente préalable, un avion sanitaire. Ce cas est plus fréquent que vous ne le croyez, notamment en ce qui concerne les transports sanitaires.

Le contrôle médical doit tenir compte - et il le fait en général - de la situation des personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer, compte tenu de leur état, mais nous ne pouvons accepter des transports sanitaires ou des déplacements systématiques dus au fait qu'on préfère aller dans un CHU éloigné de 300 kilomètres plutôt qu'à celui situé à 100 kilomètres de son domicile.

Les textes doivent être appliqués, mais avec humanité, et, dans l'ensemble, c'est ce que fait le contrôle médical. D'ailleurs, lorsque ce n'est pas le cas, nous sommes saisis de recours, et nous sommes donc très attentifs à ce problème. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL

M. le président. La parole est à M. Arsène Lux.

M. Arsène Lux. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre. En son absence, je l'adresserai à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Christian Bataille. Mais où est M. le Premier ministre ?

M. Jean-Pierre Kucholda. Oui : où est-il donc ?

M. Arsène Lux. Monsieur le ministre d'Etat, l'interdiction de supprimer des services publics en zone rurale a été l'une des premières décisions prises personnellement par le Premier ministre, après son arrivée à Matignon, ce qui a traduit la priorité accordée à l'aménagement du territoire.

Cette décision a été confirmée quelques mois plus tard pour la rendre permanente, ce qui a suscité un véritable enthousiasme parmi les populations rurales, qui ont unanimement apprécié cette mesure concrète d'application immédiate, laquelle rompt avec les déclarations d'intention non suivies d'effet des années antérieures. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais le Gouvernement a voulu aller plus loin et donner force de loi au maintien des services publics en zone rurale.

M. Didier Boulaud. Quel talent !

M. Arsène Lux. Il en sera ainsi avec la loi d'aménagement et de développement du territoire, qui sera adoptée prochainement.

La volonté gouvernementale, comme celle du législateur, semble dès lors clairement affirmée. Or force est de constater que, sur le terrain, certains responsables locaux chargés de services publics n'appliquent pas, ou appliquent mal, les directives gouvernementales, pour des motifs de rentabilité à courte vue.

M. Maxime Grometz. Tout à fait !

M. Arsène Lux. C'est vrai en particulier de la SNCF, qui continue de supprimer des dessertes rurales, mais c'est vrai aussi des services de l'équipement ou de La Poste qui, arguant d'opérations d'organisation interne, prennent des décisions qui ont toujours pour effet, en dernier ressort, de limiter le service rendu au public.

Toutes ces décisions ont pour corollaire immédiat et néfaste une diminution de la présence humaine des agents publics et de leurs familles sur le territoire, ce qui accélère encore le processus de désertification.

M. Christian Bataillo. C'est beau de dire ça, pour un préfet !

M. Arsène Lux. Ma question est donc très simple, monsieur le ministre d'Etat. Pouvez-vous nous indiquer quelles mesures d'urgence pourraient être prises pour que cessent immédiatement ces actions d'affaiblissement du service public, dont on a la fâcheuse impression qu'elles se multiplient et s'accroissent pour échapper aux dispositions de la nouvelle loi, qui a précisément pour objet de maintenir les services publics en zone rurale ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Boulaud. Nul ! Ce n'est pas la peine d'être préfet !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, dès la constitution du Gouvernement et sa présentation devant l'Assemblée nationale, M. Edouard Balladur, Premier ministre, avait annoncé un moratoire. Des instructions avaient été adressées aux directions de tous les services publics et des entreprises publiques ainsi qu'aux préfets afin qu'aucune suppression n'intervienne avant qu'il soit procédé à un examen général de ses conséquences.

Je rappelle que la loi sur le développement du territoire, actuellement en discussion au Sénat, et que vous avez adoptée en première lecture, confie aux préfets le pouvoir de suspendre toute mesure de suppression de services et d'en appeler au ministre de tutelle.

En attendant, mesdames, messieurs les députés, si vous constatez dans vos départements des dérapages, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me les signaler directement. Faites-en également part à vos préfets. J'en saisirai le Premier ministre et nous prendrons les mesures nécessaires en attendant que la loi nouvelle s'applique, à partir du 1^{er} janvier, je l'espère.

J'ai déjà eu l'occasion de dire, au nom du Gouvernement, que l'action des services publics ne peut être inspirée par le seul critère de rentabilité, car ce serait la négation même de la notion de service public. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais, dès lors que l'Etat, pour des raisons d'intérêt général, imposerait aux services publics ou aux entreprises publiques des mesures que ceux-ci considèrent comme entraînant des sujétions nouvelles, il est normal que le budget de l'Etat compense ces charges à due concurrence ; telle est la position du Gouvernement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

CHÔMAGE

M. le président. La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Même en son absence, je m'adresse à M. le Premier ministre.

M. Christian Bataillo. Il n'est jamais là !

Mme Martine David. Aujourd'hui se développent des conflits sociaux importants, comme chez GEC-Alsthom, car les salariés jugent sévèrement le manque d'efficacité au regard de l'emploi des 130 milliards de francs que vous avez accordés au patronat. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Michel Fourgous. Aux entreprises ! Pas au patronat ! Cela n'a rien à voir !

Mme Martine David. Ils réclament légitimement que la reprise économique se traduise par des augmentations de salaire et des créations d'emplois.

Pour tenter de justifier votre échec en matière de lutte contre le chômage, vous avez multiplié les contorsions verbales, osant même incriminer les jeunes, puis les femmes, qui ont à vos yeux le grand tort de chercher un emploi pour vivre. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais rien n'y fait : le chômage poursuit sa progression, démentant vos prévisions et promesses d'un optimisme indécent. Les chiffres, eux, ne racontent pas d'histoires : 350 000 chômeurs supplémentaires depuis mars 1993, 390 000 travailleurs licenciés depuis le 1^{er} janvier 1994. On compte au total 1 200 000 chômeurs de longue durée, soit 20 p. 100 de plus en un an, et l'augmentation est de 30 p. 100 chez les moins de vingt-cinq ans.

Comment espérez-vous encore faire croire aux Français que, grâce à vous, tout va mieux, alors que, chaque jour, ils subissent votre politique d'inégalité et d'injustice ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Vous êtes trop avertie, madame le député, des questions de votre électorat pour penser tout ce que vous dites. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Savez-vous que c'est la première fois depuis quatre ans, que, au premier semestre 1994, la France a créé 120 000 emplois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces très bons résultats n'ont pas été obtenus par l'opération du Saint-Esprit (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), mais pour deux raisons. D'abord, grâce à la relance économique provoquée par le Gouvernement, la croissance économique française est aujourd'hui la plus forte au sein des Douze. En second lieu, vous avez voté la loi quinquennale sur l'emploi (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste), qui a eu des résultats sur la situation de l'emploi.

Je rappelle enfin que l'INSEE établit des prévisions. Celles-ci prévoient une croissance forte pour l'année prochaine, et une forte croissance des créations d'emplois. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Bailigand. Du chômage, vous voulez dire !

M. Jean Glavany. Et les chômeurs de longue durée ?

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Les mêmes experts avaient prévu l'année dernière une augmentation du nombre des chômeurs de 240 000 et ils se sont trompés, car nous en sommes loin. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1994, il y a en France 54 000 chômeurs supplémentaires.

Retenez ces deux chiffres, messieurs les socialistes. Quand vous étiez au pouvoir, il y avait 30 000 chômeurs de plus tous les mois, il y en a actuellement 5 000 de plus chaque mois,...

M. Christian Bataille. Balladur égale chômage !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... soit six fois moins ! Voilà la différence ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Par ailleurs, le nombre des jeunes chômeurs a diminué depuis le début de l'année de 29 000, le nombre des contrats d'apprentissage a augmenté de 43 p. 100 et celui des contrats de qualification de 34 p. 100.

Mme Martine David. Il y a 350 000 chômeurs de plus !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Tels sont les chiffres ! Vous pouvez essayer de faire croire à l'opinion que les vessies sont des lanternes, mais pas au Gouvernement ! Nous avons la responsabilité de dire la vérité et de donner les vrais chiffres ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

POLITIQUE EUROPÉENNE DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Ma question porte sur la politique européenne du gouvernement français.

En septembre 1992, le pays a ratifié à une courte majorité, par référendum, le traité de Maastricht. Celui-ci comporte, comme nous le savons tous, un certain nombre d'engagements, en particulier en ce qui concerne la monnaie,...

M. Charles Ehrmann. Eh oui !

M. Laurent Fabius. ... avec la monnaie unique et le passage à ce qu'il est convenu d'appeler la troisième phase.

Il comporte également d'autres dispositions sur la conception générale qu'on peut avoir de la construction européenne, les institutions et d'autres aspects encore.

Or voilà que certains membres très éminents de la majorité parlementaire...

M. René Couanau. Des noms !

M. Laurent Fabius. ... viennent, pour des raisons très respectables, qui leur appartiennent, de prendre des positions qui, notamment sur la question monétaire, tranchent avec les engagements du traité de Maastricht. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Pierre Lellouche. C'est faux politiquement et juridiquement !

M. Laurent Fabius. S'il s'agissait seulement d'une discussion, d'un différend, entre tel ou tel responsable de la majorité, à la limite peu importerait. Mais il s'agit évi-

demment d'autre chose, qui a appelé des réactions d'autres membres, non moins éminents, du Gouvernement et des contre-réactions de tel ou tel membre de la majorité.

Il s'agit d'autre chose. D'abord parce que, sur le plan monétaire, cela peut se traduire, on le voit, par des mouvements peu favorable. Ensuite et surtout parce que nous allons, à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine, assumer la présidence de l'Union européenne. Or il nous semble que nous ne pouvons le faire dans des conditions efficaces que si la doctrine du Gouvernement sur la construction européenne à terme est clairement fixée. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Nous avons en effet le sentiment que tout cela fait désordre.

Il n'y a, me semble-t-il, que trois positions possibles.

Ou bien, et c'est notre souhait, confirmer de la façon la plus nette les engagements de Maastricht,...

M. Charles Ehrmann. C'est le cas !

M. Laurent Fabius. ... même si nous souhaitons pour notre part qu'on aille plus loin, notamment en matière sociale et en matière institutionnelle.

Ou bien revenir sur ces engagements, mais cela ouvrirait une crise grave.

Ou bien, ce qui semble être le cas, ne pas trop s'exprimer, louvoyer...

M. Pierre Lellouche. Helmut Kohl le fait bien ! Il n'y a pas de raison pour que la France ne le fasse pas elle aussi !

M. Laurent Fabius. ... et espérer que les électeurs vous réserveront un sort favorable.

Ma question (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) est très simple, et elle s'adresse évidemment au Premier ministre. Quelle est celle de ces trois positions qu'en tant que chef du Gouvernement il entend prendre ? Puisqu'il est retenu par d'autres obligations, si vous avez l'occasion de le rencontrer, monsieur le président (Sourires) je souhaite que vous puissiez lui transmettre ma question, en ajoutant qu'il peut y avoir diversité de candidatures au sein de la majorité par rapport à telle ou telle élection - c'est son affaire - mais qu'il n'est pas possible, sans mettre en cause gravement le crédit de la France, d'avoir plusieurs politiques gouvernementales en matière européenne. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Raymond Barre et M. Jacques Barrot. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, je vous remercie de cette question, qui va permettre de faire apparaître où sont les véritables contradictions dans le domaine de la politique européenne.

M. Jean-Pierre Balligand. Chez vous !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Depuis dix-huit mois, le Gouvernement, en parfait accord avec la totalité de sa majorité, ici présente, a mené une politique européenne et une politique économique tout entières tendues vers la relance de l'emploi et la croissance économique,...

M. Christian Bataille. Pas sûr !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... avec la perspective de l'Union économique et monétaire. Toute la législation économique votée par cette assemblée tend vers cet objectif.

La majorité a voté la loi sur l'autonomie de la Banque de France; les socialistes ont voté contre. Nous avons, avec les lois de finances et la loi quinquennale sur la maîtrise des déficits publics, préparé le redressement des finances publiques nécessaire pour l'union monétaire; la majorité a voté pour, les socialistes ont voté contre. *(Huées et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Paradoxe extraordinaire: un groupe s'oppose à la réduction des déficits qu'il a lui-même creusés! *(Mêmes mouvements.)*

C'est naturellement dans le même esprit que la France assurera la présidence de l'Union européenne au premier semestre de l'an prochain. En ce qui concerne le passage à la troisième phase - je le dis notamment pour l'opinion publique française et pour nos partenaires -, il est clair que le principe, le calendrier et les conditions techniques sont acquis; personne ne les remet en cause. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Balligand. Vous dites n'importe quoi!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Quant à la décision de passer à la troisième phase, ce sera, comme le prévoit l'article 109 du traité, une décision politique, au sens fort du terme, qui devra être prise par chacun des gouvernements au pouvoir à ce moment-là, c'est-à-dire vers 1996-1997. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* Il appartiendra donc à chaque pays, à chaque gouvernement, de retenir la procédure interne de décision qui lui paraîtra la plus appropriée, compte tenu de ses institutions.

M. Christian Bataille. Un référendum?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Naturellement, il vous appartiendra alors, monsieur le député, de poser, en tant que membre de l'opposition, la question au gouvernement qui sera alors en fonction. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Chacun pourra apprécier la réponse qui a été apportée à la question précédente... *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Cette question ne concernait pas ce qui se passera en 1996, mais la politique de la France qui est conduite aujourd'hui à l'échelle de l'Europe.

Quant à ma question, elle s'adresse à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

Monsieur le ministre d'Etat, l'administration pénitentiaire est en émoi. Vous avez évoqué la considération que vous lui portez. On mesurera cette considération à votre capacité d'apporter des réponses à l'ensemble de ses personnels en mouvement.

Vous avez cité un certain nombre de chiffres, mais vous avez oublié de dire que, au moment même où vous augmentiez le nombre de postes, vous accroissiez la quantité de travail de l'administration pénitentiaire, notamment par la « loi sécurité ».

Ma question sera simple: par-delà les mots et les déclarations, êtes-vous en mesure d'apporter à l'administration pénitentiaire des réponses substantielles concer-

nant tant les augmentations salariales que les augmentations d'effectifs? Etes-vous prêt à ouvrir une véritable négociation avec l'ensemble des organisations syndicales? Etes-vous prêt à répondre autrement que vous ne l'avez fait jusqu'à maintenant, c'est-à-dire par la répression, aux revendications du personnel de cette administration? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, je vous ferai observer que ce n'est pas la première grève que connaît l'administration pénitentiaire et que vous en avez même connu beaucoup dans les années précédentes! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Chacun admet que la priorité des priorités est l'emploi, mais il n'y a de priorité à l'emploi dans aucun pays européen, de Stockholm à Madrid, sans une meilleure maîtrise de la dépense publique.

M. Xavier de Roux. Bien sûr!

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. Les revendications du personnel de l'administration pénitentiaire, dont certaines peuvent être légitimes, ont déjà trouvé des réponses dans le projet de budget de 1995 et les autres seront étalées dans le temps. Elles seront d'autant plus faciles à satisfaire que l'Etat se recentrera sur ses fonctions régaliennes, particulièrement en matière de justice.

M. Christian Bataille. C'est du blablabla!

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. C'est la raison pour laquelle je confirme que ma porte reste ouverte. Cela dit, l'amélioration des statuts, lorsque la dépense salariale a augmenté de 4 à 5 p. 100 par an, n'est pas compatible avec la maîtrise de la dépense publique. Ma priorité est l'accroissement des effectifs pour répondre à l'exigence de sécurité! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

INONDATIONS

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, je me permets d'insister sur un sujet grave, qui a déjà été évoqué cet après-midi: les inondations.

Samedi dernier, le département des Alpes-Maritimes, notamment la ville de Nice, mais aussi les départements de Lozère, des Alpes-de-Haute-Provence, du Tarn, de Corse et d'autres secteurs ont eu à souffrir d'intempéries exceptionnelles. Dans les Alpes-Maritimes, par exemple, le Var est sorti de son lit, pourtant large de plus de 200 mètres, à hauteur de la ville de Nice. Cette situation ne s'était encore jamais vue.

Les dégâts ont été considérables tant dans l'arrière-pays que sur le littoral. On ne compte plus les maisons évacuées et endommagées, les routes coupées, les voies de chemin de fer arrachées, les ponts emportés, les édifices

publics paralysés. Je pense notamment à la préfecture des Alpes-Maritimes, inaugurée en son temps par Gaston Defferre. Je me souviens que les amis de M. Hermier avaient été très heureux de cette inauguration et qu'ils n'avaient pas souligné les risques que l'édifice courait du fait même d'être au bord d'un fleuve. L'aéroport de Nice, inondé, a été fermé pendant trois jours et, pendant une période indéterminée, ne fonctionnera que partiellement.

Bref, on déplore des dégâts considérables !

Dans les Alpes-Maritimes, nous avons la consolation de ne dénombrer ni mort ni disparu. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage au préfet du département qui a su déclencher le plan ORSEC très opportunément.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter, avec mes collègues des Alpes-Maritimes, et en particulier le doyen de l'Assemblée nationale, toutes les équipes qui ont travaillé jour et nuit pour venir en aide aux sinistrés, et éviter le pire.

J'insiste, monsieur le ministre d'Etat, pour que vous puissiez rapidement reconnaître l'état de catastrophe naturelle et déclarer ainsi les secteurs touchés « zones sinistrées » afin que les victimes puissent bénéficier dans les meilleurs délais de remboursements par leurs assurances.

Je souhaite également qu'une aide soit accordée aux collectivités locales victimes de ces désastres, en particulier au département des Alpes-Maritimes et à la ville de Nice, dont les dépenses de réparations s'élèveront à plusieurs centaines de millions de francs - elles sont actuellement estimées à près de 400 millions de francs. Comme la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui vient de débloquer un crédit d'urgence, je souhaite que l'Etat consente lui aussi un effort financier exceptionnel et significatif en faveur de ces collectivités afin que les travaux à venir ne soient pas à la seule charge du contribuable local.

En effet, ces collectivités vont devoir faire face à des dépenses considérables et imprévues qui méritent que l'on fasse jouer la solidarité nationale. *(Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, il est exact que les pluies torrentielles qui se sont abattues sur la région dont vous avez parlé ont causé des dégâts considérables et que, si nous n'avons pas eu à déplorer de pertes de vies humaines ou de situations pires que celles auxquelles il a fallu faire face, on le doit notamment à la mobilisation des services de secours, au fait que le plan ORSEC ait été déclenché rapidement et que tout ait fonctionné dans les meilleures conditions possibles.

Il n'en reste pas moins que soixante-dix communes de votre département ont été isolées, que certaines d'entre elles le sont encore malgré tous nos efforts, et que des dégâts considérables ont été causés aux biens privés ainsi qu'aux voies de communication.

Je vous confirme ce que j'ai dit au début de cette séance : la commission interministérielle chargée de constater l'état de catastrophe naturelle pour un certain nombre de départements se réunira dès le 18 novembre. D'ici là, les préfets sont chargés de dresser une estimation succincte des dégâts afin que le Gouvernement ait une vision un peu plus complète de la situation et des moyens à mettre en œuvre.

Je vous confirme également qu'aussi bien à l'égard des biens non assurables qu'à l'égard des collectivités locales, la solidarité nationale s'exprimera comme elle n'a jamais manqué de le faire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

DÉPÔT DE BILAN DU GROUPE DISCO

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Veyrinas.

Mme Françoise de Veyrinas. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie.

Monsieur le ministre, je me fais l'interprète des sept députés de la majorité de la Haute-Garonne et de M. Serge Roques, député de l'Aveyron, pour vous alerter sur le dépôt de bilan du groupe Disco, distributeur de produits alimentaires en gros.

Ce dépôt de bilan concerne directement 1 200 salariés répartis entre cinq implantations et deux sociétés : pour Disco SA, à Cholet et à Montmorillon, et pour Disco Sud-Ouest, à Villefranche-du-Rouergue, à Launaguet et à Tournefeuille.

Il faut ajouter que la situation met indirectement en péril quelque 2 000 franchisés, réseau d'épiceries et de petites surfaces en milieu rural.

Par l'intermédiaire de sa filiale Altus Finance, le Crédit lyonnais est actionnaire à 100 p. 100 du groupe Disco. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Celle-ci, en suspendant tout paiement, a provoqué le dépôt de bilan.

Dois-je vous rappeler les sommes plus que considérables que le Crédit lyonnais a prêtées au président de l'Olympique de Marseille ? *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Croyez bien que les salariés de Disco ne comprennent pas cette différence de traitement, d'autant plus qu'il y va de l'avenir de leurs familles.

A ce jour, grâce à l'action conjointe de l'intersyndicale et des élus locaux, 30 millions supplémentaires vont permettre au groupe de payer les salaires et les fournisseurs, mais seulement jusqu'au 24 novembre prochain.

C'est un début, mais c'est nettement insuffisant !

Monsieur le ministre, je suis aujourd'hui l'interprète des 1 200 salariés menacés. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je sais que cela ne vous gêne pas, messieurs les socialistes, parce que, sous vos gouvernements, c'est par millions qu'ils l'ont été, et pendant des années ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je suis aussi l'interprète de nombreux responsables politiques, maires, conseillers généraux et députés.

Monsieur le ministre, je formulerai deux souhaits :

Premièrement, le Crédit lyonnais doit favoriser, aider et accompagner les repreneurs qui se présentent. On peut envisager l'éclatement du groupe, ce qui faciliterait la recherche de repreneurs. Mais ceux-ci ont besoin d'avoir une assurance de votre part.

M. le président. Madame, pourriez-vous conclure ?

Mme Françoise de Veyrinas. Deuxièmement, il faut faire en sorte que la reprise du groupe Disco s'accompagne du meilleur traitement social possible. Au-delà du nécessaire sauvetage du groupe, il y va de la survie de nombreux emplois de proximité en milieu rural.

M. le président. Merci, madame...

Mme Françoise de Veyrinas. Monsieur le ministre, nous devons tout mettre en œuvre...

M. le président. Madame...

Mme Françoise de Veyrinas ... pour que ces licenciements ne soient pas prononcés.

Aider une activité économique à se maintenir,...

M. le président. Madame, je vous en prie !

Mme Françoise de Veyrinas. ... n'est-ce pas plus positif que d'aider des chômeurs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Madame le député, vous avez parlé au nom de vos collègues du Lot-et-Garonne et de l'Aveyron.

M. Didier Boulaud. C'est pourquoi la question était longue !

M. le ministre de l'économie. Mais vous auriez pu aussi parler au nom de vos collègues du Maine-et-Loire - département qui m'est cher s'il en est - puisque le Maine-et-Loire est aussi concerné par l'affaire Disco.

M. René Carpentier. Vous êtes ministre de la France !

M. le président. Je vous en prie, cher collègue !

M. le ministre de l'économie. Je ne le sais que trop bien !

Madame le député, cette affaire est importante, non seulement parce qu'elle concerne une entreprise qui emploie 1 200 salariés, mais également parce que cette entreprise a des ramifications en milieu rural. Qui ne connaît, parmi les élus ruraux qui sont nombreux sur ces bancs, les enseignes « Timy », voire « Bravo », qui sont alimentées par Disco ?

Disco a été placé en règlement judiciaire le 27 octobre et le tribunal a fixé une période d'observation. J'ai demandé que cette période soit prolongée jusqu'au 24 novembre.

Disco appartient à Altus Finance, filiale à 100 p. 100 du Crédit lyonnais. (« Tapie ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Disco appartient donc au Crédit lyonnais à 100 p. 100 ! (« Tapie ! » sur les mêmes bancs.)

Altus Finance a décidé de débloquer 10 millions de francs pour le paiement des salaires des mois d'octobre et de novembre des employés de Disco. Parallèlement, Altus Finance a débloqué 30 millions supplémentaires pour permettre l'exploitation jusqu'à cette date.

Le problème est simple : Disco est une entreprise qui, pour des raisons multiples sur lesquelles je ne reviendrai pas, accuse des pertes considérables - 800 millions de francs sur les trois dernières années. Cela rend la pérennité de l'entreprise hautement problématique, au dire des experts nommés par les administrateurs judiciaires eux-mêmes. Aujourd'hui, ceux-ci cherchent une reprise qui soit si possible globale. (« Tapie ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Je crains que cela ne soit pas possible et que l'entreprise ne soit séparée des entrepôts.

Madame le député, j'espère que nous allons trouver une solution qui préserve au moins une partie de l'activité et des emplois de Disco.

Je sais que le Crédit lyonnais s'est mobilisé pour la recherche d'une solution.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Avec Tapie !

M. le ministre de l'économie. En ce qui me concerne, j'ai mobilisé mes équipes sur ce dossier et j'entends faire le maximum pour cette entreprise, et particulièrement pour ses salariés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CONTAMINATION PAR LE VIRUS DE L'HÉPATITE C

M. le président. La parole est à M. Daniel Picotin.

M. Daniel Picotin. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je tiens d'abord à préciser que j'interviens depuis les bancs du parti radical, le vrai, pas celui de M. Tapie ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) M. Tapie a usurpé le nom de notre parti le week-end dernier en semant la confusion.

Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Les drames provoqués par le sang contaminé transmettant le sida et l'hépatite C marqueront de manière profonde l'histoire de la santé dans notre pays. Si le législateur est intervenu au mois de décembre 1990 pour créer un fonds d'indemnisation pour les victimes du sida, il n'en va pas de même pour celles de l'hépatite C. Celles-ci ont pour seul choix d'assigner devant les tribunaux les centres de transfusion sanguine, et elles obtiennent évidemment des sommes importantes.

Malheureusement, il s'avère que les compagnies d'assurances garantissant les centres de transfusion sont en mesure d'échapper à leurs responsabilités. En effet, la rédaction imparfaite du contrat type imposé par le ministère de la santé il y a quelques années leur permet de se dégager, par le biais de la garantie dite subséquente, cinq ans après l'expiration du contrat.

C'est ainsi que le centre de transfusion sanguine de Bordeaux et, demain, celui de Nice sont menacés par un possible dépôt de bilan si aucune solution n'est trouvée. D'autres centres français risquent d'être aussi menacés, notamment à compter du 1^{er} janvier 1995, date à partir de laquelle la garantie des compagnies d'assurances ne s'exercera plus. Un tel dépôt de bilan viendrait alourdir gravement le climat de scandale qui a pu entourer les affaires dites du sang contaminé et contribuerait à démotiver un peu plus les dizaines de milliers de bénévoles qui, au jour le jour, font œuvre de générosité et d'humanisme.

Madame le ministre d'Etat, il est urgentissime qu'une solution juridique et financière soit trouvée à ce problème.

Le Gouvernement envisage-t-il de créer un fonds d'indemnisation pour les transfusés ayant contracté l'hépatite C ?

La puissance publique s'investira-t-elle pour aider les centres de transfusion sanguine à faire face à leurs difficultés ?

Une solution au désengagement des compagnies d'assurances pourrait-elle être trouvée ?

Il y va non seulement de l'avenir des patients contaminés, mais aussi de la pérennité des centres régionaux de transfusion sanguine qui assurent un service public au bénéfice quotidien de milliers de malades. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, il s'agit d'un problème très douloureux, dont mon département ministériel et moi-même nous occupons depuis des mois.

Votre question comporte deux aspects totalement différents.

Le premier concerne les personnes elles-mêmes. Nous avons déjà préparé plusieurs textes, mais il apparaît que le problème s'amplifie au fil des jours, d'une part parce que le nombre de personnes contaminées est plus important que nous ne le pensions et, d'autre part, parce que les conséquences n'en sont pas aussi claires que l'on pouvait le penser : la maladie est à évolution lente et, pendant longtemps un certain nombre de personnes ne souffrent pas, ce qui fait que l'on peut connaître exactement l'évolution de la maladie pour chaque cas.

Nous réfléchissons et j'espère que nous pourrions prochainement tirer des conclusions pour l'indemnisation des personnes qui ont été contaminées par le virus de l'hépatite C.

Le second aspect concerne les centres de transfusion sanguine. Des mesures ont déjà été prises pour le centre de Bordeaux, dont la situation est difficile. Eu égard à la position des assurances et aux difficultés auxquelles risquent d'être exposées un certain nombre de centres s'ils font l'objet de demandes d'indemnisation, il n'est pas question de laisser les centres sans le soutien de la puissance publique. Nous devons donc prendre des dispositions, dont les fondements juridiques seront totalement différents de ceux de l'indemnisation des personnes à titre individuel, pour lesquelles les conditions de prise en charge par la sécurité sociale sont déjà plus avantageuses que ce que prévoit le droit commun. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

MÉDICAMENTS CONTRE LA MIGRAINE

M. le président. La parole est à Mme Françoise Hostalier.

Mme Françoise Hostalier. Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, le rôle du médecin est, évidemment, de soigner, mais son devoir, dans la mesure du possible, est d'atténuer la douleur. Or s'il s'avère que, si nous sommes en France à la pointe du progrès dans le domaine de la recherche, nous sommes encore très en retard en matière de prescription de traitements contre la douleur. A titre d'exemple, je citerai le cas des migraines, que l'on a minimisées pendant des années.

Certes, la migraine n'est pas une maladie grave au sens où elle ne semble pas mortelle. Doit-on pour autant laisser souffrir inutilement des gens quand il existe des traitements qui peuvent les soulager ? Nos voisins, notamment belges et hollandais, commercialisent depuis longtemps déjà des médicaments efficaces contre ces douleurs. En France, les médicaments contre la migraine n'entrent pas dans le cadre des conventions de prise en charge par l'assurance maladie ; or nous avons tous des exemples dans nos circonscriptions de personnes qui n'ont pas les moyens de payer 200 ou 250 francs pour soigner une migraine.

Madame le ministre d'Etat, où en est la convention de prise en charge de ces médicaments ? Pour quelle prescription ? Dans quelles conditions y aura-t-il un remboursement par l'assurance maladie ? D'une manière plus générale, où en est-on dans la reconnaissance et le traitement de cette maladie qu'est la migraine ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Madame le député, il est en ce moment beaucoup question de traitement des douleurs violentes provoquées par certaines maladies. Je pense aux cancers, mais il y en a bien d'autres. Faut-il dans ces cas prescrire de la morphine ou tout autre stupéfiant ? Les médecins praticiens sont hésitants. La question est posée. Le Sénat vient du reste de constituer un groupe de travail tendant à l'étudier. En tout état de cause, il convient de distinguer totalement ces maladies de la migraine, qui recouvre d'ailleurs, elle aussi, des réalités différentes.

Il est vrai qu'un médicament destiné à soulager la migraine a été récemment mis sur le marché, le Sumatriptan. Il est efficace, mais très cher. Si donc les traitements ordinaires, connus depuis longtemps et bien moins coûteux, sont suffisants, le Sumatriptan n'est pas remboursé. En revanche, le Sumatriptan est admis au remboursement sous contrôle, dans les cas d'algies vasculaires de la face.

Madame le député, ce médicament est donc à la disposition des médecins et fait l'objet d'un remboursement lorsqu'il est prescrit pour soigner une maladie contre laquelle il n'existe aucun autre médicament efficace. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Arnaud Cazin d'Honincthun.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale et a trait à la sécurité des élèves dans les établissements scolaires.

A la suite du rapport de notre collègue Schléret qui a défini une échelle des risques pour l'ensemble des établissements - on songe en particulier au problème des internats - et qui a répertorié comme présentant des dangers environ 7 p. 100 des bâtiments de l'enseignement public, le Gouvernement, monsieur le ministre, a engagé un effort important pour la sécurité des élèves. C'est ainsi qu'ont été alloués 500 millions de francs par an pour les travaux de sécurité dans l'enseignement primaire public et 12 milliards de francs de prêts bonifiés pour la mise aux normes des établissements du second degré.

En ce qui concerne les établissements privés, plus de 14 p. 100 d'entre eux sont réputés à risque, soit le double de ceux du public.

M. Jean-Pierre Brard. Alors il ne faut pas y aller ! *(Rires sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Vous avez annoncé, en avril dernier, que les préfets étudieraient avec les collectivités locales quel plan d'urgence pourrait être dressé et qu'ils prendraient contact avec les propriétaires des

nombreux établissements privés mis en cause dans le rapport Schléret. A cette occasion, vous aviez précisé que, s'agissant d'une question de sécurité, le Gouvernement œuvrerait en toute équité sans faire de différence entre le privé et le public.

Monsieur le ministre, alors que l'Assemblée examine le projet de budget pour l'année 1995, où en est l'action du Gouvernement? Quelle solution avez-vous choisie? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Halte aux lobbies!

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir rappelé que le Gouvernement a entrepris une action sans précédent en matière de sécurité dans les établissements scolaires. C'est en effet la première fois qu'une commission a été mise en place...

M. Jean-Pierre Brard. C'est la méthode Clemenceau!

M. le ministre de l'éducation nationale. ... pour vérifier quel était, du point de vue de la sécurité, l'état de tous les établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés. A cet égard, je veux rendre ici hommage au travail que M. Schléret et la commission qu'il préside ont accompli.

M. Jean-Pierre Brard. Ça, ça ne coûte rien!

M. le ministre de l'éducation nationale. Comme vous l'avez rappelé, monsieur Cazin d'Honinchtun, il y a en effet deux sortes d'établissements: les établissements de l'enseignement secondaire et ceux de l'enseignement primaire.

Pour ce qui concerne les établissements de l'enseignement secondaire public, les travaux sont d'ores et déjà entrepris. J'ai ainsi eu le plaisir d'assister tout à fait récemment à la démolition du dernier collège Pailleron du département du Rhône.

M. Georges Mesmin. Très bien!

M. le ministre de l'éducation nationale. Partout en France, les collectivités territoriales font face à leurs responsabilités et je veux les en remercier. C'est vrai aussi pour les établissements d'enseignement secondaire privé, l'aide étant libre dans le technique et une certaine aide pouvant être accordée aux établissements généraux. Bien sûr, les propriétaires de ces établissements font également face à leurs responsabilités.

Reste, vous l'avez fort justement souligné, l'enseignement primaire. A n'en pas douter, celui-ci posera des problèmes. En effet, la loi interdit pour l'instant - et nous avons eu de nombreux débats sur ce sujet - qu'on puisse leur apporter une aide. Pourtant, les enfants qui y sont accueillis exigent les mêmes normes de sécurité que les autres. Lorsque la commission Schléret aura rendu son rapport sur l'enseignement primaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisqu'elle en est au stade des enquêtes, nous en discuterons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

SANS-ABRI

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Ma question s'adresse à M. Pasqua et à Mme Veil...

M. Jean-Pierre Brard. C'est le couple infernal!

M. Jean-Pierre Soisson. ... et concerne les sans-domicile-fixe.

Les SDF sont de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes. Ils vivent souvent en couple, ont des chiens et leur état sanitaire est déplorable. Dans une ville comme Auxerre, ils sont plus de soixante-dix. Ils campent dans le centre-ville, interdisant de fait le passage dans certaines rues.

Deux problèmes se posent: un problème social et un problème de police.

Le dossier social est suivi, et bien suivi, par Mme Veil. (« Ah! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) En application de la loi de juillet 1994: un plan pour l'hébergement d'urgence des personnes sans abri doit être établi dans chaque département. Des instructions en ce sens ont été adressées aux préfets. A Auxerre, une coopération étroite existe entre les services de l'Etat, du département et de la ville. Nous allons ouvrir pour l'hiver des appartements, gérés par une association caritative et permettant d'accueillir des groupes de jeunes et leurs chiens.

Madame le ministre d'Etat, l'hébergement des sans-abri est une compétence de l'Etat. Mais je considère que les collectivités locales doivent participer à l'action engagée. C'est la raison pour laquelle le budget supplémentaire de la ville d'Auxerre prévoit une dépense de 150 000 francs à cet effet.

Problème de police: je considère que l'effort de l'Etat et des collectivités territoriales suppose des contreparties de la part des sans-domicile-fixe. Or la liberté de stationnement, souvent invoquée, ne saurait, selon moi, signifier une liberté de campement dans le centre de nos villes.

M. René Couranau. Tout à fait!

M. Jean-Pierre Soisson. D'autant que les maires sont démunis, n'ayant pas les moyens juridiques nécessaires pour intervenir.

M. Thierry Cornillet. Très bien!

M. Jean-Pierre Soisson. Les arrêtés municipaux que nous sommes nombreux à avoir pris sont annulés par les tribunaux administratifs.

Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, je souhaiterais que vous confiez à un membre de votre cabinet, à un préfet ou à un administrateur, une mission d'étude. Avec des maires de toutes appartenances politiques, il serait chargé de trouver des remèdes à une situation que nous ne pouvons plus tolérer. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur Soisson, vous posez un véritable problème auquel nous sommes tous confrontés. En effet, la situation de cette population de plus en plus jeune, marginalisée et sans ressources, devient de plus en plus préoccupante. Outre le trouble à l'ordre public, dont elle peut-être à l'origine, elle connaît des problèmes de santé n'étant ni médicalement suivie ni soignée.

M. André Santini. Tout à fait!

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il est réconfortant de constater qu'un certain nombre de collectivités publiques, dont la ville que M. Soisson dirige, ont pris des disposi-

tions pour fournir un abri aux SDF, au moins pendant l'hiver. Dans la région parisienne aussi, nous avons pris certaines mesures. Certes, pour l'instant, il ne s'agit que de palliatifs. Mais nous ne pouvons pas prendre des mesures de force ou d'autorité. Nous avons donc pris des mesures administratives. Désormais, par l'intermédiaire d'associations, les SDF peuvent être dotés d'une carte d'identité, document indispensable pour avoir accès à des soins ou à certaines prestations. Il reste cependant encore beaucoup à faire dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle j'accueille avec beaucoup d'intérêt votre proposition, monsieur Soisson. Je vais étudier les moyens d'y donner suite. Je demanderai probablement à un préfet ou à un membre de mon cabinet de prendre, en liaison avec l'association des maires de France, les mesures nécessaires pour créer un groupe de travail ou d'étude destiné, non pas à produire un rapport de plus mais à proposer les dispositions pratiques indispensables.

Merci encore, monsieur Soisson, d'avoir posé cette question. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe République et Liberté.*)

SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Paul Vergès.

M. Paul Vergès Monsieur le ministre de l'éducation nationale, votre attention a été appelée à plusieurs reprises sur la situation particulièrement préoccupante du système éducatif réunionnais. Dans une île où le taux de chômage oscille autour de 35 p. 100 et où la situation sociale est potentiellement explosive, l'efficacité du système éducatif est une nécessité vitale. L'échec scolaire condamne, en effet, les jeunes à l'exclusion sociale sans aucune chance d'intégration. Or près de 50 p. 100 des élèves réunionnais quittent le système scolaire sans aucun diplôme.

Toutefois, l'amélioration qualitative du système éducatif réunionnais ne peut être entreprise que si les moyens *minimaux* d'un fonctionnement normal sont assurés. Or, comme vous le savez, monsieur le ministre, la Réunion souffre actuellement d'un manque de moyens en personnel qui ne lui permet pas d'accueillir l'ensemble de la population scolarisée dans des conditions normales. Le décalage chronique entre les moyens et les besoins risque d'atteindre le point de non-retour, du fait notamment de l'augmentation accélérée de la population scolaire qui résulte elle-même d'une progression démographique soutenue.

L'ensemble des acteurs concernés - enseignants, personnel administratif et technique et associations de parents d'élèves - se sont regroupés dans un collectif et ont engagé de nombreuses actions. A la suite de la manifestation du 5 septembre dernier, vous avez, monsieur le ministre, dépêché dans l'île un de vos collaborateurs, lequel a pu s'entretenir avec le collectif, et vous avez annoncé votre visite à la Réunion pour le mois prochain.

Votre collaborateur a indiqué au collectif que, dans une première étape, il faudrait procéder à l'évaluation précise des besoins en postes. Le collectif a fait connaître ses estimations. Il évalue le déficit à 3 040 postes et demi - 1 293 postes d'enseignant et 1 747 postes et demi de non-enseignant. Mais votre ministère n'a toujours pas communiqué les siennes. Monsieur le ministre, doit-on considérer que vous donnez acte au collectif des chiffres qu'il a rendus publics et que vous l'officialiserez lors de votre prochain séjour annoncé dans l'île ?

Parallèlement, dans un courrier daté du 20 octobre et adressé au président du conseil général, le Premier ministre a indiqué qu'un plan quinquennal de rattrapage serait soumis, avant la fin de l'année, à l'ensemble des partenaires concernés. Prenant en compte l'engagement du Premier ministre et sur la base d'un déficit évalué à environ 3 000 postes, il apparaît que ce sont 600 postes qui devraient être créés à la prochaine rentrée scolaire, dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal de rattrapage. Par conséquent, pouvez-vous, monsieur le ministre, me confirmer ce chiffre comme la traduction de l'engagement du Premier ministre ? L'annoncera-t-il, dans quinze jours, lors de sa venue à la Réunion ? Ainsi que vous pouvez le constater, nous ne vous demandons pas tout, tout de suite, mais de commencer tout de suite ce rattrapage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté, du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, tout le monde s'accorde à reconnaître, les difficultés auxquelles se heurte le fonctionnement du système scolaire à la Réunion, du fait d'une croissance démographique forte et rapide.

Toutefois, je tiens à vous le rappeler, monsieur le député, au cours des cinq dernières années, plus de 2 000 postes ont été créés dans ce département pour des emplois d'instituteurs, de professeurs de l'enseignement secondaire, de personnel ATOS ou de direction. De plus, lors de la dernière rentrée scolaire, nous avons ouvert près de 150 postes permettant ainsi de porter le taux de scolarisation des enfants de trois ans à près de 100 p. 100, ce qui constitue déjà une réussite remarquable. Mais nous savons tous que des efforts restent à accomplir.

Cela étant et vous le comprendrez, monsieur le député, je ne peux pas prendre pour argent comptant des chiffres annoncés par des organisations revendicatives locales. Le Premier ministre précisera lors de son voyage à la Réunion, très prochain en effet, quelle idée le Gouvernement se fait non pas seulement du rattrapage mais aussi des efforts que la nation doit consentir pour assurer à ce département la justice scolaire. C'est donc dans quelques semaines que nous vous apporterons une réponse précise. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Réponse de Gascon !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à seize heures cinquante-cinq, sous la présidence de M. Éric Raoult.*)

PRÉSIDENCE DE M. ÉRIC RAOULT,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n^{os} 1530, 1560).

ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS ET TOURISME

Tourisme

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme, concernant le tourisme.

La parole est à M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, mes chers collègues, comparés à l'ensemble du budget de l'Etat, les crédits du tourisme paraissent bien modestes; pourtant ils concernent, vous le savez, l'un des plus importantes activités économiques de notre pays. Le tourisme constitue l'un des rares secteurs dont la modernisation s'accompagne de créations d'emplois. Le tourisme a un rôle essentiel à jouer en matière d'aménagement du territoire; je pense particulièrement à la protection et à la valorisation de l'espace rural.

Dans un secteur largement décentralisé vous avez, monsieur le ministre, en tant que responsable de l'administration du tourisme, joué un rôle fédérateur important qui s'est exprimé à travers trois missions: orienter une politique générale dans laquelle s'inscrivent les actions des différents opérateurs du tourisme; organiser la cohérence des interventions publiques et les coordonner avec celles des entreprises du secteur privé ou associatif; inciter tous les partenaires à s'associer aux efforts de promotion, de modernisation et de formation indispensables au renforcement de notre économie touristique.

Si votre budget est modeste, monsieur le ministre, il est loin de représenter la totalité de l'action publique en faveur du tourisme. Pour la première fois, cette année, vos services ont pu réaliser - je les en remercie - une étude recensant les dépenses publiques qui contribuent au développement de l'économie touristique. Je l'ai publiée en annexe à mon rapport écrit et je souhaite vivement que ces données, même si certaines peuvent être difficiles à cerner avec précision, soient dorénavant actualisées chaque année.

Ces dépenses publiques totales en faveur du tourisme seraient de l'ordre de 8 milliards de francs, dont 1,8 milliard - chiffres de 1993 - à la charge de l'Etat, et donc bien supérieures aux crédits de votre seul ministère. Ce montant démontre l'importance de votre rôle de chef de file, rôle qui devrait être encore renforcé. Il permet également de mesurer le niveau de la contribution des collectivités territoriales - régions, départements, communes - et des fonds européens.

Je rappelle enfin, avant d'examiner plus en détail les grandes priorités qui l'ont inspiré, que le projet de budget qui nous est présenté a été élaboré dans un contexte

général nécessitant que soit limitée la progression des dépenses publiques, ce que la commission des finances et moi-même approuvons sans réserve. Malgré tout, comparés à ceux qui figuraient dans le précédent projet de loi de finances, c'est-à-dire avant abondements intervenus au cours de la discussion budgétaire, l'année dernière, les crédits augmentent cette année de façon non négligeable: près de 4 p. 100 en crédits de paiement et plus de 11 p. 100 en autorisations de programme.

Ces crédits doivent accompagner une action efficace de votre ministère.

J'évoquerai tout d'abord la modernisation des structures administratives, qui a été entreprise.

Deux préoccupations sous-tendent la réorganisation de la direction du tourisme telle qu'elle a été engagée par le nouveau directeur, dont l'action efficace a été déterminante, et telle qu'elle a été officialisée par l'arrêté du 27 juin 1994.

D'une part, il convenait de replacer cette direction au centre des stratégies conduites pour atteindre les objectifs gouvernementaux que sont la lutte contre le chômage et l'aménagement du territoire.

D'autre part, il était nécessaire que l'administration du tourisme se rapproche de ses partenaires naturels, que sont les collectivités locales et les professionnels, afin d'être mieux à même d'appréhender leurs besoins.

La clarification des structures de l'administration centrale et la rationalisation de ses méthodes, afin de lui permettre d'intervenir mieux avec les mêmes moyens, devraient lui donner ce nouvel élan que je souhaitais déjà ici même l'année dernière.

J'ajoute enfin que l'installation des services de la direction du tourisme pourrait être améliorée dans des locaux plus conformes à l'image de ce secteur, comme c'est le cas, avenue de l'Opéra, pour Maison de la France dont l'autonomie doit être préservée.

Cette réorganisation de la direction à Paris ne représente qu'une première étape, car aucune modification n'est encore intervenue au niveau des services extérieurs du tourisme.

Il y aurait sans doute pourtant un grand intérêt à réfléchir aux conditions dans lesquelles les missions des délégations régionales au tourisme, les fameuses DRT, pourraient être redéfinies, en tenant compte des compétences qui ont été transférées aux collectivités territoriales par la loi du 23 décembre 1992. En effet, face aux comités régionaux, comités départementaux et offices du tourisme qui sont dotés d'une large autonomie de décision, on peut se demander si l'organisation actuelle des délégations régionales au tourisme reste satisfaisante et s'il ne conviendrait pas de remédier à une trop grande dispersion de leurs faibles moyens et de leurs actions.

La recherche d'une meilleure efficacité devrait conduire à envisager de les décharger des tâches de pure administration, qui pourraient être menées par les SGAR des préfetures ou par les régions, afin de leur permettre de se consacrer entièrement à ce qui devrait être leurs missions essentielles, c'est-à-dire le conseil aux collectivités locales en matière d'équipement et d'aménagement touristiques et l'appui aux entreprises par l'amélioration de leur environnement économique.

Dans cette même perspective, il convient de s'interroger sur l'avenir de l'Agence française d'ingénierie touristique, l'AFIT.

Son rôle est d'aider à concevoir et d'accompagner les projets d'aménagement touristique, lancés par des collectivités locales ou des opérateurs publics ou privés et soute-

nus par votre ministère ainsi, éventuellement, que par d'autres ministères. Il semble bien que les adhérents privés extérieurs ne se sentent que très modérément impliqués dans cette organisation où l'Etat joue un rôle prépondérant. Dès lors, ne serait-il pas plus efficace de limiter le partenariat aux seuls interlocuteurs publics du ministère du tourisme ?

Par ailleurs, les objectifs qui ont été assignés à l'AFIT lors de sa création semblent aujourd'hui, à mon sens, trop ambitieux au regard de ses moyens ; je pense en particulier à ceux qui ont trait à la promotion de l'ingénierie touristique française à l'étranger. Il me semble plus important de recentrer l'action de notre propre administration sur l'amélioration de la production touristique française que de renforcer celle des autres pays.

Ces constatations sur les DRT et l'AFIT me conduisent à estimer que nous disposons à l'heure actuelle de deux outils qui ne sont pas utilisés dans les conditions les plus optimales.

En réorientant les interventions de l'AFIT vers l'innovation en matière de produits et le conseil pour l'ingénierie et l'aménagement touristiques, avec le personnel compétent qu'il serait nécessaire de lui fournir, on répondrait aux besoins des collectivités locales, qui sont de plus en plus nombreuses à souhaiter une telle assistance technique mais rencontrent beaucoup de difficultés à trouver une solution fiable. L'AFIT deviendrait ainsi, dans le cadre d'un partenariat exclusivement public, l'interlocuteur privilégié de ces collectivités pour la conception, la réalisation et l'aide à la gestion de leurs projets touristiques.

Parallèlement, les DRT pourraient être transformées en antennes avancées de l'AFIT qui aura besoin de relais locaux connaissant bien le terrain afin d'être parfaitement à même de répondre, rapidement et professionnellement, aux demandes de conseil et d'aides éventuelles des collectivités locales.

Le second point de mon intervention concerne les problèmes de l'hôtellerie indépendante.

Ce secteur traverse en effet aujourd'hui une crise très sérieuse, liée notamment à la conjoncture économique difficile qui a provoqué une chute très nette de l'activité et peut-être à la concurrence des chaînes d'hôtels intégrés qui ont créé une certaine surcapacité. Ces conditions ont provoqué un net ralentissement des investissements de modernisation mis en œuvre dans le cadre du plan de soutien à l'hôtellerie indépendante. Or l'adaptation de la profession aux nouvelles contraintes économiques est indispensable à sa survie.

Aujourd'hui, le problème essentiel est celui de la dette, auquel ne peuvent faire face de nombreuses entreprises familiales qui ont pris le risque d'investir dans les années 80 et qui éprouvent des difficultés de trésorerie importantes liées à la crise. La solution minimale passe par le refinancement des prêts, de façon que les pénalités soient fixées au plus bas et que le remboursement soit étendu sur une longue période.

La recherche de cette solution et de son financement n'est pas prévue dans le budget du tourisme. Elle doit pourtant aboutir et je vous demande, monsieur le ministre, d'œuvrer très vite dans ce sens.

D'autres problèmes se posent.

J'évoquerai simplement celui des activités paracommerciales qui doivent être soumises à des règles de concurrence loyale, équivalentes à celles en vigueur entre hôteliers classiques avec, si possible, la mise en œuvre très

rapide des conclusions contenues dans le rapport que vous avez confié à M. Radelet, inspecteur général du tourisme.

J'ajoute que je porte un grand intérêt aux réflexions sur la création d'une catégorie d'hôtels cinq étoiles car, au-delà de son aspect purement administratif, ce projet revêt une dimension économique et promotionnelle concernant, à travers l'image de marque de l'hôtellerie française haut de gamme à l'étranger, l'ensemble du secteur.

Un mot enfin pour souligner le point positif que constitue la libération du prix des communications téléphoniques dans les hôtels. Cette mesure prouve que la ténacité paie. Maintenant, il faut aussi régler la question de la redevance télévisuelle, sur laquelle j'ai interrogé encore récemment par une question écrite votre collègue, ministre du budget et de la communication. J'espère que nos efforts réunis nous permettront de trouver une solution à la hauteur de celle qu'ont trouvée les pays étrangers voisins.

Le développement du tourisme en espace rural, autre préoccupation, est assez proche de celui de l'hôtellerie indépendante.

M. Patrick Oiller. Très bien !

M. Jean-Jacques Descamps, *rapporteur spécial*. Par tradition, cette forme de tourisme a une dimension économique, sociologique et culturelle importante dans un pays comme la France qui offre parmi ses atouts la diversité de son patrimoine naturel et un parc non négligeable d'équipements de loisirs. Cependant sa place reste encore modeste puisque l'espace rural n'attire que 28 p. 100 de la clientèle touristique française et ne représente que 22 p. 100 des dépenses touristiques.

Il a pourtant un rôle essentiel à jouer en matière d'aménagement du territoire, notamment par son impact sur l'animation des campagnes, où il peut contribuer à compenser en partie le déclin de l'agriculture, et sur la valorisation et la protection du patrimoine naturel.

Un certain nombre de mesures, propres à favoriser significativement son essor, et dont je vous avais fait part dans le rapport que vous m'aviez fait l'honneur de me confier l'année dernière, sont en cours d'étude.

Une politique de développement plus cohérente devrait être bâtie en s'appuyant sur le concept de pays touristique. Une meilleure connaissance des clientèles, une amélioration de l'offre et une stratégie de promotion et de commercialisation mieux ciblée devraient être ainsi obtenues. Il convient également de réfléchir à la mise au point de nouvelles formes d'hébergement, en particulier saisonnier, et à la création de réseaux d'activités de loisirs.

Enfin - j'y ai déjà fait allusion - des modalités de financement mieux adaptées aux investissements mixtes, nécessaires dans ce type d'hôtellerie rurale, entre les collectivités locales et les petites entreprises devront être définies.

Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous nous disiez où en sont vos réflexions à ce sujet.

J'en viens enfin à l'aspect peut-être le plus essentiel du développement de l'économie touristique : la promotion à l'étranger, indispensable pour consolider nos parts de marché, les diversifier et, bien sûr - c'est ambitieux mais pourquoi pas l'espérer ? -, les accroître.

Depuis 1987, cette tâche est confiée à Maison de la France, structure bâtie sur le principe d'un partenariat volontaire entre les pouvoirs publics, les professionnels et

les associations, chargée de fédérer et de coordonner les actions de promotion du tourisme français hors de nos frontières.

Le succès de cette démarche peut se mesurer au nombre des adhérents à ce groupement d'intérêt économique - 891 en 1993 - et au dynamisme dont il fait preuve à travers ses clubs spécialisés par secteur.

L'année 1994 a marqué un nouveau tournant dans le développement de Maison de la France : le regroupement budgétaire des moyens consacrés à la promotion du tourisme à l'étranger en son sein et la transformation progressive des bureaux extérieurs en établissements secondaires dépendant directement du GIE ont permis de renforcer son autonomie et d'améliorer sa souplesse de gestion. Son efficacité devrait en être sensiblement accrue.

La baisse de la subvention budgétaire de l'Etat me préoccupe cependant. Je suis certes conscient de la nécessité de conduire avec détermination une politique de maîtrise des dépenses publiques. J'ai également toute confiance dans les capacités de Maison de la France à préserver ses objectifs essentiels malgré des moyens d'intervention amoindris. Il n'en reste pas moins que les ressources dont bénéficie le groupement - et l'importance de la dotation de l'Etat entraîne naturellement celle de ses partenaires - ont un effet de levier très important sur la fréquentation touristique étrangère et donc sur l'emploi. J'ajoute que le budget consacré par la France à sa promotion reste très inférieur à celui de l'Espagne ou de l'Italie, concurrents directs s'il en est. C'est pourquoi je souhaite qu'un effort significatif puisse être consacré à ces actions qui, je le répète, sont primordiales pour l'avenir de notre économie touristique.

Ces quelques remarques et ces quelques recommandations n'affectent pas le jugement positif global que la commission des finances a porté sur le projet de budget.

Dans un contexte de rigueur, la progression, même modérée, des crédits du tourisme constitue un point tout à fait positif.

Vous avez recentré, monsieur le ministre, les moyens qui vous sont alloués autour de grandes priorités, clairement identifiées. Cette démarche est gage de réussite. De la même façon, vous avez engagé une modernisation de vos services visant à les rendre plus performants et mieux à même d'assurer la cohérence d'ensemble de la politique du tourisme. Il reste à poursuivre cet effort d'organisation et à améliorer la situation de vos services extérieurs.

En conclusion, mes chers collègues, malgré ces quelques réserves très modestes, la commission des finances vous invite à adopter les crédits du tourisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis de nombreuses années, notre pays tire un grand profit de son industrie touristique, comme l'indiquent les derniers chiffres globaux de 1993 qui était pourtant une année de moindre activité : un solde extérieur positif de 60 milliards de francs, qui est le premier de la balance des biens et services, une dépense intérieure de l'ordre de 530 milliards de francs au total et de 350 milliards de francs hors transport, 60 millions de visiteurs.

Cependant, l'économie touristique a connu ces dernières années des bouleversements qui devraient nous inciter à une grande attention pour bien nous y adapter.

Les comportements des consommateurs changent ; leur demande évolue. On souhaite des séjours plus courts, des destinations thématiques. On réserve de plus en plus tard et de façon plus impromptue. Les consommateurs sont également plus exigeants sur la qualité et, surtout, sur le rapport qualité-prix. En outre, les consommations dites « annexes » tendent à diminuer.

Notre pays doit enfin sans cesse s'adapter pour faire face à une concurrence de plus en plus vive. En particulier, les tourisms espagnol et italien ont bénéficié des réajustements de leur monnaie, comme le prouvent les résultats des dernières saisons dans ces pays, tout comme aux Etats-Unis d'ailleurs.

Notre tourisme a aussi souffert de la crise économique, et l'année 1993 a été marquée par une baisse du nombre de séjours, qui a surtout affecté les départs à la montagne et le tourisme en ville. La fréquentation hôtelière a également baissé. La croissance de la dépense touristique s'est essouffée. Une reprise semble pourtant s'esquisser cette année, mais de façon très variable selon les secteurs.

Aussi, au discours perpétuellement flatteur, optimiste et rassurant que nous entendons sur la bonne santé du tourisme national, nous préférierions des propos plus nuancés.

Même si on considère notre pays comme la première destination touristique du monde par le nombre des visiteurs, et la seconde en termes de consommation, son potentiel touristique n'est pas définitivement acquis. Ce qu'il produira demain dépend de ce que nous lui consacrons aujourd'hui.

M. Patrick Ollier et M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Il est vrai qu'on ne peut attendre du ministère des moyens importants en investissement ou en participation. L'administration du tourisme est essentiellement là pour impulser et coordonner et non pour investir. Tout de même, depuis des années, les budgets du tourisme tournent autour de 400 millions de francs par an : 393 millions de francs exactement cette année ; c'est l'un des plus faibles. L'engagement du ministère représente un quatre-millième du budget de la nation, alors que l'activité touristique génère 2,5 p. 100 de notre produit intérieur brut.

Si les résultats favorables sont à mettre essentiellement au compte de la qualité de nos atouts naturels et du dynamisme de nos professionnels, il faut être persuadé que de plus importants moyens mis en œuvre par l'Etat auraient plus de force de levier pour un secteur économique qui détient en réserve un si fort potentiel de richesses. Mais nous serions mal venus, monsieur le ministre, de vous reprocher cet état de fait, qui perdure depuis des décennies.

M. Alain Le Vern. C'es faux !

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Le tourisme ne parvient décidément pas à s'inscrire à sa juste place et les gouvernements successifs n'ont pas accordé une attention à la mesure des enjeux de cette industrie de services : creuset en 1992 de 900 000 emplois, dont 750 000 non saisonniers, et qui peut être créatrice demain de quelque 30 000 emplois.

Quant aux crédits que vous nous proposez, ils augmentent de 4 p. 100 par rapport au projet de loi de finances pour 1994. En revanche, par rapport à la loi de finances telle qu'elle a été votée par le Parlement, ils sont en baisse de 5,70 p. 100.

M. Jean Tardito. Eh, oui !

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Il n'y a pas lieu de s'étendre plus longtemps sur ce thème, sauf à espérer que le débat parlementaire permette un abondement de ces crédits pour obtenir, au moins, les moyens effectivement mis à disposition du ministère en 1994. Mais nous connaissons bien les impératifs de maîtrise des finances publiques pour réduire les déficits budgétaires accumulés ces dernières années...

M. Michel Bouvard. Eh, oui !

M. Patrick Ollier. Nous payons cher l'addition de dix ans de socialisme !

M. Alain Le Vern. Il faut relire ce que vous disiez il y a dix ans, monsieur Ollier.

M. le président. Chers collègues, je vous en prie !

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. ... et nous aurions été mal fondés d'espérer, cette année encore, une importante augmentation des dotations.

Au chapitre des dépenses ordinaires, on note une diminution de 12,4 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1994.

Quelques économies sont prévues sur le titre III, mais ce sont surtout les crédits d'intervention du titre IV, qui sont affectés. Le montant prévu pour 1995 est de 125,86 millions de francs, soit une réduction de 18 p. 100.

C'est à regret que nous constatons la diminution, entre autres, des subventions versées à l'Agence française pour l'ingénierie touristique et à la Maison de France.

On ne peut que regretter aussi la régression des crédits du fonds d'intervention touristique non contractualisé, qui passent de 43 millions de francs en 1994 à 15,03 millions de francs en 1995.

M. Alain Le Vern. Un regret quand même !

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. ... comme celle des crédits alloués, au titre IV, au tourisme associatif.

En revanche, les dotations versées au titre des contrats de plan sont reconduites à 25 millions de francs, ce qui nous satisfait.

Concernant les dépenses en capital du titre VI, il faut, cependant, saluer leur nette augmentation.

Les autorisations de programme augmentent de 8,73 p. 100 ; les crédits de paiement, eux, doublent : ils progressent même de 111 p. 100 et passent de 22,5 millions de francs à 47,5 millions de francs.

A ce titre VI, les actions relatives au tourisme associatif bénéficieront de dotations accrues : 35 millions en autorisations de programme contre 34,85 millions l'an passé ; 15,5 millions en crédits de paiement contre 11,35 millions l'an dernier.

Par ailleurs, les subventions au titre des contrats de plan bénéficient de moyens nettement en hausse, passant en autorisations de programme de 13,5 millions de francs en 1994 à 31 millions de francs en 1995. La progression est encore plus importante pour les crédits de paiement : de 4 à 23 millions de francs.

Par contre, les crédits du fonds d'intervention touristique non contractualisé évoluent moins favorablement. Si les crédits de paiement sont globalement reconduits à 7 millions de francs, les autorisations de programme sont nettement en baisse passant de 23,12 millions de francs en 1994 à 12 millions de francs en 1995.

Je me dois tout de même de vous exprimer, monsieur le ministre, notre satisfaction pour les moyens que vous vous êtes donnés d'utiliser au mieux ces crédits réduits.

Nous saluons l'effort de restructuration et de rationalisation de votre administration : il devrait en renforcer l'efficacité. Ces mesures s'inscrivent bien, en la complétant, dans la démarche mise en œuvre depuis la création de Maison de la France en 1987, et la mise en place de l'AFIT en 1993.

En outre, je me félicite tout particulièrement de votre projet de restructurer les délégations régionales au tourisme tenant ainsi compte de la décision prise lors du CIATER du 20 septembre dernier. Vous répondez ainsi à la demande que j'avais formulée lors du débat en première lecture sur le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire.

En revanche, je me dois d'être l'interprète des communes touristiques qui regrettent que les concours particuliers dont elles bénéficiaient au sein de la dotation globale de fonctionnement aient été « cristallisés » dans une nouvelle dotation forfaitaire.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Alain Le Vern. Non, très mal, au contraire !

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Les sommes correspondantes sont maintenues, mais elles évolueront comme l'ensemble des crédits affectés à cette dotation, c'est-à-dire de manière totalement déconnectée de l'évolution des charges touristiques qui, je le rappelle, sont évaluées à plus de 3,5 milliards de francs pour les finances communales.

Pour terminer, je voudrais également évoquer, monsieur le ministre, deux secteurs qui doivent faire l'objet d'une attention, particulière : l'hôtellerie et le tourisme rural.

Concernant l'hôtellerie et au chapitre des satisfactions : l'harmonisation des taux de TVA en matière hôtelière. Depuis le vote de la loi de finances pour 1994, les hôtels de catégorie « 4 étoiles » luxe sont assujettis, comme ceux des autres catégories, au taux de TVA réduit. Cette mesure devrait permettre d'envisager sur des bases saines la création d'une norme « 5 étoiles » dans des conditions comparables à celles qui existent chez nos voisins.

M. Alain Le Vern. Et le tourisme social ?

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Par contre, l'hôtellerie indépendante traverse une conjoncture difficile. Même si l'on perçoit une amélioration sur les premiers mois de l'année 1994, ses problèmes sont loin d'être résolus. J'ai déjà évoqué les évolutions de la demande qui rendent plus que jamais indispensables les efforts de modernisation. Mais cela n'est pas aisé. Le défaut de formation, la lourdeur des charges financières et la complexité des démarches handicapent les hôteliers indépendants. Par ailleurs, ceux qui ont déjà investi éprouvent de grandes difficultés à amortir leurs emprunts.

A ce sujet, nous avons eu la satisfaction d'apprendre très récemment vos propositions de soutien à l'hôtellerie par la création d'un fonds destiné à permettre un allongement de la durée des emprunts contractés. Pouvez-vous nous le confirmer et nous préciser les modalités de mise en œuvre de cette disposition qui, d'après un article des *Echos* du 7 novembre, serait financée par un redéploiement des crédits de votre ministère ?

S'agissant de la redevance audiovisuelle, vous venez de faire un geste en allégeant le montant des cotisations versées pour les entreprises saisonnières. Nous aimerions que cette mesure soit étendue aux hôtels ouverts à l'année car on ne peut considérer de la même manière l'utilisation d'un poste de télévision dans un foyer et dans une chambre d'hôtel, dont l'occupation est soumise aux aléas commerciaux.

Pour ce qui est du paracommercialisme, vous envisagez d'introduire dans le projet de loi sur le développement du territoire l'inscription obligatoire en mairie pour les locations touristiques effectuées par des non-professionnels. Les résultats de l'expérience pilote conduite dans six départements permettront-ils d'envisager son extension à tout le territoire dès janvier 1995 ? Nous aimerions être mieux éclairés sur ce point.

Enfin, s'agissant des problèmes posés par la surcapacité hôtelière, vous avez mis en place un observatoire. C'était certainement la meilleure démarche pour régler cette question. Il nous reste à en attendre les résultats.

J'évoquerai enfin le tourisme rural. Quel meilleur moment pour lui accorder toute l'attention qu'il mérite que celui où le projet de loi relatif à l'aménagement du territoire est en cours d'examen par le Parlement ? On n'insistera jamais assez sur le fait que le tourisme vert est, avec l'agriculture, la seule activité économique susceptible de répartir des richesses sur l'ensemble de nos territoires ruraux. Aussi, dans le respect des règles de la concurrence et de l'équité avec les hôteliers, il est essentiel que l'on aide les agriculteurs à améliorer et à commercialiser au mieux leurs produits. Le développement durable et harmonieux de notre tourisme en dépend, comme l'a si bien illustré M. le rapporteur spécial de la commission des finances, dans le rapport qu'il vous a remis, monsieur le ministre.

Parlons enfin de la pluriactivité. C'est avec satisfaction que nous avons constaté la réévaluation des seuils de rattachement des recettes accessoires aux bénéficiaires agricoles l'an dernier. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir en la matière.

Je conclurai enfin en vous indiquant que la commission de la production et des échanges a bien voulu suivre mes recommandations et donner un avis favorable à l'adoption des crédits du tourisme pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Le Vern. Quelle mansuétude !

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les années se suivent et poursuivent en l'aggravant la tendance à la baisse des budgets du tourisme, modestes comme mon temps de parole. (*Sourires.*) C'est toujours le secteur marchand qui empoche la plus grande partie des crédits au détriment du tourisme social, au point qu'il est permis de penser qu'à court terme aucune aide ne sera plus accordée à celui-ci pour la création ou la rénovation de son patrimoine.

Contrairement aux budgets précédents, la politique sociale des vacances et l'aide à la rénovation des villages de vacances et maisons familiales ne sont plus nommément prises en compte. Monsieur le ministre, quelles assurances pouvez-vous donner au secteur du tourisme associatif que des crédits lui seront effectivement affectés ? De quel montant ?

D'ores et déjà, la CNAF, après les régions, n'accorde plus aucune subvention. Elle justifie sa décision par l'aide qu'elle accorde aux loisirs de proximité, autrement dit l'aide aux « non-partants en vacances ».

Ce désengagement dans l'« aide à la pierre » au détriment du tourisme social est bien évidemment approuvé par le secteur commercial du tourisme. L'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie regrettaient il y a peu que les gestions des équipements de

tourisme social les mettent en concurrence avec les équipements commerciaux sur les mêmes marchés. Cette même assemblée se réjouissait de la suppression de l'« aide à la pierre », remplacée par une « aide à la personne », rétablissant de ce fait de concurrence dit loyal. Pourtant le secteur du tourisme social assume des responsabilités qu'ignore le secteur marchand, notamment celui de l'accueil des personnes aux revenus les plus modestes.

Les désengagements successifs des institutions publiques sont d'autant plus regrettables que, dans le même temps, les aides directes et indirectes au secteur marchand se multiplient. La loi quinquennale qui organise et développe l'emploi précaire y contribue de façon non négligeable.

Combien de familles savent que 5 milliards de francs de fonds publics ont été engloutis dans Eurodisneyland, avec le résultat désastreux que l'on connaît, alors que, selon le Conseil national du tourisme, une contribution de l'Etat de 150 millions de francs par an pendant dix ans suffirait pour rénover l'ensemble du patrimoine des organismes de tourisme social ? Cette orientation résoudrait le problème des vacances pour des milliers de familles. Selon un sondage SOFRES réalisé en juillet dernier, 43 p. 100 des Français ne sont pas partis en vacances cet été.

Alors que l'enveloppe budgétaire destinée au tourisme social est incertaine, le budget accordé au GIE Maison de la France bénéficie de près de 138 millions de francs, soit 34,8 p. 100 du budget du tourisme. Ce groupement d'intérêt économique est un outil d'aménagement et de promotion des chambres de commerce et d'industrie, des tours opérateurs, des chaînes hôtelières. C'est donc bien au détriment du tourisme social qu'existent des distorsions de concurrence, et non l'inverse.

Autrement dit, il importe peu au Gouvernement qu'une part croissante de Français n'aient plus les moyens de prendre des vacances conformément à leur souhait et surtout à leurs besoins. Il lui suffit que la France reste au premier rang européen pour les recettes du tourisme international et au deuxième rang pour le solde touristique.

Mais ici, comme ailleurs, la crise économique et sociale sévit et les gouvernements mettent en œuvre des politiques d'austérité. La situation touristique acquise par la France reste donc très fragile, d'autant plus qu'elle est bâtie sur une conception malsaine de l'activité touristique qui pourrait pourtant être un facteur intéressant dans l'aménagement du territoire.

La fuite en avant vers la concurrence à outrance, que favorise la déréglementation de l'ensemble des secteurs économiques, s'accomplit en sacrifiant les petits secteurs marchands indépendants et le secteur non marchand.

Les pouvoirs publics ont entrepris d'étrangler financièrement le tourisme social en tentant de l'assujettir aux impôts commerciaux. C'est la négation totale de sa spécificité et de sa finalité : permettre l'accès du plus grand nombre à des vacances et à des loisirs de qualité conformes aux possibilités et aux moyens de notre époque.

Les mécanismes de l'ultralibéralisme favorisent dans ce domaine l'instauration d'une société inégalitaire où le secteur associatif du tourisme n'aurait qu'à gérer les exclusions provoquées par les choix des entreprises privées et des politiques publiques.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, s'inscrit dans ces orientations négatives qui motivent le vote négatif du groupe communiste.

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget que nous examinons aujourd'hui concerne un secteur majeur de l'activité économique de la France, qui, dans bien des domaines, est d'ailleurs le premier.

Premier tout d'abord, cela a été rappelé il y a quelques instants, par le solde de la balance des biens et services : plus de 60 milliards de francs en 1993, sans doute autant en 1994, et ce malgré un accroissement des départs de nos concitoyens vers des destinations étrangères.

Premier par le nombre des emplois, le seul secteur de l'hôtellerie et de la restauration représentant en 1993 750 000 actifs.

La France est aussi la première destination touristique mondiale avec 60 millions de visiteurs en 1993, un peu plus pour 1994 - 3 p. 100 de plus, si je me réfère aux prévisions récemment présentées par votre ministère - ce qui devrait lui permettre de conserver cette place devant l'Espagne.

Enfin, par son chiffre d'affaires, l'économie touristique française se situe au deuxième rang mondial.

Ce résultat est d'abord celui des professionnels du tourisme, qui, par leur dynamisme et leur savoir-faire, ont bâti des produits de qualité.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Très juste !

M. Michel Bouvard. Le groupe du Rassemblement pour la République tient à leur rendre hommage.

Ce résultat est dû aussi aux richesses de notre pays, qui, par ses sites, ses traditions, son histoire, sa culture, est une destination recherchée.

Le budget de votre ministère s'efforce de contribuer à ce développement touristique, modestement il est vrai, puisqu'il représente seulement 423 millions de francs pour une activité dont le volume d'affaires est estimé à plus de 500 milliards de francs.

Avec 423 millions de francs pour 1995, votre budget, monsieur le ministre, marque une stabilité des engagements de l'Etat puisque les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1994 étaient de 427 millions de francs. Dans le contexte de la loi de finances pour 1995, ce n'est pas si mal. Le Gouvernement confirme ainsi son intérêt pour le tourisme, et nous savons que vous avez apporté une attention particulière à ce budget.

Je voudrais en souligner les points positifs avant d'en venir à des observations sur certaines évolutions qui nous posent question pour l'avenir.

Le budget 1995 marque tout d'abord une augmentation des dotations en moyens de paiement qui passent de 378 à 393 millions de francs, avec surtout une augmentation des crédits de paiement qui passent de 41 à 47 millions de francs. Cette augmentation marque la volonté du Gouvernement de rattraper des retards accumulés au cours des années passées, le nombre d'opérations en attente de financement - j'ai pu le vérifier moi-même dans ma circonscription - ayant eu une fâcheuse tendance à s'accroître.

M. Alain Le Vern. Mais c'est vous qui détenez les régions !

M. Michel Bouvard. Enfin, dernier point positif : l'augmentation des autorisations de programme, qui passent de 71,74 millions de francs à 78 millions de francs. Ces moyens permettront d'honorer les contrats de plan pour lesquels, sur la durée du plan, le montant des crédits passera de 220 millions de francs à 300 millions de francs. C'est là aussi un aspect positif.

J'en viens maintenant à quelques interrogations sur l'avenir, notamment par rapport au budget voté par l'Assemblée l'an dernier, qui, il est vrai, avait été doté par la réserve parlementaire.

Par rapport au budget voté pour 1994, je constate tout d'abord que les crédits de fonctionnement prévus au titre III comporteraient une légère diminution de 1,405 million de francs susceptible d'affecter le secteur de la promotion et de la communication.

Mais c'est surtout l'évolution des crédits du titre IV qui m'interroge, car sauf modifications à intervenir au cours de la présente session budgétaire, ils diminueraient de 47 millions de francs. Ces diminutions concernent notamment la Maison de la France, dont le rôle à l'étranger est irremplaçable et dont la subvention passe de 146 millions de francs à 137 millions de francs, l'AFIT dont le financement passe de 18,2 millions de francs à 12,87 millions de francs, les actions de formation dont les crédits diminuent de 2,5 millions de francs.

Enfin, le FIT non contractualisé passerait sur ce même titre IV de 43 à 15 millions de francs, mais il peut y avoir, sur ce point, il est vrai, des abondements.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que, sur ces crédits du titre IV, et particulièrement sur les lignes évoquées, des réponses nous soient apportées. Car à quoi serviraient les efforts d'équipements accomplis dans le cadre des contrats de plan, à quoi servirait la régularisation d'opérations d'investissement sur le territoire si, dans le même temps, nos moyens de promotion à l'étranger n'étaient pas maintenus, ou si les actions de formation bien nécessaires, car elles sont une condition pour une politique de qualité, se réduisaient ?

Ce budget est aussi, monsieur le ministre, l'occasion de faire le point sur les initiatives du Gouvernement dans ce secteur, et je voudrais évoquer maintenant différents sujets.

Le tourisme français a aujourd'hui des résultats satisfaisants. Ils le sont d'autant plus qu'après une stagnation de fréquentation en 1993, le volume des séjours s'est accru de manière nette depuis le début de l'année - 5 p. 100 - tant celui des Français, que celui des étrangers, avec une forte hausse des clientèles américaine et asiatique. Est-ce à dire que tout irait bien et que l'action du tourisme français doive se poursuivre sur ce rythme ? Je ne le crois pas.

Le tourisme, comme les autres secteurs économiques, est soumis à une rude concurrence mondiale. L'effet des dévaluations monétaires espagnole et italienne a montré que certaines données pouvaient être modifiées rapidement en matière de concurrence.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. C'est vrai !

M. Michel Bouvard. Le tourisme français doit donc conforter ses atouts, notamment sa diversité ; il doit poursuivre une politique de qualité ; il doit enfin être un instrument de lutte contre le chômage et d'aménagement du territoire.

Or, il me semble que l'on sous-estime parfois la concurrence et que l'on méconnaît les possibilités de croissance du secteur du tourisme. Il s'agit évidemment d'une tendance lourde et qui ne date pas d'aujourd'hui. Il serait temps qu'un certain nombre de comportements au niveau de l'Etat se modifient.

Le tourisme, monsieur le ministre, quelle que soit la qualité de votre administration, notamment de l'équipe de la direction du tourisme autour d'Hugues Parent, que je tiens à saluer et dont l'efficacité devrait être renforcée

par les mesures de restructuration engagées, le tourisme, disais-je, ce n'est pas seulement votre ministère. Le secteur culturel et le patrimoine dépendent du ministère de la culture et de francophonie, le tourisme rural du ministère de l'agriculture, le thermalisme du ministère de la santé, les formations du ministère de l'éducation nationale ; je pourrais multiplier les exemples.

J'avais, à cette même tribune, souhaité, l'an dernier, que les moyens d'action, et pas seulement les moyens financiers du ministère du tourisme, soient renforcés. Pourquoi n'y a-t-il que rarement, pour ne pas dire jamais, de comité interministériel consacré à la politique du tourisme ? Pourquoi même ne pas créer une délégation interministérielle permettant de regrouper l'ensemble des acteurs de la politique du tourisme ?

Le tourisme rural, comme le tourisme urbain ou le tourisme culturel, sont des gisements de développement potentiel.

M. Patrick Ollier et M. Henri de Richeumont. Très bien !

M. Michel Bouvard. Le développement du tourisme itinérant et des courts séjours, confirmé par le bilan économique du tourisme à l'automne, que vous avez présenté monsieur le ministre, le démontre.

Il serait souhaitable que Maison de la France s'implique davantage dans la promotion de ces nouvelles formes de tourisme à l'étranger et permette l'accès au marché étranger du tourisme rural, du tourisme des petites et moyennes stations.

M. Patrick Ollier et M. François Calvet. Bravo !

M. Michel Bouvard. Les relations entre votre ministère et les autres ministères intéressés par la politique de tourisme sont, à mon sens, insuffisantes. Le ministère du tourisme est-il impliqué dans l'ensemble des actions menées en faveur des routes historiques, des pays d'art et d'histoire, qui connaissent un succès croissant ?

Le travail de mise en valeur du tourisme rural, de classification homogène des hébergements, d'harmonisation des actions de l'agrotourisme avec celle du tourisme traditionnel est-il suffisamment cohérent ?

Le ministère du tourisme est-il suffisamment impliqué aux côtés des professionnels dans la définition des programmes des lycées hôteliers et dans le développement de ceux-ci ?

Pour n'en rester qu'à ces trois exemples, je pense qu'il est urgent, pour l'avenir, de développer une véritable politique de branche en matière touristique, mobilisant, de la formation des acteurs au développement et à la promotion des produits, l'ensemble des services de l'Etat aux côtés des professionnels.

La deuxième observation concerne les relations de l'Etat avec le tourisme en matière d'aménagement du territoire. Il y a un an, l'Assemblée a eu à discuter de la réforme de la DGF. A cette occasion, et Patrick Ollier peut en témoigner, les élus ont eu à se battre pour maintenir une identification de la dotation touristique.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Michel Bouvard. Il nous a également été indiqué que, pour les communes qui avaient engagé des projets et en supporteraient dès maintenant les emprunts, il serait suppléé à la cristallisation de la dotation au travers de la DDR. Or, dans la pratique, il n'en est rien. Lorsque l'on sait que la dotation aux communes touristiques représentait en 1993 1 150 millions de francs, soit plus de deux fois le budget du ministère du tourisme, on comprend l'importance de l'évolution de la DGF touristique.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassem-

blement pour la République.) Je souhaite que, en 1995, conformément aux engagements pris, on puisse faire un point très précis sur cette dotation touristique.

Si, demain, les communes qui, dans certaines zones, sont les seules à avoir la capacité de développer des projets qui contribuent à l'aménagement du territoire ne peuvent plus le faire, qui le fera ?

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Michel Bouvard. L'aménagement du territoire, c'est aussi permettre aux territoires fragiles de surmonter leurs difficultés. Vous savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, les difficultés vécues ces dernières années par les stations de moyenne montagne, sans d'ailleurs que les gouvernements précédents s'y intéressent beaucoup. Des espoirs importants ont été mis par ceux qui croient à l'aménagement du territoire dans les rapports commandés à M. Pascal et à M. Cupillard.

J'ai relevé, dans la note de présentation de votre budget, que la priorité du budget du tourisme pour 1995 allait notamment au milieu rural, à la moyenne montagne et à certaines zones littorales. Je souhaite donc savoir comment le Gouvernement entend répondre aux préoccupations évoquées dans ces rapports et quels moyens il entend mettre en œuvre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'en a pas !

M. Michel Bouvard. A ce sujet, je tiens à saluer l'initiative du ministre du logement, M. de Charette, qui a accepté d'engager un programme expérimental de rénovation de 1 000 logements en stations de sports d'hiver. Je souhaite que ce programme ne soit pas isolé.

S'agissant toujours des stations de sports d'hiver, je tiens aussi à vous remercier pour l'avancée effectuée sur le calendrier scolaire puisque l'année 1995-1996 marquera le retour aux deux semaines pleines à Noël et un terme la fin avril pour les vacances de printemps.

M. Jean-Marie Bertrand. Très bien !

M. Michel Bouvard. Je regrette qu'il n'ait pas été possible d'obtenir ce résultat dès 1994-1995, mais il s'agit d'un vrai progrès, qui, lui aussi, va dans le sens d'une meilleure exploitation d'équipements devenus de plus en plus onéreux.

Mon propos sur ce sujet ne serait pas complet si je ne rappelais les espoirs placés dans le rapport remis par mon collègue Hervé Gaymard à M. le Premier ministre sur la pluriactivité.

Certaines dispositions concernant notamment la couverture sociale des pluriactifs sont attendues avec impatience par les saisonniers du tourisme.

M. Henri de Richeumont. C'est vrai !

M. Michel Bouvard. Elles vont dans le sens d'une sédentarisation des emplois que nous devons conforter. Nous vous remercions de les appuyer.

L'aménagement du territoire, c'est aussi une politique de promotion active sur tout le territoire. A ce sujet, je dois vous dire l'attachement du groupe du RPR aux directions régionales du tourisme qui, par le relais qu'elles assurent avec votre ministère, mais aussi avec les organismes de promotion du tourisme français à l'étranger, doivent être maintenues. L'idée d'un rattachement ou d'une fusion avec les services des SGAR ne peut nous satisfaire. Il est en revanche indispensable que les DRT se rapprochent davantage des collectivités locales.

L'aménagement du territoire, c'est enfin, sans aboutir à une planification rigide, ne pas s'accommoder d'un libéralisme tout-puissant. A ce sujet, le problème de certaines

surcapacités hôtelières doit être soulevé. Même si la fréquentation s'est améliorée, le problème reste réel dans certaines zones ou dans certaines catégories, particulièrement les une et deux étoiles.

Comme Jean-Michel Couve l'a souvent dit, il y a trop de personnes dans ce pays, notamment dans les grandes administrations de l'Etat, qui considèrent encore le tourisme comme une activité ludique et secondaire. Pour le groupe du RPR, elle est une activité première, l'une des seules à pouvoir répondre aux deux principaux enjeux de la France aujourd'hui : l'emploi et l'aménagement du territoire. Vous comprendrez donc mon insistance sur ces points.

Ce budget se situe dans un contexte de lutte contre les déficits publics. C'est pourquoi les élus du RPR l'adoptent, car il préserve l'avenir, mais nous souhaitons que notre pays se donne les moyens d'une politique touristique globale qui lui permette de mieux affronter une compétition qui, dans ce domaine, sera de plus en plus rude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, le tourisme constitue depuis plusieurs années, depuis 1989, date du Bicentenaire notamment, un secteur en expansion forte, créateur d'emplois - autour de 30 000 par an en moyenne -, dont le solde, largement excédentaire, bénéficie à la balance des paiements.

Est-ce à dire que tout est gagné et qu'il n'y a rien à faire ? C'est ce que votre budget, monsieur le ministre, laisse penser alors que le bilan, depuis que vous êtes aux responsabilités, est contrasté et que la courbe de progression s'infléchit de façon inquiétante.

Outre le fait, je l'ai déjà souligné l'an dernier, que le tourisme n'est plus un secteur ministériel à part entière, votre budget diminue pour la seconde année consécutive...

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Ce n'est pas vrai !

M. Alain Le Vern. ... de 1,7 p. 100 en 1994, de 5,7 p. 100 pour 1995,...

M. Michel Bouvard. Et en 1991 ? Et en 1992 ?

M. Alain Le Vern. ... ce qui, compte tenu du volume de crédits, 393 millions de francs, devient dérisoire une fois assurées les dépenses obligatoires. En francs constants, le volume des crédits pour 1995 diminue en réalité de 7 p. 100, ce qui fera 10 p. 100 de moins en francs constants sur deux ans. C'est un véritable exploit.

Il confirme que ce Gouvernement n'a pas de politique pour le tourisme (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et se laisse porter par les acquis dont il a hérité. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Chers collègues, seul M. Le Vern a la parole !

M. Alain Le Vern. Relisez ce que vous avez dit pendant cinq ans, c'est édifiant !

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. C'était vrai à l'époque !

M. Alain Le Vern. Pourtant, la montée en puissance d'autres pays qui s'organisent, aménagent, forment, devrait nous inciter à anticiper sur des évolutions connues afin de maintenir notre rang.

La concurrence acharnée dans le transport aérien se traduit par une baisse du coût des voyages, ce qui va également modifier la donne. Ainsi la compétition va-t-elle s'exercer à la fois pour la clientèle étrangère, qui risque de se tourner vers d'autres destinations, et pour nos compatriotes, qui vont voyager davantage vers l'étranger.

A cet égard, la démission du Gouvernement dans ce secteur essentiel d'activité constitue une grave faute pour l'avenir. Vous choisissez chaque année de sous-traiter un peu plus votre action.

Que faudrait-il faire ?

Premièrement, il faudrait accentuer l'effort de formation, car la concurrence et les exigences de qualité et d'accueil nécessitent une amélioration des prestations et de la formation des acteurs du tourisme. Au lieu de cela, vous réduisez les crédits de 20 p. 100, ce qui est un choix dramatique pour l'avenir.

Deuxièmement, il faudrait moderniser l'hôtellerie indépendante en poursuivant l'effort, quitte à modifier les modalités des aides. Or vous réduisez ces crédits.

Troisièmement, il faudrait fédérer, rassembler et agir pour le développement du tourisme rural. On en parle dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la modernisation de l'agriculture, mais les actes ne suivent pas.

M. Michel Bouvard. Avant, on n'en parlait même pas !

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Alain Le Vern. Il faudrait, enfin, agir pour le tourisme social, dans un souci de justice sociale et d'équité. Trop de Français sont encore dans l'incapacité de partir en vacances. Trop de jeunes restent désœuvrés sans autre horizon qu'une cité parfois hostile. Le tourisme social concerne 5 p. 100 de la population pour 260 000 lits. Il y a là des efforts à réaliser pour développer les capacités d'accueil, pour mais aussi réhabiliter, aménager des équipements qui ont vieilli.

Pour les actions à caractère social, vous réduisez les crédits de plus de 13 p. 100, marque d'un véritable choix politique qui, au-delà des chiffres, indique votre refus d'agir pour plus de justice sociale et de permettre aux plus défavorisés d'accéder aux vacances. Vous faites le choix, à travers une nouvelle nomenclature, de cacher ces intentions, que nous condamnons.

Ces chiffres, donnés en francs courants - en francs constants, le bilan est encore plus cruel ! -, sont encore plus terribles si l'on veut bien examiner avec un peu d'objectivité les autorisations de programme prévues. C'est devenu un artifice courant pour vous de masquer de très mauvais budgets par une augmentation des autorisations de programme, dont vous savez pertinemment qu'elles ne seront consommées qu'à 50 p. 100 environ du volume initial.

M. Yvon Bonnot. Vous connaissez bien la chose !

M. Alain Le Vern. Le cas de ma région en Haute-Normandie, où rien n'est engagé depuis la signature du contrat de plan Etat-région, en est un triste exemple.

Démarche partenariale par excellence, l'action touristique a besoin d'une impulsion de l'Etat. Vous renoncez à votre rôle, faisant confiance à l'initiative privée dont nous savons qu'elle va vers le profit immédiat et rapide, et non vers l'investissement à moyen terme.

Dans ce contexte, ceux d'entre nous, sur tous les bancs, qui militent pour une anticipation susceptible de répondre aux évolutions de la demande sont déçus.

Séjours plus courts, séjours de qualité, tourisme vert, retour aux terroirs, valorisation de nombreux « pays » authentiques de notre littoral, de la montagne ou de nos

campagnes, accès du plus grand nombre aux vacances, promotion de notre tourisme, amélioration de notre hébergement, prise en compte des réalités et des besoins des professionnels du tourisme, fidélisation des clientèles : j'ai lu tout cela dans l'avis et le rapport, je l'ai entendu souvent ici dans l'hémicycle depuis plusieurs années. Oui, c'est ce qu'il faudrait faire.

Mes chers collègues, pour agir dans cette bonne direction, le premier acte à accomplir, c'est de refuser le pire budget que l'Assemblée nationale ait jamais eu à examiner sur le tourisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, le débat sur le budget du tourisme doit être pour nous l'occasion de poser le vrai problème qui conditionne le développement de l'économie touristique.

Le problème n'est pas tant de savoir si votre budget est en hausse ou non de 4 p. 100 par rapport à celui de 1994. Il est de savoir si la politique du ministère du tourisme va prioritairement être ciblée sur le « territoire » français à partir duquel se crée l'économie touristique.

A travers votre projet de budget pour 1995, j'ai noté une progression dans ce sens qui correspond au projet de loi relatif à l'aménagement et au développement du territoire, actuellement en débat au Sénat. Le budget pour 1995 marque en effet la priorité donnée à cette action puisque 142 millions de francs en autorisations de programme et 111 millions de francs en crédits de paiement sont affectés au développement du territoire.

Les crédits consacrés aux contrats de plan croissent de 4,5 p. 100 en moyens d'engagement et de 50 p. 100 en moyens de paiement.

Le fonds d'intervention touristique, qui est tout à fait insuffisant, doit être considéré comme l'amorce d'un effort à développer vers les forces de production qui génèrent des séjours touristiques à partir du territoire français.

Ce qui importe, c'est que l'on prenne de plus en plus conscience que les entreprises privées professionnelles de l'hôtellerie et des différentes activités touristiques ne peuvent pas être en bonne santé si elles ne s'insèrent pas dans le complexe d'une « entité territoriale » gérée dans une ambition touristique.

Il faut bien faire comprendre que c'est le dynamisme territorial public qui doit entraîner et justifier les dynamismes professionnels et associatifs privés, car c'est le morceau de territoire choisi pour le séjour qui attire, séduit, retient et incite à revenir.

C'est le « morceau de territoire français » géré par la collectivité territoriale qui offre ce que le client vient chercher dans cette évasion de son lieu de travail...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Léonce Deprez. ... soit des espaces de beauté, des espaces verts et fleuris, des espaces de campagne, de montagne ou maritimes, soit des espaces de vitalité, des espaces propices aux activités sportives, aux activités culturelles,...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Léonce Deprez. ... soit des espaces de remise en forme ou de cure thermique, soit des espaces de remise en question de nos vies professionnelles, sociales, civiques, dans le cadre de congrès ou de séminaires, soit des espaces d'expositions de nos produits professionnels, de nos services professionnels, en salons demandant des équipements adéquats.

C'est ici, à l'Assemblée nationale, que nous devons poser la question et je la pose au ministre pour qu'il la répercute aux autres ministres : si ces espaces ne sont pas aménagés, équipés, entretenus, sécurisés, valorisés par la commune ou le groupement de communes, comment le client-touriste sera-t-il attiré dans nos hôtels, restaurants et commerces (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) ou dans nos chambres d'hôtes et nos gîtes ruraux ? Et comment pourra-t-il être tenté de revenir pour un autre séjour ?

M. Michel Bouvard. Bravo !

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, les difficultés actuelles des entreprises hôtelières sont dues pour une grande part à une raison que l'on ne révèle pas assez devant vous : la logique économique territoriale. Il n'est pas logique d'envisager des investissements hôteliers et des exploitations hôtelières en les dissociant du contexte du pôle d'économie touristique qui les justifie. Il n'est pas de réussite hôtelière possible hors d'une politique tendant à l'essor touristique du territoire concerné.

Il y a urgence à porter remède et vous avez compris que le Gouvernement devait créer un fonds destiné à alléger les charges financières pesant sur les hôtels nouveaux ou sur les hôtels ayant réalisé de grands travaux de rénovation, les taux d'intérêt de ces dernières années étant trop élevés. Ces hôtels, qui sont le plus souvent au cœur de notre vie de collectivité territoriale à vocation touristique, doivent survivre et, avec Louise Moreau, qui voudrait vous poser une question à ce sujet, je vous demande de nous confirmer votre volonté de prendre une mesure urgente pour favoriser la renégociation des emprunts dont le remboursement asphyxie l'hôtellerie française. Cette aide s'impose car l'hôtellerie va avoir une chance de relance avec l'évolution des rythmes de vie de notre société.

En effet, comme cela d'ailleurs a déjà été dit, la société moderne nous montre une double évolution dans nos habitudes de vie : les temps de travail se compriment dans la semaine, se réduisent dans l'année, et les temps libérés, les temps libres, se multiplient. La pratique de courtes évasions pour de courts séjours se multiplie donc en conséquence. Elle entraîne une évolution de la demande de la clientèle touristique, une évolution heureuse vers une économie touristique plurisaisonnière.

« Où puis-je vivre deux jours ou trois jours, en fin de semaine, huit jours en fin de trimestre, pour me dépayser de mon lieu de travail, pour y retrouver mon équilibre physique, moral ou familial ? »

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Au Touquet ! (*Sourires.*)

M. Léonce Deprez. « Où puis-je le mieux retrouver le goût de découvrir la nature ou de méditer devant un coucher de soleil sur la mer, sur un lac ou derrière une montagne ? Où puis-je trouver le mieux, en fin de semaine, l'environnement, les équipements et l'encadrement qui me permettront de m'épanouir ? »

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Au Touquet !

M. Léonce Deprez. « Où puis-je le mieux respirer, savourer, après des journées ou des semaines de travail, le plaisir de vivre ? » Telles sont les questions que le citoyen-client se pose. Y répondre impose des décisions au niveau du Gouvernement car il y a une deuxième évolution.

Les « courts séjours » répondant à ces motivations amènent à constituer des pôles d'économie touristique, c'est-à-dire d'accueil et d'activités, à des distances proches des lieux de travail. L'Etat doit donc, pour développer l'économie touristique, rendre ces pôles plus proches des lieux de travail, par des liaisons plus rapides, routières, autoroutières ou ferroviaires.

Au nom de la logique du rééquilibrage du territoire, les députés doivent obtenir du ministre du tourisme qu'il obtienne du ministre de l'équipement des transports de rendre les pôles d'économie touristique plus accessibles. *(Sourires.)*

M. Charles Fèvre. C'est facile !

M. Léonce Deprez. Les courts séjours touristiques doivent donc devenir un facteur d'insertion de toutes les régions dans l'économie touristique nationale.

Nous parviendrons à cette « territorialisation » de l'économie touristique dans la mesure où l'Etat soutient la constitution de ces pôles d'économie touristique correspondant aux atouts variés de chacune des régions de notre territoire français, car chaque région porte en elle, en ses principaux pôles d'attraction touristique, des attraits capables de séduire, des structures de stations et des équipements professionnels capables d'accueillir.

L'Etat doit favoriser le renforcement de ces pôles dans le cadre des stations thermales, des stations maritimes ou de montagne, des stations villes d'art et d'histoire...

M. Michel Bouvard. Très bien.

M. Léonce Deprez. ... qui font déjà, avec les villes de congrès et de tourisme d'affaires, la base territoriale du chiffre d'affaires du tourisme français.

Mais l'Etat doit aussi, par le biais des contrats de plan Etat-région, soutenir, Jean-Jacques Descamps l'a dit, la constitution de véritables « pays d'accueil ruraux intercommunaux » dans nos campagnes françaises que nous avons le devoir de revitaliser.

L'Etat doit également, par le truchement de la dotation globale de fonctionnement et celui des fonds spéciaux de développement du territoire prévus par la loi Pasqua-Hoeffel, favoriser le fonctionnement de ces « pôles touristiques » pour qu'ils puissent, en termes d'équipements et d'emplois, accueillir tout au long de l'année des millions de citoyens-clients, français ou étrangers.

Nous devons aujourd'hui faire comprendre qu'il est nécessaire de répartir les revenus de l'économie nationale en tenant compte des exigences d'emplois.

Nous devons faire mieux comprendre ce que ces séjours touristiques sur le territoire des communes ou des groupements de communes apportent en recettes de TVA et en devises à l'Etat.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Léonce Deprez. Chargé par vous, monsieur le ministre, d'une mission sur le développement d'une économie touristique plurisaisonnière, j'ai été en contact avec les élus et les animateurs de vingt-cinq points d'ancrage de la vie touristique à travers la France, vingt-cinq points de repère dont je vous proposerai de faire vingt-cinq points de référence.

Je note que d'énormes efforts d'aménagement, d'équipement, d'animation ont été entrepris à travers la France de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud, sous l'impulsion de maires courageux, - certains sont ici -, et souvent avec le soutien financier des régions, des départements, ainsi qu'avec le concours des fonds européens.

Le fonds d'intervention touristique, qui avait une origine interministérielle, doit devenir la force d'entraînement d'une politique interministérielle.

M. Michel Bouvard et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Léonce Deprez. Il devra être un moyen d'apporter le « carburant » nécessaire là où des énergies sont apparues pour créer ou développer les bases d'une économie touristique que l'évolution de la société et les espoirs de reprise de la croissance doivent rendre plurisaisonnière.

M. Patrick Ollier. Vous avez raison !

M. Léonce Deprez. La première conclusion que je tire de ce tour de France que j'ai effectué, monsieur le ministre - et je vous présenterai mes propositions dans quelques semaines -, c'est que la France, à partir d'une organisation territoriale de l'économie touristique, prenant en compte les efforts des collectivités territoriales à vocation touristique, peut développer le nouveau gisement de travail et d'emplois qui s'offre à elle aujourd'hui sous le mot de « tourisme ».

C'est à partir d'une politique interministérielle cohérente de l'Etat et pour une part, à travers les contrats de plan Etat-région, à partir d'une politique régionalisée et stimulée par un fonds d'intervention touristique doté de ressources interministérielles -, que la France peut et doit trouver dans l'économie touristique une de ses principales chances d'avenir.

En prolongement de cette politique nationale ciblée sur les forces de production de séjours touristiques, il nous faudra assurer le développement des capacités de commercialisation de ces séjours.

Le partenariat entre communes et établissements professionnels peut se renforcer et devenir source d'efficacité économique et sociale dans chacune de nos régions par une application dynamique de la loi de 1992.

C'est parce que nous savons que vous voulez entraîner le Gouvernement sur cette voie, monsieur le ministre, que le groupe UDF votera le budget du tourisme pour 1995. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe au Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le tourisme est une activité déterminante pour l'économie de certaines zones de notre territoire. Ainsi, en 1993, les recettes du tourisme en France se sont élevées à 132 milliards de francs et les séjours des Français à la montagne ont représenté 24,6 p. 100 du marché total des séjours.

A l'heure où nous mettons ensemble en œuvre une nouvelle politique d'aménagement du territoire destinée à rééquilibrer celui-ci et à compenser les handicaps, le tourisme doit être considéré comme un élément important de l'économie rurale, permettant de maintenir et de développer les activités, de participer à la vitalité économique des zones rurales et de montagne, afin d'y favoriser et d'y développer l'emploi.

M. Michel Bouvard. C'est vrai !

M. Patrick Ollier. Cependant, dans le cadre du développement touristique des zones de montagne, se pose le problème de l'activité de certaines stations de sports d'hiver et d'été, notamment celles situées en zone de moyenne montagne et qui souffrent terriblement de l'absence de neige qui les a frappées au cours des années passées.

Si leur survie économique, leur rentabilité et le maintien des emplois locaux dépendent très largement des éléments naturels, il est évident que l'absence de neige - phénomène climatique qui, je le répète, nous a, hélas ! frappés trois années de suite - a des conséquences

directes et graves sur la gestion des collectivités publiques et sur celle des acteurs économiques privés qui ne peuvent plus faire face à leur diverses échéances.

M. Arthur Dohaino. C'est vrai !

M. Patrick Ollier. Les élus de la montagne ont donc demandé que l'absence de neige soit considérée comme une calamité naturelle et ont proposé deux initiatives permettant de faire face à une telle situation.

La première consistait à mettre en place des mesures qui s'appliqueraient immédiatement et automatiquement afin de permettre aux acteurs économiques publics ou privés de passer un mauvais cap.

La seconde consistait en la création d'un fonds national de soutien aux stations en difficulté destiné à les aider à assumer les frais financiers générés par les emprunts qu'elles doivent contracter pour maintenir une gestion équilibrée.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Patrick Ollier. Comment a réagi le Gouvernement ?

En 1989, 1990 et 1991, il a, à notre demande, pris un certain nombre de mesures utiles, destinées à aider les exploitants de remontées mécaniques, les artisans et les commerçants concernés : avances de trésorerie, acomptes sur dotation, avances sur fiscalité, reports d'échéance de prêts, primes destinées à bonifier certains emprunts pour les collectivités publiques, d'une part ; moratoire fiscal et social, délais de paiement sans pénalités, indemnisation de salariés permanents ou saisonniers au titre de l'allocation de chômage partiel pour les entreprises privées, d'autre part. Ces dispositions ont été efficaces et ont permis à bon nombre d'entreprises de passer le cap de ces mauvaises saisons.

J'avais alors demandé qu'elles fassent l'objet d'une circulaire permettant leur mise en œuvre automatique, sur décision du préfet, dès lors que l'absence de neige est constatée dans les départements touchés. En effet, le manque de neige peut avoir un caractère cyclique ; il est donc nécessaire, monsieur le ministre, de pérenniser la mise en œuvre de ces mesures en les rendant automatiques afin d'éviter les délais, souvent de plusieurs mois, inhérents à toute discussion ou négociation. Je sais que vous y êtes favorable, monsieur le ministre ; le Premier ministre aussi, puisqu'il l'a confirmé dans un récent message. Je souhaite donc que cette circulaire soit signée avant le début de la saison prochaine - qui commence le 1^{er} décembre, monsieur le ministre ! - afin que les montagnards soient rassurés.

J'en viens à la création d'un fonds destiné à atténuer les conséquences financières des variations climatiques.

M. Michel Bouvard. Ce serait une excellente chose !

M. Patrick Ollier. Je signale que M. Bouvard travaille sur cette question avec quelques autres de nos collègues du groupe montagne.

Depuis quelques mois, l'intérêt de la création d'un tel fonds renaît. M. le Premier ministre, dans le message qu'il a adressé la semaine dernière aux élus de la montagne lors du congrès de l'ANEM, que j'ai désormais l'honneur de présider, a rappelé que le Gouvernement était prêt à examiner les propositions des élus et des professionnels concernés tendant à la création de ce fonds qui devra, bien entendu, aussi prendre en compte la solidarité entre collectivités.

L'ANEM et ses différents partenaires seront en mesure de présenter, dans le cadre du prochain conseil national de la montagne, un projet qui devrait permettre la mise en œuvre de cet instrument de soutien indispensable à nos stations.

Monsieur le ministre, nous sommes satisfaits de vos projets. Les contacts que nous avons avec votre cabinet et vous-même nous permettent de progresser, contrairement à ce que j'ai entendu dire tout à l'heure sur les bancs de l'opposition. Je souhaiterais cependant que l'on aille vite et que le conseil de la montagne puisse, dans les deux mois qui viennent, décider de la constitution d'un tel fonds. Sa création, ajoutée à l'automatisme des mesures de soutien dont j'ai parlé tout à l'heure et aux plans pluriannuels de redressement que nous vous avons demandés pour répondre aux besoins des cinquante stations et plus de moyenne montagne touchées par le manque de neige, nous permettra enfin de faire face aux difficultés conjoncturelles et climatiques.

Dès lors que les montagnards disposeront de tous ces instruments qui n'existent pas encore, mais que vous allez certainement nous aider à créer, soyez certains qu'ils assureront pleinement leurs responsabilités dans le développement de ce tourisme qui vous est cher, monsieur le ministre, autant qu'à nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. André Trigano.

M. André Trigano. Monsieur le ministre, il est désormais admis que l'industrie touristique est devenue dans notre pays une filière économique majeure à forte valeur ajoutée : d'abord, en termes d'apport de devises, puisque le poste « voyages » de la balance des paiements a été positif de près de 60 milliards de francs en 1993 et, par conséquent, en termes de création d'emplois, puisque l'industrie touristique contribue à l'emploi de 1,2 million de personnes dans notre pays ; ensuite, en termes de diversification, d'aménagement et de rééquilibrage du territoire, notamment des espaces ruraux et de montagne ; enfin, en termes de valorisation de l'environnement, de diffusion et de promotion au niveau international de l'identité culturelle de nos différentes régions.

La période économique difficile que nous venons de traverser imposait un comportement de rigueur budgétaire auquel le tourisme ne pouvait échapper. Mais je sais l'efficacité qui a été la vôtre, monsieur le ministre, et celle de M. le directeur du tourisme, pour défendre la cause du tourisme dans l'élaboration du projet de la loi de finances pour 1995, et je vous en remercie.

Cependant, je tiens à exprimer quatre préoccupations.

Première préoccupation. Le poids économique du tourisme représente à peu près la moitié de celui de l'agriculture et la moitié de celui du secteur du bâtiment et du génie civil. Si, comme tous les économistes le prévoient, la situation économique de la France s'améliore sous l'effet de l'action conduite par le Gouvernement avec le soutien de la majorité, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que le budget consacré au tourisme devrait être beaucoup plus proportionnel au poids économique de celui-ci et réunir toutes les interventions de l'Etat au profit de ce secteur et qui sont actuellement gérées par plusieurs ministères ? Oserais-je souhaiter, monsieur le ministre, que l'on puisse, à moyen terme, reconsidérer ce budget ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Deuxième préoccupation. Les professionnels de l'hôtellerie et les opérateurs touristiques réclament légitimement une baisse de la TVA applicable à la restauration ainsi que de la redevance télévision pour l'hôtellerie. Cette demande devrait être prise en compte. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

Troisième préoccupation. Les vacances des jeunes doivent constituer l'une de nos grandes priorités dans les années à venir, notamment si l'on veut lutter efficacement contre ce que l'on pourrait appeler le « mal des villes ». Il faut donc repenser les produits offerts et les systèmes d'aide à l'accès aux vacances des jeunes, et ce en liaison avec les partenaires du tourisme associatif.

M. Jean Tardito. Très bien !

M. André Trigano. Quelles sont, monsieur le ministre, les orientations de votre ministère dans ce domaine ?

Quatrième préoccupation. Le massif pyrénéen est la deuxième destination touristique de montagne derrière les Alpes. Depuis de nombreuses années, la confédération pyrénéenne du tourisme et du thermalisme, qui réunit toutes les stations d'été et d'hiver, les professionnels, les régions et les départements concernés, œuvre avec succès en faveur de la promotion touristique de ce superbe massif. Puis-je espérer – mais sans doute s'agit-il d'un oubli – que le ministère du tourisme accompagnera financièrement et soutiendra à nouveau, comme cela était le cas de par le passé, le programme d'actions de la confédération pyrénéenne ?

M. Gérard Larrat et M. Jean-Louis Idiart. Très bien !

M. André Trigano. Le tourisme est devenu la première économie dans la plupart des espaces pyrénéens. La compétitivité du massif pyrénéen, de ses stations et de ses professionnels passe inévitablement par une rénovation de ses hébergements et par l'aménagement d'équipements structurants liés au ski, au tourisme d'été, au thermalisme et à la découverte de l'environnement. Les professionnels et les partenaires territoriaux sont motivés et prêts à se mobiliser. Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vos efforts, conjugués à ceux du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, aboutissent à renforcer les moyens déjà prévus au titre du contrat de plan Etat-région – je vise ici l'aide du Fonds national d'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens à remercier vivement vos rapporteurs, M. Jean-Jacques Descamps et Jean-Michel Couve, pour la qualité de leur rapport. Je remercie également les intervenants des différents groupes, y compris, s'ils me le permettent, M. Tardito, en dépit de ses critiques, et M. Le Vern, malgré la caricature qu'il a faite de ce budget. (*Sourires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Tardito. Nuance !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Au moment de vous présenter le projet de budget du tourisme pour 1995, il me paraît important de préciser le contexte économique dans lequel se trouve aujourd'hui notre industrie touristique.

Alors que l'an dernier, à la même époque, nous constatons une stagnation de l'activité, les premiers mois de 1994 permettent de dresser un bilan plus optimiste. Sur les huit premiers mois de l'année, les séjours, en saisons hivernale et estivale, ont en effet augmenté de 5 p. 100 par rapport à la même période de 1993. Avec la reprise de la consommation en France et chez nos partenaires économiques, les perspectives pour 1995 sont plu-

tôt favorables et devraient confirmer le dynamisme de ce secteur majeur pour l'économie nationale, vous l'avez tous souligné, tant en termes d'emplois – près de 800 000 –, qu'en termes d'excédent de la balance des paiements : plus de 60 milliards de francs en 1993 et probablement l'équivalent en 1994.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Cela servira à la richesse nationale de notre pays et favorisera l'emploi, ce que semble avoir complètement oublié l'un des orateurs.

De bonnes performances globales ne signifient pas pour autant que le tourisme ne connaît pas de difficultés, et vous l'avez dit.

D'abord, parce que malgré la reprise de la fréquentation, le « budget vacances » est resté stable, le comportement de consommation des touristes demeurant marqué par une évidente prudence à laquelle vient s'ajouter un phénomène de redistribution des postes de consommation qui favorise certains secteurs au détriment d'autres.

Ensuite, parce que cette activité est affectée par des transformations de plus en plus rapides en raison d'une concurrence accrue à la fois intérieure et étrangère, de modifications très nettes des comportements des clientèles et de l'évolution rapide des méthodes d'exploitation.

Dans ce contexte, comment se présente le projet de budget pour 1995 ?

C'est tout d'abord, en termes de moyens, un budget de redressement. C'est aussi et surtout un budget au service de priorités claires que j'ai définies pour l'action de ce ministère de manière à « coller » au plus près à la réalité de l'économie touristique.

Budget de redressement. Dans un contexte de resserrement budgétaire général, les crédits en dépenses ordinaires et en crédits de paiement du ministère s'établissent à 393 millions, soit une progression de 4 p. 100 par rapport au projet de loi de l'année dernière.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Que M. Le Vern le veuille ou non, les chiffres sont là ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. M. Le Vern n'a pas lu le budget !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Puis-je me permettre de signaler depuis cette tribune – l'Assemblée nationale ne m'en voudra pas – que cette comparaison ne tient évidemment pas compte des fonds que le Parlement peut d'aventure, selon sa tradition, apporter à mon modeste budget ?

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Je caresse l'espoir que, ayant fait cet effort de 4 p. 100, je n'aurai pas à déplorer de recul de budget voté à budget voté. Je sais que je m'avance là sur des terres qui me sont étrangères et je vous demande de m'en excuser.

M. Patrick Ollier. Vous le méritez !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Je souligne qu'un sérieux effort a été fait pour contrôler les dépenses de fonctionnement des services – moins 3 p. 100 – alors que les crédits d'intervention augmentent de 6 p. 100, ce qui permettra à mon minis-

tère d'avoir une action plus efficace. Ainsi, les crédits d'intervention représentent dorénavant 70 p. 100 du budget. C'est l'illustration du caractère très particulier du rôle du ministère en matière touristique.

A l'échelle du poids économique du secteur, le budget du ministère est certes, vous l'avez souligné, bien modeste. Mais le tourisme est une activité totalement décentralisée dans laquelle les entreprises, les professionnels - M. Michel Bouvard leur a rendu hommage tout à l'heure du haut de cette tribune -, les élus et les collectivités territoriales ont l'initiative et les moyens financiers. C'est bien grâce à eux que le tourisme français est devenu le premier du monde.

L'intervention du Gouvernement doit être modeste et se limiter à accompagner, permettre et « desserrer ». Telle est la mission de mon ministère. Il faut faire attention à ne pas casser la force même de la décentralisation du tourisme.

C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à bâtir ce budget autour d'un nombre limité de lignes d'action traduisant une politique : l'orientation économique, le soutien aux entreprises et à l'emploi, le développement touristique du territoire et, enfin, la promotion. C'était indispensable, comme ont bien voulu le souligner M. Bouvard, M. Deprez ainsi que les deux rapporteurs, M. Descamps et M. Couve.

Mais, avant de développer ces différents points, je tiens tout de même à rappeler quel était l'état des dossiers quand je les ai trouvés. Je ne l'aurais pas fait si M. Le Vern n'avait pas fait une présentation caricaturale de mon budget.

Tourisme en espace rural : rien, pas une ligne, pas un dossier !

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Charles Fèvre. Scandaleux !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Surcapacité hôtelière : pas de dossier, pas de réunion interministérielle !

Paracommercialisme : aucun dossier !

Endettement structurel des entreprises hôtelières : pas de dossier non plus !

Dossiers ouverts et qui n'avaient fait l'objet d'aucune décision depuis plus de quatre ans : libération de la taxe téléphonique, abaissement de la redevance télévisée et calendrier scolaire !

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. J'en viens aux mesures visant à redonner du muscle ainsi qu'une unité politique à l'administration.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. J'ai veillé à la cohérence de l'action du ministère autour des priorités que j'ai citées. La direction du tourisme a connu une profonde réorganisation, puisque deux nouvelles sous-directions ont pris la place des anciennes : l'une est chargée de la stratégie et des moyens, l'autre des politiques touristiques.

Au sein de ces sous-directions, des équipes spécialisées sont chargées en particulier de l'observation économique, des problèmes des entreprises et des politiques territoriales ; je remercie vivement MM. Descamps et Couve pour leur soutien à ce sujet.

J'ai par ailleurs décidé - et je réponds là à M. Descamps - une relocalisation de l'ensemble des structures. Une recherche est en cours afin que Maison

de la France et l'administration centrale soient situées au même endroit. Même si Maison de la France doit avoir son indépendance, il convient qu'une vitrine du tourisme soit visible là où l'on reçoit les visiteurs et où travaille l'administration centrale.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. En ce qui concerne les délégations régionales au tourisme - je réponds à MM. Descamps, Couve et Michel Bouvard -, conscient que le *statu quo* ne peut pas continuer, mais aussi que la dilution des structures déconcentrées du ministère du tourisme ne saurait répondre aux besoins nés de la décentralisation, qu'il s'agisse du conseil aux collectivités locales pour l'aménagement, de l'accompagnement et de l'information des professionnels, j'ai tenu à ce qu'une réflexion approfondie ait lieu dans le cadre de l'application au 1^{er} décembre de la loi du 13 juillet 1992, qui place les préfets de département au centre de la commercialisation des produits touristiques. Ils auront besoin des conseils techniques du CIATER. Un travail de réflexion doit être achevé avant la fin de l'année ; il sera conduit en vue de satisfaire aux trois nécessités que j'ai évoquées pour les délégations régionales au tourisme.

De nouvelles méthodes de travail ont été définies pour permettre à la direction de coordonner les actions des organismes à missions spécifiques : le conseil national du tourisme, à travers la création d'une commission permanente chargée de traiter au sein de cet organisme les questions ponctuelles dont il est saisi par la direction du tourisme ; l'observatoire national du tourisme, dont les missions sont en voie de redéfinition ; l'agence française pour l'ingénierie touristique, en tant qu'opérateur du ministère ; maison de la France.

Cette description serait incomplète sans une brève explication sur la nouvelle présentation du budget.

Comme vous avez pu le remarquer, cette nouvelle nomenclature reflète les priorités d'action du ministère : elle a été complètement modifiée en ce qui concerne les crédits d'action sur les titres IV et VI, et le nombre de chapitres et d'articles a été resserré pour permettre l'identification rapide des quatre missions prioritaires tout en conservant des articles spécifiques pour les dotations aux contrats de plan Etat-régions, à l'AFIT et à Maison de la France.

Monsieur Trigano, le ministère se préoccupe depuis longtemps du tourisme « jeunes » et il continuera à le faire, par le biais de la subvention à Maison de la France, en favorisant les propositions du club jeunes qu'elle a créé et qu'elle anime ; par ailleurs, le ministère, aux côtés du ministère de la jeunesse et des sports, travaille à la mise en place d'une carte « jeunes » renouvée.

M. André Trigano. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. En ce qui concerne la confédération pyrénéenne, je confirme qu'une dotation lui sera attribuée pour l'année 1995. Quant au niveau de la TVA pour la restauration commerciale, vous savez qu'à compter de 1996 la convergence européenne, sur laquelle nous travaillons, devrait permettre d'abaisser les charges actuellement supportées par nos restaurateurs, qui ont l'impression d'être les seuls à subir cet effort en Europe.

Quelles sont nos quatre grandes priorités d'action ?

D'abord l'orientation économique. C'est une nécessité, c'est la mission du ministère. Les évolutions sont, vous l'avez tous dit, incessantes et très rapides. Il est essentiel

de pouvoir les appréhender en termes tant quantitatifs que qualitatifs, et de définir les orientations stratégiques du secteur.

C'est pourquoi les crédits relatifs à l'observation économique ont été augmentés de 12 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ils permettront à la direction du tourisme de retrouver un budget satisfaisant et de conforter les dotations versées à l'observatoire national du tourisme ainsi qu'aux observatoires régionaux, qui ont un rôle de relais essentiel.

S'agissant du soutien aux entreprises, mon action, liée à l'emploi, obéit à trois nécessités : aider les entreprises à surmonter les difficultés conjoncturelles, améliorer leurs conditions d'exploitation, contribuer à moyen terme à résoudre les problèmes structurels d'organisation du secteur.

Il faut d'abord aider les entreprises à surmonter les difficultés conjoncturelles. Ce point a été abordé par MM. Descamps, Couve, Michel Bouvard et Deprez.

Déjà, l'année dernière, je vous avais fait part de la priorité que je donnais à un traitement spécifique des difficultés des entreprises de l'hôtellerie-restauration.

Durant l'année 1994, des comités régionaux d'assistance ont ainsi recueilli les dossiers de plus de 500 entreprises pour analyser leurs problèmes, les faire bénéficier de reports d'échéances fiscales et sociales et faciliter les négociations avec les banques.

Le bilan de cette expérience m'a incité à aller plus loin, pour traiter au fond le problème des charges financières des hôteliers, sur lequel beaucoup d'entre vous m'ont interrogé.

J'ai obtenu l'accord du Premier ministre et du ministre de l'économie pour la mise en place d'un dispositif exceptionnel permettant d'inciter puissamment les banques à rééchelonner les prêts, pour abaisser les charges financières pesant sur les entreprises ayant emprunté à des taux d'intérêt élevés.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Cela nécessite la création d'un fonds spécifique, qui sera doté avec des crédits de mon ministère pour un montant de 50 millions de francs. Ce dispositif sera mis en place dès le mois de décembre 1994. Il est clair qu'il conduit à un rééchelonnement des prêts et qu'il n'y a donc pas lieu d'envisager d'éventuelles pénalités.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. J'espère, grâce à cette intervention, assainir la situation financière d'un certain nombre d'entreprises parmi les plus dynamiques, qui ont emprunté à un taux élevé à très long terme et se trouvent étranglées.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Deuxièmement, il convient d'améliorer les conditions d'exploitation des entreprises.

A cet objectif répondent plusieurs mesures ponctuelles dont l'effet se fera pleinement sentir en 1995, ainsi que des actions horizontales financées directement sur le budget du ministère, pour un total de 25 millions de francs.

Je donnerai quelques exemples.

Les textes libérant les tarifs des communications téléphoniques dans les hôtels, les restaurants et les cafés ont été publiés le 3 novembre.

Dès 1995, les hôtels saisonniers bénéficieront d'un abattement supplémentaire de 25 p. 100 de la redevance audiovisuelle par poste. C'est le signe que l'on prend en compte, pour la première fois, la spécificité des conditions d'exploitation de l'hôtellerie par rapport au régime général de la redevance.

La décision de créer une catégorie cinq étoiles est prise et la direction du tourisme travaille avec la profession à sa mise au point technique ; c'est une nécessité dans le cadre de la concurrence internationale.

Le conseil en gestion aux entreprises est une œuvre de longue haleine, qui continuera de mobiliser mon ministère et les organisations professionnelles, notamment grâce à la dynamique créée par le dispositif d'assistance aux entreprises en difficulté. Les crédits prévus à cet effet s'élèvent à 7 millions de francs.

Au total, 10,5 millions de francs seront consacrés à des actions de formation, en particulier dans le cadre du programme triennal qui vient d'être signé entre la profession, mon collègue Michel Giraud et moi-même.

Je rappelle que cet accord prévoit d'insérer près de 10 000 personnes dans la profession, dont un nombre important de jeunes non qualifiés, c'est-à-dire d'augmenter de près de 10 p. 100 l'embauche annuelle. Mon ministère participera dans ce cadre à une vaste campagne d'information destinée aux jeunes et aux demandeurs d'emploi.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Troisième priorité : les « grands chantiers ».

Je tiens tout particulièrement à préciser mon action sur un certain nombre de dossiers de fond, relatifs à l'organisation de l'économie touristique, et cela d'autant plus que cette action a peu d'incidence en termes budgétaires car tout n'est pas budgétaire dans le domaine touristique, tant s'en faut.

J'en viens au paracommercialisme, qui doit être résorbé : cette évolution correspond à une évolution des goûts de la clientèle et reflète bien le formidable potentiel d'attraction touristique de nos régions. Mais elle peut aussi fragiliser notre économie touristique si elle n'est pas maîtrisée.

C'est pourquoi, dès le mois d'octobre 1993, j'ai demandé à M. Radelet, inspecteur général du tourisme, de me remettre un rapport sur cette question. Celui-ci m'a été livré en décembre 1993 ; il dresse un constat et fait des propositions.

Dès le mois d'avril 1994, six préfets de département ont expérimenté pendant six mois des mesures de lutte, préconisées par M. Radelet, contre le paracommercialisme. Aujourd'hui, à la lumière de ces expériences, le dispositif est prêt et s'appliquera dès janvier 1995 à l'ensemble du territoire national.

Il comprendra une mesure législative actuellement insérée dans le projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, avec l'inscription obligatoire en mairie de toute location non professionnelle à des fins touristiques ; un plan type départemental de résorption du paracommercialisme, qui sera envoyé à chaque préfet et donnera à chacun d'eux la « marche à suivre » pour traiter ce problème à la lumière de l'expérience ; une brochure d'information, qui sera diffusée par les préfetures, les chambres de commerce et les différentes organisations professionnelles auprès de tous ceux qui, souvent de bonne foi, font du paracommercialisme sans même s'en rendre compte ; une brochure d'information pour le grand public, qui sera distribuée dans le cadre de notre

campagne d'accueil pour 1995 et permettra aux touristes de savoir ce qu'ils sont en droit d'attendre de tel ou tel type de réponse et d'accueil, et ce que peut apporter un professionnel.

Nous continuerons à travailler sur ce sujet. Mais je crois que, d'ores et déjà, la mise en œuvre de ces mesures devrait faire bouger les choses dans le bon sens.

Il convient également de parvenir à une maîtrise de la capacité d'hébergement touristique. Sur cet autre dossier complexe, et pourtant peu gourmand en crédits budgétaires, un travail très important a été fait depuis dix-huit mois.

Les études de l'observatoire de l'industrie hôtelière, mis en place au début de 1994, ont en effet permis d'identifier les mécanismes et les zones de surcapacité hôtelière.

Nous sommes passés maintenant à la deuxième étape de notre action, avec la création d'une commission nationale de régulation des hébergements touristiques. Cette commission a pour mission d'établir, par bassin d'hébergement, une carte de la surcapacité touristique, sans laquelle aucune véritable régularisation ne pourra être menée.

Par ailleurs, la commission m'a fait des propositions concrètes d'action, que je suis en train d'examiner. Elle souhaite notamment que soit donnée au maire la possibilité de mieux mesurer les conséquences de sa décision d'attribuer un permis de construire, lorsque celui-ci concerne une opération augmentant les capacités d'hébergement. Je suis d'accord avec le principe de cette démarche et je ferai en sorte qu'elle se traduise rapidement dans les faits.

En ce qui concerne la commercialisation des voyages et des séjours touristiques, l'entrée en vigueur, le 1^{er} décembre, de la loi du 13 juillet 1992 et de ses textes d'application donnera aux agents de voyages, mais aussi aux associations, organismes locaux et acteurs nouveaux du tourisme, la possibilité d'exercer leur activité de commercialisation dans un cadre juridique à la fois souple et adapté à chacun. C'est là, une fois encore, l'aboutissement d'un travail de fond, essentiel pour la profession, et qui n'apparaît pas en termes budgétaires.

Il reste cependant un point très important à régler, celui de la responsabilité civile du distributeur, pour laquelle la loi de 1992 ne reproduit pas les limitations contenues dans la directive européenne sur les voyages à forfait. Je suis décidé à passer le plus rapidement possible par une procédure législative pour rétablir tout ou partie du dispositif contenu dans la directive européenne car on ne peut pas laisser nos professionnels face à une telle distorsion de concurrence.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Quatrième priorité: le développement touristique du territoire; ce volet inclut la politique de tourisme social, sur laquelle M. Tardito a insisté.

Ma politique consiste à faire évoluer le produit touristique dans une logique prioritaire d'aménagement du territoire. C'est pourquoi les actions de mon ministère en faveur du tourisme social s'inscrivent de plus en plus dans une logique territoriale, en privilégiant une intervention sur des pôles sélectionnés: formation, aide aux associations de tourisme et à la rénovation du patrimoine du tourisme associatif, soit 15 millions de francs en crédits de paiement en 1995, c'est-à-dire une augmentation de 50 p. 100.

Par ailleurs, l'action du ministère est complétée par l'intervention de l'association nationale des chèques-vacances, avec ses deux missions: favoriser le départ en vacances grâce aux chèques-vacances, en constant développement, et apporter une aide directe aux organismes de tourisme social grâce à ses excédents.

L'activité touristique s'inscrit obligatoirement, comme je le disais, dans le territoire. C'est le cas des contrats de plan Etat-régions. Puis-je souligner devant votre assemblée que, par rapport au dernier plan, les crédits de l'Etat sont en augmentation de 65 p. 100? Il faut rappeler qu'une nouvelle génération de contrats de Plan bénéficie d'une dotation très importante. Les subventions aux programmes locaux d'aménagement touristique atteindront, quant à elles, 23 millions de francs. Les crédits consacrés à la modernisation des hébergements gérés par des associations de tourisme, dans le cadre du plan patrimoine, connaîtront une hausse de 50 p. 100.

L'AFIT doit jouer un rôle déterminant dans cette stratégie d'aménagement touristique, car ses capacités d'expertise en font un opérateur efficace pour les actions décidées par l'Etat ou les autres membres du GIE.

J'ai souhaité - je réponds là à M. Descamps - maintenir cet outil technique créé en 1993, en précisant son rôle, la nature de ses missions, et en demandant à la direction du tourisme d'assurer pleinement sa fonction de commanditaire à l'égard de l'agence. Il faut que celle-ci ait une liberté de gestion interne, mais il faut aussi qu'il n'y ait qu'une seule politique du tourisme, et non pas des gérances libres.

M. Jean-Michel Couva, rapporteur pour avis. Absolument !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. La direction continuera d'ailleurs à apporter la majeure partie des moyens financiers du GIP, à hauteur de 12,8 millions de francs. Elle continuera également à mettre à sa disposition les personnels qui constituent sa compétence en matière d'ingénierie et de conseil.

Compte tenu de la date de sa création, l'AFIT a commencé son exercice 1994 avec un fort excédent. Cet excédent s'est reporté en partie sur 1995. La diminution de la dotation pour 1995 n'obère donc en rien la capacité d'intervention de l'AFIT, et il fallait le rappeler. Sur le fond, le volume de la dotation a d'ailleurs moins d'importance, de mon point de vue, que son utilisation. La mission de l'AFIT a été recentrée en 1994. Il s'agit, pour l'avenir, d'en faire un véritable opérateur au service de ses membres constitutifs.

Au total, les moyens budgétaires prévus au titre de l'aménagement touristique donneront à ce ministère une capacité accrue de promouvoir des opérations nouvelles par le biais de dépenses en capital - 78 millions de francs d'autorisations de programme - tout en bénéficiant d'un volant de crédits de paiement et de dépenses ordinaires de 102,9 millions de francs, en augmentation de 23 p. 100, suffisant pour dématérialiser les opérations nouvelles et solder des opérations antérieures.

Sur un plan spatial, des actions spécifiques seront maintenues en faveur de la montagne,...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, du tourisme et des transports. ... tout particulièrement pour favoriser l'évolution du tourisme en moyenne montagne et pour aider les stations en difficulté, sujet sur lequel M. Michel Bouvard et M. Patrick Ollier, président de l'ANEM, ont beaucoup insisté.

Le Conseil national de la montagne, qui s'est réuni en juillet dernier, a d'ailleurs retenu plusieurs de mes propositions, qui vont être rapidement mises en œuvre, notamment la mise en place, dès la saison 1994-1995, d'un dispositif d'intervention en faveur des collectivités et entreprises affectées par un éventuel déficit d'enneigement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La circulaire sera transmise aux préfets avant le 1^{er} décembre 1994 ; j'indique à M. Ollier que je l'ai signée hier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Autre proposition : l'étude d'un « fonds amortisseur de conjoncture », visant à créer une solidarité entre les stations pour atténuer les effets d'un éventuel manque de neige. Après le dialogue qui a été mené, notamment par Roland Pascal, j'attends les ultimes propositions de l'ANEM.

M. Patrick Ollier. Merci, monsieur le ministre !

M. Jean Briane. Excellent partenariat !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Autre proposition : des actions seront engagées pour la promotion de la montagne française tant en France, avec le programme PAM, qu'à l'étranger, grâce à Maison de la France. Conformément à l'engagement du Premier ministre, 10 millions de francs seront affectés à cette fin, dans la ligne des réflexions menées sur la base du rapport de M. Descamps, pour mieux structurer l'offre et la commercialisation autour de « pays ».

Des opérations concerneront en particulier le soutien aux actions d'organisation ou d'animation dans le cadre d'une politique de sites pilotes retenus en concertation étroite avec les organisations territoriales du tourisme, ainsi que l'amélioration de réseaux informatiques de diffusion de l'offre.

S'agissant du littoral, des opérations du type « projet de stations » ou « plan qualité », visant à faire évoluer le produit offert par certaines stations, seront poursuivies.

J'en viens à la promotion à l'étranger, qui est, ainsi que l'ont relevé M. Descamps et M. Couve, essentielle.

Les moyens apportés au GIE Maison de la France ont été fixés à 137 millions, soit une légère baisse de 3 p. 100 par rapport au projet de loi de finances de 1994. Cette modération ne remet absolument pas en cause les capacités d'intervention du GIE puisqu'elle a été obtenue grâce à une contraction des frais de fonctionnement et de structure à Paris et à l'étranger. Un système de contrôle de gestion plus efficace sera d'ailleurs mis en place au mois de janvier pour donner à Maison de la France toute la force qu'a voulu lui donner Jean-Jacques Descamps, en 1987, afin d'en faire un outil essentiel au tourisme français.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Bravo !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Les moyens consacrés à la promotion sont donc maintenus avec une plus grande sélectivité dans le choix des marchés et des cibles, de manière à développer le partenariat avec des acteurs du secteur du tourisme et d'autres secteurs économiques. Tout a donc été mis en œuvre, l'année dernière déjà, avec l'assouplissement nécessaire, que je remercie Jean-Jacques Descamps d'avoir soutenu. Et en 1995, avec l'apparence d'un budget en légère diminution, l'effectivité de Maison de France sera en progression.

Toujours à propos de Maison de France, je rappelle que, si l'on ajoute les crédits qui étaient inscrits dans le projet de loi de finances pour 1994 à la réserve parlementaire, on arrivait à 146 millions et que donc, compte tenu des annulations budgétaires, la dotation réelle de 1994 s'établissait à 137 millions.

Cette fois-ci, on démarre avec 137,2 millions dans le projet de loi de finances pour 1995, ce qui signifie, si l'on regarde la vérité des chiffres et que l'on ne cède pas aux apparences des discours, que l'on sera à égalité de dépenses. Si j'ai mentionné une baisse de 3 p. 100, c'est que les chiffres m'y ont obligé mais, en fait, les crédits seront pour ainsi dire maintenus, ce qui donnera plus d'efficacité à Maison de la France puisque nous avons diminué ses frais de fonctionnement.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Nous avons la volonté d'utiliser pleinement Maison de la France au cours de 1995 et 1996, qui seront deux années encore difficiles : le développement touristique au sud de l'Europe nous fait une concurrence importante qu'il ne faut pas négliger...

M. Michel Bouvard et M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... ainsi que l'ont relevé vos rapporteurs à cette tribune.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, le budget que je vous présente aujourd'hui...

M. Patrick Ollier. Est un bon budget !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... est placé sous le signe de la cohérence d'une politique clairement définie et du redressement. Ce redressement est celui d'un secteur vital de l'économie très durement touché par la crise, mais qui a su résister en faisant preuve d'une très grande capacité d'adaptation.

L'ambition du ministre du tourisme doit être d'être à la hauteur de ces efforts, non pas pour se substituer à tous ceux qui font notre tourisme, mais pour les soutenir, les aider, les éclairer dans la préparation de l'avenir et dans leur organisation.

C'est en ce sens que ce budget a été préparé et qu'il sera accompagné au mieux. J'ai tenu par cette intervention, en répondant à nombre de vos questions, à souligner qu'en dehors de lui les actions menées ont, par leurs effets démultipliés, une importance beaucoup plus grande que les dispositions strictement budgétaires dont nous discutons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par celles du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Bernard de Froment.

M. Bernard de Froment. Monsieur le ministre, dans les départements ruraux, l'agro-tourisme représente une source de revenus non négligeable pour de nombreux agriculteurs, notamment pour les jeunes exploitants, lorsque l'épouse choisit de travailler sur l'exploitation.

Ainsi, dans mon département, la Creuse, l'hébergement à la ferme, notamment sous forme de gîte, représente un nombre de lits sensiblement équivalent à celui de l'hôtellerie traditionnelle. Il ne s'agit évidemment pas, alors que l'hôtellerie en milieu rural connaît des difficultés importantes, de proposer des mesures pour le tourisme à la

ferme qui conduiraient à aggraver ces difficultés. Mais il n'existe pas, quoi que l'on prétende, de concurrence véritable entre ces deux modes d'hébergement car leurs clients ne sont pas les mêmes.

En fait, dans l'intérêt de tous, dans celui des hôteliers comme dans celui des agriculteurs, il convient de mieux préciser le statut et le régime applicable aux exploitants agricoles qui développent en complément de leur entreprise principale une activité touristique.

Qu'il s'agisse des chambres d'hôte, de la vente directe de produits fermiers ou des auberges à la ferme, le régime auquel sont assujettis les prestataires reste méconnu et surtout particulièrement complexe. Ne faudrait-il pas proposer une simplification fondamentale en la matière, comme nous avons su le faire pour le chèque-service lors du vote du projet de loi quinquennale sur l'emploi ?

Second point : au-delà d'un certain seuil d'activité agro-touristique, l'agriculteur perd le bénéfice des primes à l'agriculture, notamment des primes piémont et montagne. Or l'agriculteur qui choisit de développer cette activité annexe est précisément celui qui ne peut vivre de ses seuls revenus agricoles. On pénalise donc aujourd'hui l'agriculteur qui a choisi de se battre pour rester, celui qui participe effectivement à la reconquête du territoire, qu'il soit en montagne, en moyenne montagne ou dans une zone de plaine.

Avec un taux d'occupation qui progresse chaque année pour ce qui concerne l'hébergement agro-touristique - dix semaines en 1993 et treize semaines en 1994 - la Creuse est confrontée d'une façon particulièrement aiguë à un dilemme : la désertification ou le combat des agriculteurs pour se diversifier et rester au pays.

Quelles mesures entend prendre le Gouvernement sur ces différents points ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. M. de Froment a posé une série de questions auxquelles je ne pourrai répondre sur-le-champ en détail.

En fait, la question de fond qu'il pose est celle du tourisme rural. On a l'impression que le tourisme rural, tel qu'il est, est mal défini et qu'il se trouve devant des contradictions alors même que l'ensemble du tourisme marchand se plaint d'une concurrence déloyale de sa part.

Comment un dialogue peut-il s'instaurer ? Quelles peuvent être les actions à mener ?

Premièrement, le rôle du ministère a été de faire se rencontrer les responsables du tourisme traditionnel et les responsables agricoles et ruraux au niveau national et de les inciter à se rencontrer au niveau départemental afin d'éviter une nouvelle guerre rappelant celle que l'on a connue dans le passé entre le tourisme commercial, si j'ose dire, et le tourisme associatif, surtout quand il ne s'agissait pas de vrai tourisme associatif.

Le travail permanent que nous avons mené au niveau national et à l'occasion duquel nous avons offert nos bons offices, en quelque sorte, doit se poursuivre département par département.

Deuxièmement, il est évident, comme le souligne Jean-Jacques Descamps dans son rapport écrit, qu'on ne peut travailler que dans le cadre des « pays », à l'intérieur desquels il faut faire en sorte que s'additionnent les forces du tourisme traditionnel et les forces de ce nouveau tourisme qu'est le tourisme rural, tout en soulignant que le tourisme, notamment le tourisme rural, n'a pas été créé artificiellement : il résulte d'une demande. Si la France n'est pas capable de répondre à cette demande, ce tourisme ira ailleurs.

M. Michel Bouvard et M. Bernard de Froment. C'est juste !

M. Yvon Bonnot. Bien sûr !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Il est donc capital que nous soyons capables d'y répondre. Tous les efforts ont été faits pour éviter toute opposition. Je peux d'ailleurs témoigner que les responsables agricoles et les responsables du tourisme traditionnel ont tout mis en œuvre pour instaurer un dialogue.

Certes, dans certaines régions, des difficultés et des tensions fortes subsistent. Nous sommes à la disposition des dirigeants agricoles et des responsables des différentes fédérations du tourisme traditionnel pour essayer, département par département - c'est à l'intérieur des départements que se définissent les « pays » - d'aider à la résolution des problèmes, au cas par cas. C'est le point le plus important. C'est ainsi que l'on parviendra à trouver quelques directions d'équilibre. Par malheur pour le tourisme rural, si l'on s'orientait trop vite vers une égalité en termes de concurrence, c'est plutôt lui qui serait pénalisé.

Pour l'heure, nous attendons de savoir comment se nouera ce dialogue concret sur le territoire pour décider s'il faut intervenir et, si oui, comment. Faudra-t-il intervenir ? La réponse ne sera pas évidente.

Cela dit, nous devons informer l'ensemble des touristes, qu'ils soient étrangers ou français, sur ce qu'ils sont en droit d'attendre d'une chambre d'hôte, par exemple, qui répond à une certaine définition. On ne peut attendre d'une personne qui loue une telle chambre un accueil identique à celui du professionnel du tourisme. Ainsi on évitera des déceptions qui pourraient être contraires à l'intérêt du tourisme français.

Nous avons commencé de travailler depuis plus d'un an sur les conséquences des liaisons entre les différents tourisms. Quant aux traductions législatives et réglementaires, elles sont encore en gestation car il ne faut pas, en ce domaine, aller trop vite : nous risquerions d'aller à contre-courant de la réalité du terrain.

Enfin, l'information extérieure s'étend au paracommercialisme et vise en particulier le tourisme rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

Mme Thérèse Aillaud. Monsieur le ministre, en France, comme vous l'avez, ainsi que les orateurs qui vous ont précédé, excellemment démontré, l'économie touristique joue un rôle de premier plan. Notre pays provençal, avec ses villes au riche passé, telles qu'Arles et Tarascon, ...

M. Charles de Courson. Au hasard !

Mme Thérèse Aillaud. ... avec ses espaces naturels uniques au monde, comme la Camargue, avec ses communes bâties sur les rives de *Mare Nostrum* et portant des noms magiques, comme Saintes-Maries-de-la-Mer, constitue un secteur de notre économie régionale qui est fondamental car il est fortement créateur d'emplois.

Or, monsieur le ministre, cette activité touristique, secteur vital de l'économie régionale, a été ces dernières années, notamment l'année dernière, fortement bouleversée et gravement affaiblie par les terribles inondations qui ont ravagé par deux fois la Camargue et qui la menacent encore aujourd'hui.

Une commission d'enquête parlementaire sur les inondations, dont je suis membre, vient de remettre un rapport dans lequel figure un certain nombre de propositions. Nous avons constaté que, d'une manière générale, l'indemnisation des victimes était relativement satisfaisante et que la procédure dite de calamités agricoles permettait de compenser les préjudices subis. Par contre, il est clairement apparu que les pertes subies par l'activité touristique n'étaient pas prises en compte par le budget de l'Etat. Or, lorsque l'activité locale repose en grande partie sur le tourisme, c'est toute l'économie de la région qui est atteinte.

En pareilles circonstances, monsieur le ministre, ne conviendrait-il pas de mettre en place un système de déclaration de calamités touristiques qui permettrait de relancer l'économie des zones sinistrées? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Madame le député, je comprends parfaitement le sens de votre question et les raisons qui vous ont conduite à la poser - je veux parler des très graves inondations qu'a connues la Camargue et de leurs conséquences dramatiques.

Vous n'ignorez pas que, dans le cadre de la réglementation en vigueur, le directeur régional du tourisme a, avec le préfet de région, beaucoup travaillé pour essayer de trouver au cas par cas des arrangements, notamment pour ce qui concerne les délais de paiement, dans les rapports entre l'administration et ceux qui, étant privés de touristes et, largement, de revenus, ont eu de très grandes difficultés pour faire face à leurs obligations.

C'est une première réponse, même si elle n'est que partielle.

Je précise qu'il n'est pas actuellement dans les projets du ministère d'aller vers la généralisation d'un tel système. Vous me rétorquerez qu'il existe bien pour le non-enneigement et qu'on pourrait l'étendre à l'ensemble des calamités naturelles. C'est une façon de voir. Mais autant il est assez simple d'évaluer les conséquences d'un non-enneigement, autant les conséquences d'autres calamités sont complexes à apprécier, ce qui fait que je ne suis pas persuadé que nous devions nous orienter dans cette voie.

En revanche, et votre question résonne comme un appel à faire davantage à cet égard, nous avons considérablement renforcé les moyens de promotion de la région atteinte en liaison avec la direction régionale du tourisme, le CDT, le CRT et Maison de la France, de sorte que des moyens importants soient mis en œuvre pour réapprendre aux touristes, français et étrangers, à la fréquenter. Nous espérons de cette façon compenser, dans les années qui viennent, par un gain supplémentaire, les pertes qui viennent d'être subies. Sur ce point précis, je m'engage à faire valoir, avec le directeur du tourisme de Maison de la France, que nous avons là un devoir particulier, que nous essaierons de remplir avec force et le mieux possible.

M. le président. La parole est à M. Henri de Richemont.

M. Henri de Richemont. Monsieur le ministre, on a beaucoup parlé, surtout lors de la préparation des contrats de plan, du tourisme rural, et je m'en félicite.

Je considère pour ma part que toutes les communes ont une vocation touristique. Encore faut-il les encourager. Nombre de nos communes possèdent de belles églises, de bons restaurants et des hôtels.

Or les services de l'équipement ont supprimé les « itinéraires bis » et les itinéraires de délestage. En tant que président du CRT de ma région, je suis contacté par de nombreux commerçants et de nombreux hôteliers qui me demandent d'intervenir pour faire rétablir ces itinéraires car ils ont vu depuis quelques années la fréquentation touristique chuter.

Ainsi, on va maintenant à La Rochelle ou à Rochefort en empruntant les grands axes sur lesquels ne sont plus indiquées les routes secondaires qui traversent de beaux villages.

M. Michel Bouvard et M. François Vannson. C'est vrai!

M. Jean Tardito. Exact!

M. Henri de Richemont. On encourage ainsi la vitesse et on empêche les gens de découvrir nos beaux villages! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le ministre, je vous demande d'être notre avocat auprès des services de l'équipement pour que soient rétablis les « itinéraires bis ».

M. Jean Tardito. Cela fait partie de l'aménagement du territoire!

M. Henri de Richemont. Mon ami Jean Tardito a raison de dire que le tourisme, c'est l'aménagement du territoire. Il faut penser aux petites communes! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Tardito. Très bien!

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour répondre à une question qui anticipe sur notre discussion de ce soir.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. J'en ai bien l'impression, monsieur le président.

J'essaie d'utiliser d'une façon cohérente les trois volets de mon ministère: l'équipement, les transports et le tourisme. Mais ce n'est pas si simple.

En effet, c'est la même région qui, après avoir demandé à cor et à cri une autoroute de Fontenay à Rochefort - il arrive que des régions soient heureuses d'avoir des autoroutes, monsieur Carde -...

M. Bernard de Froment. Ce n'est pas contradictoire!

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... se mobilise pour obtenir des « itinéraires bis ». Or ceux-ci ne sont prévus que pour assurer la sécurité routière et non pour diffuser le tourisme.

M. Henri de Richemont. C'est bien dommage!

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. En revanche, la qualité de l'information et de la signalisation sur nos grandes voiries me paraît capitale.

Lorsqu'on établit un itinéraire de délestage, il faut avoir le double souci de la sécurité routière et d'une promotion touristique intelligente.

L'ensemble du ministère est mobilisé sur ce thème. J'espère qu'on pourra réétudier, région par région, les itinéraires, de telle sorte qu'ils servent d'abord la sécurité routière, objectif que personne ne conteste, et qu'ils permettent ensuite la redécouverte d'une région.

M. François Vannson. Très bien!

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. En second lieu, nous sommes en train de revoir l'ensemble de la réglementation concernant les panneaux ..

M. Michel Bouvard. Enfin !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... et notamment leur qualité.

Actuellement, on présente les monuments historiques en jaune pâle sur fond marron en utilisant un graphisme qui fait penser à des dessins d'enfants. Il suffit de voir comment les châteaux de la Loire sont représentés ! Cela ne donne pas très envie de les visiter !

M. Michel Bouvard et M. Bernard de Froment. Très juste !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Pourtant il existe, aujourd'hui, des procédés qui permettent de faire figurer sur les panneaux des photographies résistant pendant quatre ou cinq ans aux intempéries, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

La réglementation est à l'étude concernant la reproduction d'un site ou d'un monument historique qui puisse inciter les personnes à vouloir s'échapper de telle ou telle grande voie pour aller les visiter. Ce travail a commencé il y a plus de six mois et j'espère qu'il pourra être achevé avant la fin de l'année ou au tout début de 1995. On aura pu ainsi bénéficier, sur ce point précis, de la rencontre entre l'équipement et le tourisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Reitzer.

M. Jean-Luc Reitzer. Monsieur le ministre, je voudrais évoquer la situation des hôteliers, restaurateurs et cafetiers au regard des ORAC, les opérations de restructuration du commerce et de l'artisanat.

Je vous avais déjà interrogé sur ce point au mois d'avril 1993 et vous avais fait part du souhait des professionnels de l'hôtellerie-restauration de pouvoir bénéficier des dispositifs prévus dans les ORAC. Le 26 juillet, vous m'aviez précisé que ces catégories professionnelles n'étaient pas exclues des ORAC dès lors qu'elles entraient dans le champ géographique de celles-ci.

Hélas ! entre ce que vous affirmiez et la réalité il y a un gouffre. En effet, les délégations régionales du commerce et de l'artisanat refusent la prise en compte des investissements des hôteliers-restaurateurs. Selon elles, les crédits qui leur sont affectés proviennent uniquement du ministère des PME et du commerce et de l'artisanat et pas un seul centime n'est donc destiné au tourisme. Par conséquent, tous les dossiers présentés par les hôteliers restaurateurs et cafetiers en vue d'investissements ou de modernisation sont rejetés.

Monsieur le ministre, comptez-vous prendre des mesures rapides pour régler ce problème et soutenir ainsi l'investissement et l'adaptation de ces professionnels ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Tardito. C'est un problème interministériel !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, je me souviens parfaitement de votre question et tout aussi bien de ma réponse qui, après concertation entre les deux ministères était claire : il n'y a pas de raison que les PME touristiques et hôtelières ne bénéficient pas, au même titre que les autres PME, des ORAC.

Or, ainsi que vous venez de le souligner et que l'expérience le prouve, le ministère concerné considère que ses crédits ne peuvent aller qu'aux PME relevant de sa

compétence. Pourtant, encore une fois, ce n'est pas du tout ce qui est convenu et ce qui est prévu. C'est la raison pour laquelle nous allons, dès demain, intervenir à nouveau pour obtenir gain de cause, en réclamant, si besoin est, un arbitrage interministériel.

M. Charles de Courson. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Il ne me paraît pas sain, en effet, d'établir des distinctions entre les PME, même si je comprends très bien que le ministère, plus spécifiquement chargé des petites et moyennes entreprises ait tendance à privilégier le secteur qui relève de sa compétence au détriment des autres. Il faut donc que ce problème normal, si j'ose dire, soit tranché rapidement.

Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir m'excuser de vous avoir fait une réponse qui, si elle était tout à fait sincère sur le fond, s'est révélée fautive dans les faits. Je le répète, je vais demander sur ce point un arbitrage interministériel et vous informerai immédiatement de son résultat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Tardito. C'est bien ce que je disais !

M. le président. Nous en venons maintenant aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Gérard Larrat.

M. Gérard Larrat. Monsieur le ministre, ma question concerne le tourisme fluvial que nous n'avons pas encore abordé et, plus particulièrement, l'aménagement du canal du Midi.

Notre pays dispose en effet, d'un fort potentiel pour le développement de ce type de tourisme qui permet de valoriser nos richesses culturelles, historiques et écologiques. Notre collègue Couve indique dans son rapport que la navigation de plaisance fluviale se développe. C'est vrai et je peux en attester.

Tel est le cas, par exemple, sur le tronçon du canal du Midi qui va de Toulouse à l'étang de Thau où se pose le problème des sites d'accueil des plaisanciers. Un programme d'aménagement du canal des deux mers est, me semble-t-il, prévu. Pourriez-vous, monsieur le ministre, m'indiquer les conditions d'éligibilité à ce programme ? Le projet d'agencement d'un port avec structures d'accueil dans la ville de Carcassonne, située au milieu du tronçon Toulouse-étang de Thau-Sète, pourrait-il s'y intégrer ?

M. Jean Tardito. Ce serait effectivement une bonne chose !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, votre question sur le canal du Midi nous met, si j'ose dire, à cheval entre le débat de cet après-midi et celui de cette nuit... *(Sourires.)* Vous connaissez mieux que quiconque la qualité et le caractère tout à fait exceptionnel de cette voie navigable. Mon ministère, vous le savez, consacrera, dans chacune des deux régions concernées, 3 millions de francs à sa valorisation touristique. Des participations régionales qui pourront être plus élevées s'y ajouteront. Nous espérons enfin que des crédits des fonds structurels européens viendront également augmenter ces dotations.

Pour la région Languedoc-Roussillon, une étude a d'ores et déjà été confiée à la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiative. Elle porte sur

le recensement des points d'accueil existants sur le canal du Midi et leur adaptation aux attentes de la clientèle touristique. Dès que cette étude sera terminée - elle est menée...

M. Jean Tardito. Tambour battant ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... hardiment les possibilités précises d'intervention sur le projet d'aménagement du canal du Midi à Carcassonne pourront être examinées.

J'ajoute que VNF, largement déstabilisé par son départ à Béthune, par le fait que 80 p. 100 du personnel n'aient pas voulu suivre cette délocalisation...

M. Jean Tardito. Quitter le Midi pour aller à Béthune n'est certes pas donné à tout le monde !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... et par le fait qu'il n'y ait pas de volonté réelle de faire du travail sur les canaux, a tendance à se retrouver aujourd'hui avec de l'argent non utilisé. Tout le travail de réorganisation et d'accompagnement actuellement mené vise à donner à VNF les moyens d'utiliser les crédits à sa disposition, et notamment l'enveloppe d'emprunt de 240 millions, si ma mémoire est bonne, qui lui a été accordée cette année à titre exceptionnel pour l'ensemble des voies navigables traditionnelles. Je précise que cela n'a rien à voir avec les fonds nouveaux, la CNR et les autres ambitions de construction d'un canal, ou peut-être, même, de canaux à grand gabarit. Nous disposons donc de moyens financiers et, si l'étude est concluante, nous devrions pouvoir engager un plan sérieux sur le canal du Midi.

M. le président. La parole est à M. Joël Sarlot.

M. Joël Sarlot. Les bons résultats enregistrés par notre hôtellerie - puisqu'on note une progression de la fréquentation d'environ 5 p. 100 pour les huit premiers mois de cette année - ne doivent pas occulter deux phénomènes majeurs qui se juxtaposent et expliquent certains chiffres : d'une part, la diminution du pouvoir d'achat et, d'autre part, la modification des comportements.

Ces phénomènes ne sont pas sans conséquences sur l'hébergement labellisé. En effet, depuis quelques années, nous assistons à un développement anarchique, tant dans le secteur de l'hôtellerie de plein air que dans celui des meublés et chambres d'hôtes, créant ainsi une offre sauvage dont on ignore tout, qu'il s'agisse de son niveau qualitatif ou de son importance. A ce sujet, l'excellent rapport Radelet montre que, dans certaines régions, cette offre représente un parc beaucoup plus important que celui des hébergements déclarés, parfois dans une proportion de un à dix.

Les conséquences de cette concurrence déloyale sont multiples.

Tout d'abord, il est impossible de connaître la réelle capacité d'hébergement d'un département ou d'une région.

Ensuite, toute forme d'aide à la mise en marché de ces produits qui ne sont pas recensés est rendue difficile. Au surplus, ces hébergements sauvages échappent à toute forme de contrôle et débouchent sur des inégalités fiscales.

Enfin, le risque est grand qu'une partie des touristes utilisant cette forme d'hébergement repartent mécontents car ils ne sont pas à l'abri de déceptions, qu'ils ne pourront d'ailleurs exprimer à aucun organisme représentatif.

Par conséquent, monsieur le ministre, il me semble urgent de prendre des mesures visant à protéger les entreprises qui souffrent de cette situation. Ne pourrait-on pas

envisager de rendre obligatoire la déclaration de toutes les formes d'hébergement à titre onéreux sur un registre en préfecture, contrôlé par la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ? Cette proposition, qui a le mérite d'être simple serait en outre, j'en suis convaincu, de nature à encourager tous les acteurs du tourisme à mieux servir notre clientèle.

Par ailleurs, certaines entreprises notamment hôtelières, méritent une attention particulière. Il s'agit de celles qui sont reconnues saines mais qui sont touchées tout à la fois par une baisse momentanée de fréquentation et par des dépenses liées aux normes et à la modernisation. Cette année, votre ministère a mis en place un système d'aides à ces entreprises en difficulté. Soyez assuré, monsieur le ministre, que ces mesures ont été appréciées. Elles ont parfois permis d'éviter le pire. Il est capital que ce dispositif soit repris et amplifié en 1995. Pour plus d'efficacité, il conviendrait que, conjointement, soit analysée l'offre hôtelière, afin de cerner et maîtriser les éventuelles situations de surcapacité.

Enfin, comment ne pas faire la relation de bon sens entre les difficultés que connaît la France pour résorber son chômage et le secteur du tourisme qui non seulement est aujourd'hui le premier créateur d'emplois mais qui aura dans les années à venir de larges perspectives de développement ? Il faut faire jouer à plein les capacités d'emplois qu'offre le tourisme dans notre pays. Une attention toute particulière doit donc être portée à la formation et à l'insertion des jeunes.

Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre pour que le tourisme soit réellement générateur d'emplois et son développement d'autant plus fort que nous sommes en période de crise ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous m'interrogez sur le paracommercialisme, l'endettement excessif, surtout quand il est lié à des obligations de sécurité, et la surcapacité.

Le paracommercialisme, tout d'abord. Grâce au rapport de M. Radelet, que vous avez bien voulu qualifier d'excellent - comme vous l'avez constaté, M. Radelet a d'ailleurs été nommé aux côtés du directeur du tourisme afin de manifester notre volonté de traduire des propositions de son rapport dans les faits - et aux expériences qui ont été menées pendant six mois dans six départements, nous commençons à bien cerner le secteur et à mesurer ce qui peut être fait. Une documentation sera adressée aux préfets avant la fin de l'année.

L'inscription officielle en mairie devrait être un premier pas. D'une part, elle permettra à l'administration de l'Etat de vérifier si les obligations qui existent déjà sont bien remplies. D'autre part, elle concrétisera notre volonté d'une information claire sur les différents types d'hébergement et sur ce que le touriste, français ou étranger, est en droit d'en attendre afin qu'il n'y ait pas déception ou, pis, tromperie.

Nous verrons bien, après cette première étape, qui va entrer en application le plus vite possible, s'il faut aller plus loin, éventuellement vers une espèce de réglementation par type, par strate, comme cela a été fait pour les hôtels autrefois. Mais, pour l'heure, nous n'en sommes pas là.

Deuxièmement, sur l'endettement. Il est bien évident que lorsque celui-ci a des causes plus nobles, si j'ose dire, et plus impératives que la remise à niveau, lorsqu'il s'agit par exemple de mesures de sécurité, nous nous devons

plus encore d'aider les hôteliers dans la renégociation de leurs prêts. C'est évident, les dossiers concernant des investissements portant sur la sécurité seront prioritaires. Avec la mécanique que nous mettons en place, nous garantissons au prêteur que l'allongement du prêt est sans risque pour lui. Le fonds ainsi créé est d'ores et déjà doté de 50 millions de francs.

Troisièmement, la surcapacité. Comme je l'ai déjà indiqué, un amendement de la loi sur le développement du territoire, dont la rédaction exacte n'est pas encore arrêtée, devrait offrir aux maires la possibilité de refuser tel ou tel permis de construire dans le domaine hôtelier une fois qu'il sera parfaitement éclairé sur l'existence ou non d'une surcapacité dans le cadre du bassin touristique, tel qu'on essaie de le définir. Cela, évidemment, ne vaudrait que pour les hôtels. Il y aurait donc éclairage neutre, presque scientifique, sur l'existence ou non de la surcapacité puis une liberté totale et une responsabilité tout aussi entière de l' élu qui prend la décision. Je considère en effet qu'il convient de ne pas s'orienter vers des systèmes généraux alors que, d'une ville, d'une région ou d'un endroit à l'autre du territoire, la situation n'est pas du tout la même. Pas plus qu'il ne faudrait, en raison d'une crise, largement derrière nous maintenant, casser, à terme, les potentiels de modernisation de l'hôtellerie. Cela étant, il importe aussi de ne pas laisser faire n'importe quoi.

M. Joël Sarlot. Tout à fait !

M. le président. La parole est à M. Thierry Cornillet.

M. Thierry Cornillet. Monsieur le ministre, plusieurs orateurs ont souligné le poids très important de l'industrie touristique dans l'économie de notre pays. Je me bornerai à rappeler les 60 milliards de francs d'excédent et le million de personnes employées, souhaitant surtout vous inciter, monsieur le ministre, à le faire largement savoir.

Peut-être pourriez-vous même utiliser une partie des crédits du ministère pour faire une campagne de communication. Ne croyez pas qu'il s'agisse là d'autosatisfaction ou de nombrilisme. Ce serait surtout une aide précieuse pour toutes celles et ceux, je pense notamment aux maires et aux conseillers généraux, qui se battent pour faire admettre dans leur département des budgets corrects en matière de tourisme. Souvent, en effet, les arbitrages se font non pas en faveur des budgets touristiques, dont on considère peut-être qu'ils n'ont pas une efficacité redoutable, mais au profit de dépenses dont le caractère générateur d'emplois et de richesses est pourtant moins avéré. Donc, monsieur le ministre, n'hésitez pas à faire savoir le poids considérable du secteur touristique. Ce faisant, vous aiderez des élus locaux qui ont souvent à faire passer de lourds investissements.

A ce propos, le régime touristique, s'agissant notamment de l'hôtellerie, est souvent un régime de spécificité en matière d'aides publiques. Ne serait-il pas temps, tout en gardant peut-être ce caractère spécifique, de l'aligner sur le droit commun ? En effet, l'industrie touristique est une industrie lourde qui nécessite des investissements lourds et dont les emplois sont souvent aussi pérennes que les emplois industriels. C'est parce qu'elle est considérée comme une activité de services qu'elle ne bénéficie pas de tout le réseau des aides publiques - je pense notamment aux primes d'aménagement du territoire.

Telles sont, monsieur le ministre, les deux suggestions que je voulais vous faire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, il est vrai que le ministère du tourisme, par la modestie même de son rôle en matière touristique, a un peu le défaut, tout comme le ministre dont c'est un travers personnel, de ne pas se mettre en avant et de faire plutôt que de faire savoir. C'est regrettable. On s'aperçoit en effet qu'aussi bien dans le grand public qu'ici même, ou qu'au niveau de certaines administrations centrales, on connaît peu les conséquences du tourisme en matière d'aménagement du territoire et d'emploi pour notre pays.

Or, je le rappelle avec force, aujourd'hui le tourisme représente 900 000 actifs et 132 milliards de francs de recettes commerciales provenant des dépenses des touristes étrangers en France. Si l'on soustrait de ce chiffre les dépenses des Français à l'étranger, soit 72 milliards de francs, on trouve un solde positif de 60 milliards de francs, ce qui est colossal pour la richesse du pays et ses emplois. Dans ces conditions, comment voulez-vous que les bras ne vous en tombent pas lorsqu'on vous accuse de servir le tourisme commercial et donc d'être antisocial ? Y a-t-il discours plus absurde que celui que l'on a entendu alors que l'on soutient 900 000 emplois et que l'on crée une part de la richesse nationale ?

Il est donc capital de tenir un discours fort sur les chances qu'offre le tourisme et de rendre à cet égard hommage aux élus de toutes couleurs, maires, présidents de conseils généraux ou qui font le tourisme. C'est toute la modestie du ministère.

Ce qui vient d'être dit par le député-maire de Montélimar doit donc être pris pour argent comptant : nous devons faire un effort. Le tourisme, qui est méconnu et mal pris en compte dans une partie de l'administration française, ce qui est un peu notre faute, ne s'en portera que mieux. Oui, nous en ferons une des premières priorités de notre action de communication.

M. Philippe de Canson. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. S'agissant de l'endettement, vos propos sont frappés au coin du bon sens. Oui, les entreprises du tourisme sont des entreprises à investissements lourds et à taux de retour lent et long. Oui, ce sont presque des industries lourdes.

C'est la raison pour laquelle, sur arbitrage du Premier ministre, le monde hôtelier a aujourd'hui accès aux Codevi et aux Sofaris, ce qui n'était pas du tout le cas antérieurement.

C'est la raison pour laquelle, également, un système d'aides à l'allongement de garantie a été mis au point à titre exceptionnel. Il permettra en quelque sorte l'allongement par les organismes prêteurs des emprunts de ceux qui ont emprunté au mauvais moment, si j'ose dire, c'est-à-dire à taux élevé pour des investissements à faible rentabilité et à retour très long. Il y aura ainsi égalité de traitement entre l'industrie touristique telle que vous l'avez décrite, et qui conservera sa spécificité, et l'ensemble de l'industrie française.

M. Philippe de Canson. Très bien !

M. le président. Nous en venons à une question du groupe République et liberté.

La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Monsieur le ministre, le tourisme constitue un des fers de lance de notre économie tant au niveau national qu'au niveau local. En ma qualité de parlementaire d'un département à vocation touristique, le Morbihan, j'ai eu maintes fois l'occasion de le vérifier :

poursuivre et valoriser les efforts, améliorer l'accueil, adapter l'offre, ce sont des impératifs qui reviennent chaque fois que l'on parle tourisme.

Mais je voudrais insister, après d'autres orateurs, sur les difficultés auxquelles sont confrontées l'hôtellerie indépendante et la restauration traditionnelle.

Depuis plusieurs mois, les professionnels de ce secteur connaissent, en effet, une grave crise économique. Confrontée à une baisse sensible de leur chiffre d'affaires entraînant de sérieuses difficultés financières, ils ne pourront probablement pas répondre aux exigences de modernisation de leurs établissements. Cette situation risque de fragiliser l'ensemble de ce secteur et de mettre en cause la survie de nombreux établissements. Pourtant, l'hôtellerie et la restauration indépendantes font partie intégrante de notre tissu économique et génèrent de multiples emplois.

Nous devons donc privilégier le maintien de ces activités souvent familiales, accessibles au plus grand nombre et bien réparties tant à l'intérieur des terres que sur le littoral.

Monsieur le ministre, les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie indépendantes connaissent une situation difficile. Ils attendent du Gouvernement des mesures qui seraient de nature à les aider et à assurer l'avenir de leurs activités et des emplois qui s'y rattachent.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, le dispositif mis en œuvre en faveur de l'hôtellerie indépendante pour laquelle vous êtes intervenu en soulignant les difficultés dans lesquelles elle se débat, comprend quatre volets.

Le premier comporte une série de mesures ponctuelles : l'abattement de 25 p. 100 de la redevance télévisuelle qui concerne environ 6 000 hôtels de France, ce qui constitue une brèche que personne n'avait réussi à percer ; la libération des tarifs téléphoniques ; la mise en application des normes de sécurité en matière d'incendie que nous avons engagée avec Charles Pasqua et qui devrait être achevée au milieu de l'an prochain.

A ce propos je souligne que l'on ne peut pas ne pas obliger les hôteliers à se mettre d'emblée complètement aux normes en matière de sécurité. Nous avons donc essayé d'établir une distinction entre la sécurité proprement dite, pour laquelle il faudra impérativement que les travaux soient effectués, et le rapprochement des normes pour lequel nous devrions pouvoir nous contenter d'engagements assortis de délais. Il s'agit d'une démarche de bon sens. Nous accomplissons ainsi un travail très concret que nous essaierons d'achever dès le début de 1995, afin de ne pas inquiéter l'ensemble du monde hôtelier, tout en garantissant la sécurité.

Le deuxième volet a trait à la résorption du paracommercialisme. Il comprend les mesures suivantes : obligation législative de s'inscrire dans les mairies ; plan type départemental de résorption du paracommercialisme et actions d'information dont j'ai déjà parlé.

Le troisième volet est constitué par le dispositif de résorption de la surcapacité hôtelière, lequel est à la fois souple, efficace et nouveau.

Enfin il y a le rééchelonnement des prêts que nous avons déjà évoqué.

En ayant créé *ex nihilo* ces quatre volets d'une politique concertée en faveur de l'hôtellerie, le Gouvernement démontre la conscience qu'il a des difficultés et le respect qu'il doit à des personnes qui se battent, tant qu'elles le peuvent, qui font la richesse de la France et qui traversent une période dans laquelle il suffit parfois d'un

petit coup de pouce pour leur permettre de poursuivre leur activité sans trop d'encombres. Notre mission est de leur donner ce coup de pouce ; nous essayons de le faire.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Yvon Bonnot.

M. Yvon Bonnot. Monsieur le ministre, depuis plusieurs années nous constatons que les crédits du budget du tourisme sont sans commune mesure avec l'importance de ce secteur économique et malgré sa capacité à créer des emplois. Pourtant, le tourisme n'est pas une activité secondaire et je sais d'ailleurs que tel est aussi votre avis. Votre budget est donc un budget de continuité. Au cours de votre intervention, vous avez évoqué la promotion et je voudrais être rassuré quant aux moyens d'action de Maison de la France. Il est en effet évident que la promotion de notre pays auprès des clientèles étrangères constitue un élément essentiel pour notre développement touristique. A cet égard, l'action de l'Etat doit conforter et rendre cohérentes les interventions des différentes régions françaises afin d'accompagner le mouvement de progression, entre autres, de la fréquentation européenne créant, de ce fait, un environnement économique favorable à l'industrie touristique.

Je veux aussi évoquer très rapidement, monsieur le ministre, les problèmes d'endettement de l'hôtellerie familiale et indépendante. Elle est une richesse de notre pays. Tous les étrangers le soulignent ; tous nos compatriotes le reconnaissent. Pour la petite hôtellerie, l'aménagement de la dette et la renégociation des prêts sont une question de survie. La profession attend beaucoup de vous, monsieur le ministre, et du Gouvernement.

M. Charles de Courson et M. Jean-François Chossy. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, M. le rapporteur Jean-Jacques Descamps aurait été content de vous entendre parler de Maison de la France qui constitue une très grande réussite. J'ai déjà rappelé ce qui a été fait l'année dernière quant à l'assouplissement de sa gestion. Cela a permis, notamment dans les pays européens proches, d'embaucher des collaborateurs autochtones pour « vendre » la France à leurs compatriotes qui viennent y prendre des renseignements. Il est bon, en effet, que Français et autochtones « vendent » ensemble la France, car ces derniers connaissent mieux leurs compatriotes, leurs attentes, leurs demandes, et trouvent plus facilement le bon argument.

Cette action a également permis, pour la première fois, d'assouplir la gestion budgétaire. Je vous ai déjà indiqué qu'avant même l'intervention éventuelle de l'aide traditionnellement apportée par l'Assemblée, dont je n'ai pas le droit de parler, nous en sommes au même budget avec un niveau de dépenses identique. Comme un gros effort a été accompli en matière de frais de fonctionnement, il y a d'autant plus d'argent pour développer les possibilités d'action de Maison de la France.

Par ailleurs, nous avons mené une réflexion approfondie, avec le président Trigano, avec le directeur Janailac, sur les cibles prioritaires, afin d'éviter toute dispersion des actions de Maison de la France et de réaliser l'essentiel du travail sur les cibles les plus rentables au cours des prochaines années.

Le travail et la cohérence de la politique menée par le ministère et s'imposant à Maison de la France, conjugués avec un accroissement de la liberté d'action de cette dernière dans ce cadre, devraient rapidement porter leurs fruits.

J'ajoute que, pour ceux qui avaient pris l'habitude de représenter la France dans le même pays, certains mouvements ont sans doute cassé des habitudes et provoqué des remises en cause qui me sont apparues saines en matière de gestion du personnel et d'action des responsables des différentes directions de Maison de la France dans les pays où nous sommes représentés.

En ce qui concerne l'endettement, la nouvelle décision arbitrée par le Premier ministre constituera bien une aide à l'hôtellerie indépendante, seulement à celle-là et en aucun cas aux chaînes. C'est la raison pour laquelle je suis en mesure de vous annoncer la création d'un fonds doté d'ores et déjà de 50 millions de francs, montant sur lequel l'arbitrage est intervenu hier seulement. Nous disposerons ainsi d'un moyen efficace pour allonger la durée des prêts sans nécessité de renégociation, c'est-à-dire en éliminant le problème des pénalités sur lequel nous avons travaillé pendant des mois. En effet, pour pouvoir bénéficier d'un allongement, un hôtelier était obligé de déboursier une certaine somme, ce qui contribuait à l'enfoncer encore plus, alors que cette opération devait avoir pour but de l'aider pour les années suivantes. Cela était absurde et contraire à l'objectif recherché.

Grâce à la mécanique nouvelle que nous avons mise au point, nous faisons disparaître tout problème de pénalité et permettons une réduction de l'importance des annuités dès cette année et pour plusieurs années, ce qui devrait permettre aux hôteliers ayant investi au mauvais moment, mais pour améliorer la capacité et la qualité de l'accueil dans notre pays, de pouvoir s'en sortir. Tel est le vœu que je forme.

Je peux dire à l'Assemblée que cela n'a pas été très simple. C'est sans doute la raison pour laquelle une telle mécanique n'avait jamais pu être mise au point auparavant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. François Calvet.

M. François Calvet. Monsieur le ministre, le tourisme constitue, dans les Pyrénées-Orientales, l'un des premiers pôles générateurs d'activités et de plus-value permettant d'augurer, pour ce département, un avenir rééquilibré, voire économiquement porteur pour chacun des autres secteurs d'activité. Aussi les professionnels du tourisme sont-ils autant d'acteurs et de témoins de cette santé économique à acquérir.

Leurs efforts d'adaptation sont bien réels. Force est ainsi de constater que l'offre touristique, si elle permet de longue date de structurer la saison hivernale malgré les aléas climatiques, irrigue notamment les mois d'été et favorise un continuum hiver-été dont l'altération serait dommageable.

J'ai noté les louables efforts entrepris pour une rationalisation du calendrier scolaire 1994-1995, calendrier aux termes duquel la volonté de zonage des vacances courtes rend accessible l'idée d'un zonage pour l'ensemble des vacances scolaires.

Dans cette perspective, et compte tenu des initiatives en matière d'aménagement et d'équipement que prennent les professionnels, ces investissements qu'ils réalisent pour se doter de nouvelles infrastructures, de leur souci de développer, de plaines à montagne, un tourisme d'été

diversifié, je me dois d'évoquer auprès de vous, monsieur le ministre, l'opportunité d'un étalement optimal des vacances d'été.

Je conçois, en effet, ce procédé comme la juste contrepartie d'un processus de rencontre entre les efforts déployés par les professionnels et les besoins réels exprimés par la clientèle.

Je vous serais ainsi reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir exprimer votre sentiment sur cette notion de zonage des vacances d'été, zonage que j'apprends comme servant deux objectifs budgétaires clairement affirmés pour 1995 : d'une part, la démarche de régulation du secteur touristique et, d'autre part, le processus de mise en corrélation du secteur touristique avec l'enjeu national que représente l'aménagement du territoire.

Je vous saurais également gré, monsieur le ministre, dans cette perspective d'équilibre du territoire, de confirmer vos souhaits - rejoignant les attentes de la profession -, de voir avancer d'une semaine les vacances de printemps pour une mise à profit des dernières neiges, de voir aussi commencer et finir les vacances de Noël un samedi, pour un étalement efficace des séjours.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, je crois que nous avons réussi à mettre fin à l'espèce de guerre qui opposait l'éducation nationale et l'économie touristique. Aujourd'hui, chacun est d'accord, des deux côtés, pour essayer de prendre en considération l'ensemble du problème de l'enfant et de la famille - la priorité absolue étant accordée à l'enfant, aux rythmes scolaires et aux besoins de l'éducation nationale - tout en essayant de tenir compte aussi des intérêts de l'économie touristique et de l'emploi.

La concentration des vacances sur une seule semaine pleine aboutit, de toute évidence, à une hausse des prix. Ainsi une sélection se fait par l'argent, ce qui n'est pas très social.

J'ajoute, en tant que responsable de la sécurité routière, que lorsque l'on fixe le départ des vacances en milieu de semaine pour éviter des départs en fin de semaine, cela aboutit à ne laisser, en quinze jours, qu'une seule semaine entière de vacances. En conséquence, au lieu d'étaler les départs et les retours sur trois week-ends, on les concentre sur deux. L'effet obtenu est exactement contraire au but recherché.

Sur la base de ces différentes observations un gros travail de réflexion a été mené, en commun, par les représentants du tourisme marchand, du tourisme associatif et du ministère de l'éducation nationale. Les progrès réalisés sont considérables, même si tout n'est pas parfait, car on ne peut pas faire en sorte que seul l'aspect économique soit pris en compte.

Premièrement, il a été enfin possible d'aménager, entre les années scolaires 1994-1995 et 1995-1996, deux mois entiers de vacances, juillet et août. On sait en effet que le calendrier scolaire précédent avait conduit à une catastrophe, en matière d'économie touristique, au mois de juillet.

Deuxièmement, nous avons réalisé un zonage dont l'existence est essentielle si l'on veut garder de la souplesse dans l'éducation nationale, tout en prenant en compte les intérêts de l'économie touristique. Ainsi l'amplitude des saisons touristiques est passée de vingt semaines, avant nos décisions, à vingt-deux. Nous avons donc gagné deux semaines pour l'économie touristique.

Troisièmement, nous avons nettement amélioré, pour les zones de neige - pardonnez mes origines ! - la situation pour les vacances de printemps par rapport à ce qui était prévu.

Reste la question des vacances de Noël. En l'occurrence subsiste une contradiction entre le désir des acteurs de l'économie touristique, qui est de faire débiter les vacances un mercredi soir ou un samedi matin, et de les faire durer sur deux semaines entières, et les craintes du ministère de l'éducation nationale devant les conséquences d'une telle durée de vacances à cette période. En région parisienne, notamment, où les départs vers l'extérieur de la zone sont relativement nombreux pour nous, mais peu importants par rapport au nombre de jeunes et de familles concernés, le ministère redoute les difficultés que peuvent rencontrer les familles obligées d'assurer sur place la garde des jeunes pendant deux semaines.

Les visions demeurent contradictoires et c'est pourquoi nous continuerons à avoir le début des vacances de Noël en milieu de semaine, ce qui provoque une concentration des départs sur une seule semaine. Je vous en donne acte bien volontiers.

En clair, nous étions saisis de quatre demandes ; elles n'avaient jamais été satisfaites dans le passé ; trois le sont désormais.

M. le président. La parole est à M. Paul-Louis Tenaillon.

M. Paul-Louis Tenaillon. Monsieur le ministre, ainsi que vous l'avez rappelé, le Parlement a adopté en juillet et en décembre 1992 deux lois tendant à assurer une meilleure promotion du tourisme. L'une fixe les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours ; l'autre établit la répartition des compétences dans le domaine du tourisme. Un décret d'application a été pris le 15 juin 1994.

J'insiste, monsieur le ministre, sur la nécessité de publier rapidement l'ensemble des textes d'application de cette loi dans les meilleurs délais. L'envisagez-vous ?

L'article 2 de ce décret dispose que, dans le cadre de l'Île-de-France, les attributions habituellement confiées à la commission départementale d'action touristique sont transférées à la commission régionale d'action touristique, placée sous l'autorité du préfet de région. Cette disposition écarte de fait les professionnels concernés issus des départements de la grande couronne de la région francilienne. Ne peut-on pas revenir sur cette disposition ou peut-on l'aménager de façon à tenir compte des préoccupations locales dans les départements ?

Vous avez souligné, à juste titre, monsieur le ministre, le rôle et l'importance de Maison de la France, dont la mission est d'assurer la promotion du tourisme français à l'étranger. Pourrait-elle se charger - ou un autre organisme pourrait-il le faire - de veiller également à la promotion du tourisme que l'on peut qualifier de tourisme « franco-français » ? Je sais que diverses opérations sont d'ores et déjà menées ponctuellement par le ministère, chaque année, sur ces thèmes. Peut-on espérer que votre budget leur consacre un jour une part qui soit davantage en rapport avec le potentiel exceptionnel que représentent les richesses touristiques de notre pays pour les Français eux-mêmes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Vous avez bien voulu souligner, monsieur le député, que nous avons déjà pris le décret d'application de la loi du 17 juillet 1992. Quant aux arrêtés, ils sortiront avant Noël.

M. Paul-Louis Tenaillon. Merci !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Par ailleurs, j'ai précisé que nous allions légiférer sur tout ou partie des garanties figurant dans la directive européenne et qui n'ont pas encore été reprises dans la législation française, ce qui a abouti à un résultat contraire au but recherché par mon prédécesseur. Autrement dit, nous avons donné vie au travail commencé par mon prédécesseur, mais une rectification doit être apportée à la lumière de l'expérience ou plutôt à l'approche de l'échéance qui a réveillé tout le monde et mis en évidence la difficulté de la tâche.

En ce qui concerne l'Île-de-France, tout est prévu pour que l'ensemble des pouvoirs soit détenu au niveau régional. Je ne crois pas qu'il faille modifier cela mais nous restons très ouverts au dialogue avec la collectivité régionale et avec les collectivités départementales à ce sujet.

Vous avez souhaité si j'ai bien compris une action de Maison de la France en direction des Français.

Pour l'instant, nous maintenons Maison de la France complètement tournée vers l'extérieur. En revanche, on peut bénéficier de ses compétences et de son savoir-faire pour des actions menées par la direction du tourisme, notamment en liaison avec l'ensemble des CRT qui peuvent considérablement nous aider en la matière. Des actions pour repartir à la découverte de la France, qui avaient été entreprises depuis un certain temps par nos prédécesseurs dans certaines régions et que nous avons reprises, ont donné de très bons résultats.

En période de crise, beaucoup de Français choisissent une nouvelle découverte de leur pays. Grâce à la cohérence des attributions du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme, nous accentuerons ces actions pour mobiliser, comme on l'a fait cette année, l'ensemble des moyens dans les gares, dans les aéroports, sur les autoroutes, dans les DDE, etc., aux côtés des forces vives du tourisme - syndicats d'initiative, offices de tourisme - de manière à avoir le maximum de points relais pour assurer cette publicité en temps utile.

M. le président. Nous avons terminé les questions.

Les crédits inscrits à la ligne : « Tourisme » seront appelés à la suite de l'examen des crédits de l'équipement et des transports.

Après l'article 48

M. le président. Toutefois, en accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 48.

M. de Courson a présenté un amendement, n° 168, ainsi libellé :

« Après l'article 48, insérer l'article suivant :

« L'article L. 233-45 du code des communes est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« Les syndicats mixtes, composés exclusivement de collectivités territoriales, peuvent également instituer la taxe de séjour lorsqu'ils réalisent des actions de promotion en faveur du tourisme, à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale des communes, ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus des deux tiers de la population totale. Les conseils municipaux ont deux mois à compter de la transmission de la délibération du syndicat mixte pour se prononcer, par délibération,

sur le principe d'instauration de la taxe de séjour définie dans la délibération du syndicat mixte. Passé ce délai de deux mois, l'avis d'un conseil municipal qui ne se serait pas prononcé est réputé favorable.

« Les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article L. 233-45 du code des communes sont applicables aux syndicats visés à l'alinéa précédent. »

Sur cet amendement, le Gouvernement a présenté deux sous-amendements, n° 185 rectifié et 186.

Le sous-amendement n° 185 rectifié est ainsi rédigé :

« I. - Dans la première phrase du deuxième alinéa de l'amendement n° 168, après les mots : "la taxe de séjour", insérer les mots : "ou la taxe de séjour forfaitaire". »

« II. - En conséquence, dans la deuxième phrase du même alinéa, après les mots : "taxe de séjour", insérer les mots : "ou de la taxe de séjour forfaitaire". »

Le sous-amendement n° 186 est ainsi rédigé :

« Substituer au dernier alinéa de l'amendement n° 168 les alinéas suivants :

« Dans ce cas, les collectivités membres du syndicat ne peuvent plus percevoir ces taxes.

« Lorsqu'une collectivité s'est retirée d'un syndicat mixte, elle peut à nouveau percevoir l'une de ces taxes. »

La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir l'amendement n° 168.

M. Charles de Courson. J'ai déposé cet amendement parce qu'une loi de clarification des compétences en matière de tourisme entre les régions, les départements et les communes est difficile à mettre en œuvre. Cependant, une anomalie existe en matière fiscale qui ne permet pas aux syndicats mixtes de lever la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire.

Cet amendement a donc pour objet de donner une possibilité aux communes regroupées au sein d'un syndicat mixte de percevoir la taxe de séjour, si celui-ci a cette compétence. Cette possibilité vise à encourager la coopération en matière de tourisme entre les communes, les départements et les régions.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

A titre personnel, j'y suis plutôt favorable, car il étend la possibilité de perception de la taxe de séjour et la rend plus efficace pour assurer l'ouverture et la promotion du pays touristique concerné.

Personnellement, je soutiens aussi les deux sous-amendements du Gouvernement.

Cela dit, je ne suis pas sûr que cet article additionnel ait bien sa place dans la loi de finances ; on aurait pu l'insérer dans la loi sur l'aménagement du territoire. Mais puisque nous avons l'occasion de le discuter maintenant et puisqu'il est bon, autant l'adopter.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission saisie pour avis.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. La commission de la production et des échanges n'a pas eu non plus l'occasion d'examiner cet amendement.

A titre personnel, je considère que, sur le fond, la solution est intéressante. Dans la forme, cet amendement risque toutefois de poser des difficultés sur le terrain, pour deux raisons.

Premièrement, la taxe de séjour constitue aujourd'hui une manne très intéressante pour les communes.

Deuxièmement, l'implication des communes, en particulier touristiques, au sein de syndicats mixtes intercommunaux, ne se passe pas toujours sans problème. L'organisation territoriale du tourisme a parfois du mal à se mettre en place. On l'a vu entre l'Etat, la région et le département, pour les offices de tourisme, les choses commencent à aller mieux. En l'occurrence, il s'agit d'une structure intercommunale. C'est donc un échelon supplémentaire. Au plan administratif, il n'y a pas de nouveau niveau de compétences, mais dans les faits il y en aura un.

J'aurais préféré qu'une étude de préfiguration soit conduite, en relation avec l'association des communes touristiques et classées, la fédération nationale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative et peut-être la FNCDT.

J'ajoute que cette disposition aurait plutôt sa place dans le projet relatif au développement du territoire.

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour donner son avis sur l'amendement n° 168 et pour présenter les deux sous-amendements.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Sur l'objectif de l'amendement de M. de Courson, le Gouvernement est d'accord, tout en reconnaissant les difficultés que M. Couve a soulignées.

Il y a deux cas : dans les zones rurales où le tourisme n'est pas intense, l'amendement répond à un vrai souci et peut beaucoup améliorer les tensions qui existent ; en revanche, dans les zones ultratouristiques, l'amendement peut avoir un effet inverse.

Si l'Assemblée souhaite se donner un temps de réflexion et insérer cette disposition dans le texte relatif à l'aménagement du territoire, le Gouvernement n'y voit aucun inconvénient.

Si l'Assemblée décide de l'intégrer dans la loi de finances, le Gouvernement propose deux sous-amendements techniques qui améliorent le texte.

Le premier tend à ajouter les mots : « la taxe de séjour forfaitaire », conformément d'ailleurs à l'esprit de l'amendement de M. de Courson.

Le second tend à clairement préciser une évidence, qu'il vaut mieux écrire : dans le cas où le syndicat mixte crée une telle taxe, les collectivités membres ne peuvent plus la percevoir, mais lorsqu'une collectivité s'est retirée d'un syndicat mixte, elle peut à nouveau la percevoir. Je pense que, sur les sous-amendements, tout le monde devrait être d'accord.

Sur le fond de l'amendement, il me semble qu'en donnant aux élus locaux la liberté de lever ou non la taxe, nous ne devrions pas créer de très grandes difficultés, car il est bien indiqué qu'il s'agit des syndicats mixtes ayant la compétence touristique lesquels, en dehors des zones rurales, ne sont pas légion. C'est donc au moment de la reconnaissance de la compétence que se situerait le problème.

Je crois que les risques soulevés par l'amendement sont assez faibles. J'avoue n'avoir pas eu le temps de les recenser, ce qui pourrait inciter le Gouvernement à être prudent, mais il ne s'oppose pas du tout à l'adoption de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements présentés par le Gouvernement ?

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Favorable.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 185 rectifié.

(Le sous-amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 186.

(Le sous-amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 168 modifié par les sous-amendements adoptés.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du tourisme.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Équipement et transports : urbanisme et services communs, transports terrestres, routes, sécurité routière, mer, transports aériens, météorologie ; budget annexe de l'aviation civile ; article 57 :

- Transports terrestres.

M. Michel Inschauspé, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 22 au rapport n° 1560).

M. Charles Fèvre, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome VIII).

- Mer.

Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 8, volume 2 au rapport n° 1560).

- Transports aériens et météorologie.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 23 au rapport n° 1560).

M. François Asensi, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome IX).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

